



Dossier du Parlement de Géorgie : demande de changement de statut, pour devenir membre Associé de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Introduction

La Géorgie et la France sont liées par une longue histoire de relations étroites et dynamiques. Outre la longue coopération bilatérale et multilatérale, les relations entre les deux pays sont basées sur des valeurs communes.

La Géorgie et la République française coopèrent activement et étroitement dans différents domaines, tels que la politique, le commerce et l'économie, la défense, l'ordre public, les relations interparlementaires, le développement international, etc.

Il faut par ailleurs souligner l'importance des contacts entre les deux peuples et, notamment, au niveau de la collaboration au niveau universitaire et au niveau scientifique. L'avantage de la formation reçue en France est largement reconnu en Géorgie. La France est à la deuxième place parmi les pays de l'Union européenne qui compte le plus grand nombre d'étudiants géorgiens et ce nombre s'accroît chaque année. De même, il y a de plus en plus d'étudiants français qui choisissent la Géorgie dans le cadre du programme Erasmus.

La Géorgie contribue activement à la popularisation de la langue française dans le pays. De ce point de vue le lancement de la première Université franco-géorgienne à Tbilissi a eu un grand impact. L'université délivre à ses étudiants les doubles diplômes reconnus à l'international.

Les relations franco-géorgiennes devenues beaucoup plus actives pendant les derniers temps ont révélé la nécessité de l'instauration du dialogue stratégique franco-géorgien. L'initiative du lancement du "Dialogue franco-géorgien Dimitri Amilakhvari" a été avancée le 26 mai 2018 par Jean-Yves le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française au cours de sa visite en Géorgie. Le but de ce dialogue consiste dans l'approfondissement des relations existant entre les deux pays dans les différents domaines et le renforcement de liens bilatéraux et multilatéraux. Le dialogue au niveau exécutif et au niveau législatif comprend les directions suivantes :

1. Politique ;
2. Niveau parlementaire ;
3. Défense ;
4. Sécurité intérieure ;
5. Commerce et économie ;
6. Culture et formation.

Le 19 février 2019, lors de la visite en France de la Présidente géorgienne, une déclaration de la coopération du "Dialogue franco-géorgien Dimitri Amilakhvari" a été signée.

Le 2 décembre 2019, à Paris, sous la coprésidence des ministres des affaires étrangères de la France et de la Géorgie, s'est tenue la rencontre d'inauguration du "Dialogue franco-géorgien

Dimitri Amilakhvari”. Le deuxième tour du dialogue est prévu à Tbilissi dans la seconde partie de l’année 2022.

Outre les relations bilatérales la politique de la Géorgie est orientée vers l’utilisation active de la diplomatie multilatérale et le travail complexe avec les organisations internationales et régionales du monde entier. Depuis des décennies, la Géorgie coopère activement avec l’Organisation Internationale de la Francophonie. La priorisation de la coopération avec l’Organisation Internationale de la Francophonie dans les différentes directions est une priorité pour le pays, ce qui est soulignée dans les documents très importants tels que la “Stratégie de la politique étrangère pour les années 2019-2022 et la “Résolution du Parlement de la Géorgie sur la politique étrangère” de l’année 2020.

Il est à noter que la Géorgie coopère très activement avec les pays francophones aux niveaux bilatéral et multilatéral. Le Parlement géorgien partage les mêmes valeurs que l’Assemblée parlementaire de la francophonie. Ce sont : la diversité culturelle, la contribution au maintien de la paix et de la démocratie, les droits de l’Homme, contribution à la formation en langue française et à la coopération mais aussi le développement durable.

La délégation parlementaire de la Géorgie participe activement au travail de l’Assemblée parlementaire de la francophonie et les sessions de l’Assemblée. En 2012 le Parlement géorgien a accueilli les participants de la Conférence des Présidents de la Région Europe de l’Assemblée parlementaire de la francophonie. À la conférence des Présidents de la régionale Europe qui s’est tenue à Monaco, il a été décidé que la 35-ième réunion de l’Assemblée régionale Europe se tiendra en Géorgie, en avril 2023.

Courte information sur le Parlement de la Géorgie

Le Parlement de la Géorgie est un organe représentatif suprême qui exerce le pouvoir législatif, détermine les principales directions de la politique intérieure et étrangère du pays, contrôle l’activité gouvernementale au sein des limites déterminées par la Constitution de la Géorgie et exerce d’autres droits. Le Parlement de la Géorgie est un organe monocaméral qui est élu pour quatre ans au suffrage universel, libre, égal, direct et secret au scrutin proportionnel plurinominal dans le cadre de la circonscription électorale. Il est composé de 150 sièges.

Pour exercer ses droits le Parlement se réunit deux fois par an. La session d’automne débute le premier mardi de septembre et s’achève le troisième vendredi de décembre. La session de printemps débute le premier mardi de février et se termine le dernier vendredi du mois de juin.

Sur la demande du Président du Parlement, du gouvernement ou des trois quarts des membres le Président de la Géorgie convoque la session extraordinaire dans la période entre les sessions et la séance extraordinaire dans la période du déroulement de la session ordinaire.

Principes généraux de l'activité parlementaire :

- Suprématie des intérêts du peuple ;
- Pluripartisme ;
- Respect de la proportionnalité représentative ;
- Analyse et solution libre et collégiale des questions ;
- Respect irréversible de la législation de la Géorgie ;
- Respect des principes et des normes du droit international généralement reconnus ;
- Publicité ;
- Transparence et accessibilité.

Dans le but d'une meilleure organisation du fonctionnement du Parlement, se réunit **le Bureau** du Parlement qui est composé du Président du Parlement, des vice-présidents, des présidents des commissions et des groupes parlementaires.

Les comités sont créés au sein du Parlement pour la préparation préliminaire des questions législatives, la contribution à l'exécution des décisions prises, le contrôle des activités gouvernementales et d'autres organismes responsables devant le Parlement.

Le Parlement assure la préparation préliminaire des questions législatives, la contribution à l'exécution des décisions prises, le contrôle des activités gouvernementales et d'autres organismes responsables devant l'organe législatif par l'intermédiaire des commissions. Les activités des commissions sont menées sous la coordination du Président du Parlement.

Au sein du Parlement fonctionnent les commissions suivantes :

- Des questions agricoles;
- Des droits de l'homme et d'intégration civile;
- De l'éducation et des sciences;
- De l'environnement et des ressources naturelles;
- De l'économie sectorielle et de la politique économique;
- Des questions de la diaspora et du Caucase;
- De l'intégration européenne;
- De la défense et de la sécurité;

- Des questions juridiques;
- De la culture;
- De la politique régionale et de l'autonomie locale;
- Des relations extérieures;
- Des questions des procédures et des règles;
- Des questions financières et budgétaires;
- Du sport et des affaires de la jeunesse;
- De la santé publique et des questions sociales.

Les commissions d'enquête et d'autres commissions temporaires

Les commissions d'enquête et d'autres commissions temporaires sont formées au sein du Parlement dans les cas prévus par le Règlement du Parlement ainsi qu'à l'initiative d'au moins un cinquième des membres du Parlement.

La décision de la formation de la commission temporaire est prise conformément à la règle définie par le Règlement du Parlement. La décision de la formation de la commission temporaire nécessite un tiers des voix de tous les membres du Parlement.

Les conseils consultatifs permanents du Parlement

Les conseils consultatifs permanents sont formés au sein du Parlement. Les conseils contribuent à l'élaboration et la coordination de la politique continue, systémique, durable et stable dans certains domaines.

Afin d'assurer le travail systémique et coordonné sur les questions de genre au sein du Parlement fonctionne **le conseil parlementaire permanent de l'égalité de genres**.

Au sein du Parlement fonctionne aussi **le conseil parlementaire permanent de la gouvernance ouverte**. A la base des principes de la gouvernance ouverte il vise à assurer le caractère ouvert, transparent et responsable des activités parlementaires et le travail systémique et coordonné dans ce domaine.

Le conseil parlementaire permanent de la protection des droits des enfants fonctionne au sein du Parlement afin d'assurer le travail systémique et coordonné sur les questions de la protection des droits des enfants, d'élaborer la législation correspondante et de contrôler l'exécution des décisions prises.

Linguistique

Statut de la langue française (langue d'État, langue officielle, langue d'enseignement, langue seconde, langue étrangère la plus prioritaire)

Conformément au plan national d'études pour les années 2018-2024 l'enseignement de deux langues étrangères, la première et la deuxième langue, est obligatoire dans les écoles géorgiennes. Le choix de la troisième langue est facultatif.

Il est à noter que dès l'année 2011, la langue anglaise a reçu le statut de première langue étrangère. Son enseignement est obligatoire en I-XII classes. Toute autre langue peut être enseignée en tant que deuxième et troisième langue. Traditionnellement ce sont les langues suivantes: le français, l'allemand et le russe.

Dans les écoles géorgiennes le français peut être enseignée comme la seconde ou la troisième langue avec les autres langues étrangères (sauf l'anglais). En tant que langue seconde elle est enseignée de la V jusqu'au XII classes, en tant que troisième langue son apprentissage commence du niveau intermédiaire (comme discipline facultative en X-XII classes). L'enseignement du français en tant que deuxième ou troisième langue occupe 2 heures par semaine.

A l'exception en fait l'école numéro 23 de Tbilissi ayant le statut de l'enseignement intense de la langue française. Dans cette école, le français est enseigné en tant que première langue étrangère.

Conformément au plan national d'études pour les années 2018-2024 après la terminaison du niveau intermédiaire le niveau de la connaissance de la langue française doit correspondre aux niveaux suivants déterminés par le cadre linguistique européen: le français en tant que première langue étrangère – niveau B.4; le français en tant que deuxième langue étrangère – niveau B1.2 ; le français en tant que troisième langue étrangère – niveau A2.

Le français occupe la quatrième place parmi les langues les plus exigées après l'anglais, le russe et l'allemand. En outre, le nombre d'étudiants qui apprennent le français dans les écoles et les universités géorgiennes, ainsi qu'à l'«Institut français de Géorgie» s'accroît progressivement.

Les mesures législatives prévues concernant la langue française

Les amendements portés au plan national d'études pour les années 2018-2024 prévoient que l'enseignement de la deuxième langue étrangère est obligatoire dans les V-XII classes.

Les mesures prévues pour la promotion de la langue française relativement aux autres langues – liste des réformes en cours et mises en œuvre visant la promotion de la langue française:

Afin de contribuer à l'enseignement de la langue française dans les écoles publiques de la Géorgie, le 13 décembre 2012, le ministère de l'éducation et de la science de Géorgie, la Fondation pour la promotion et le développement de l'enseignement de la langue française et l'«Institut français de la Géorgie» ont signé l'accord «sur la coopération dans le but de la mise en œuvre du programme de l'enseignement intense de la langue française dans les écoles publiques de la Géorgie». Les parties coopèrent pour assurer la réalisation effective de l'accord.

Dans ce but un groupe spécial du monitoring a été formé (par deux représentants du ministère et de la Fondation). Le groupe se réunit dans le ministère deux fois par an et procède à l'évaluation de la mise en œuvre du programme. La partie française fournit des manuels aux élèves du niveau débutant et verse des sommes pour les salaires des enseignants. Actuellement, 18 écoles des différentes régions de la Géorgie prennent part à ce programme et plus de mille élèves en sont bénéficiaires.

En 2012-2021 la personne morale de droit public – le Centre National du Développement Professionnel des Professeurs a élaboré et organisé de différents modules de formation correspondant aux besoins des professeurs. Ces modules avaient pour but le perfectionnement professionnel des professeurs, la présentation des nouvelles méthodes et techniques de l'enseignement (les méthodes contemporaines de l'enseignement de la langue française, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication lors de l'enseignement de la langue française, l'enseignement d'après les projets etc.).

Suite aux nouveaux défis provoqués par la pandémie globale en 2020 des séminaires en ligne ont été organisés (2 séminaires – « Utilisation des outils numériques lors de l'enseignement de la langue française » et « Une leçon en direct concrète et les outils utilisés en ligne»). De différents articles ont été publiés dans le journal internet «Le professeur». Il est à noter que pour la stimulation des enseignants et l'amélioration du niveau de l'enseignement depuis 2019 on organise le concours des professeurs où le meilleur enseignant de l'année est nommé.

Depuis 2015 jusqu'à présent les professeurs francophones volontaires coopèrent avec les enseignants de la langue française locaux. C'est le programme TLG dans le cadre duquel les professeurs et les volontaires français ou francophones planifient et organisent ensemble le processus d'enseignement (les leçons). Les participants du programme passent les trainings spéciaux (co-enseignement, planification commune, projets etc.). Au total 13 professeurs ont pris part à programme TLG depuis 2015.

Dans les années 2013-2018 les conférences annuelles des professeurs des langues étrangères (y compris du français) étaient organisées. Les professeurs avaient la possibilité de partager entre eux les exemples de leur meilleure pratique. Au moins 1 enseignant de la langue française présentait son rapport lors de la conférence.

Dans les années 2013-2016 le centre a organisé les stages des professeurs de la langue française en France. Les stages avaient pour but l'étude et la maîtrise de la technologie contemporaine de l'enseignement de la langue française. En somme environ 30 professeurs ont bénéficié de ces stages.

Le ministère de l'éducation et de la science a signé un mémorandum avec l'Institut français de Géorgie. Les activités suivantes sont menées dans le cadre du mémorandum:

Planification et mise en œuvre des modules de formation dans le cadre du mémorandum afin de favoriser le perfectionnement professionnel des professeurs de la langue française depuis 2012 jusqu' à présent;

- Animation de la plate-forme internationale des professeurs de la langue française If-prof.
 1. Organisation du training d'enregistrement et l'enregistrement des professeurs;
 2. Préparation du matériel pédagogique, des plans des leçons, d'autres ressources et leur téléchargement sur la plate-forme.
- Défis et difficultés de l'enseignement en ligne lors de l'enseignement de la langue française dans les établissements d'enseignement général – la rencontre de travail de l'Institut français de Géorgie « Nuit des idées », identification des difficultés et recherche des voies pour les surmonter.

Le nombre présumé et le pourcentage des francophones dans le pays

Suivant le rapport de l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) de 2019 "La langue française dans le monde » 0,4% de la population de la Géorgie est francophone. Ce pourcentage correspond environ à 16 000 personnes.

La langue française devient de plus en plus populaire en Géorgie et le nombre des personnes apprenant cette langue s'accroît progressivement. D'après les données du ministère de l'éducation et de la science de Géorgie, au début de l'année scolaire 2021, 15 000 personnes apprenaient la langue française tandis qu'en 2015 le nombre des étudiants n'atteignait que 13 567.

Suivant les données de la personne morale de droit public du ministère de l'éducation et de la science de Géorgie – le système d'information de la gestion de l'éducation en Géorgie on

compte 185 professeurs de langue française, 65 parmi eux travaillent dans les écoles privées, et 120 – dans les écoles publiques.

Les organismes favorisant la langue française dans le pays

Dans le but de la promotion de la langue française le ministère de l'éducation et de la science de la Géorgie coopère étroitement avec l'ambassade de la France en Géorgie et l'Institut français de Géorgie. Les différents services du ministère de l'éducation et de la science dans les limites de leurs compétences coordonnent effectivement la politique linguistique.

En même temps dans le pays existe le groupe des Universités géorgiennes qui collabore avec l' « Agence Universitaire de la Francophonie » (AUF). Dans le cadre de cette collaboration la représentation de l' AUF travaille en partenariat avec l'Université d'Etat Ivané Djavakhchvili de Tbilissi.

En 2021 les structures de l'AUF en Géorgie se sont réorganisées en Bureau national «AUF Géorgie» et Centre d'employabilité de Tbilissi (CEF).

Avec les Bureaux nationaux, les CEF font partie - des 4 grands projets structurants prévus dans la stratégie de l'AUF pour 2021-2025.

Afin d'améliorer l'employabilité des étudiants et de faciliter leur insertion professionnelle, l'AUF prévoit la création de 69 Centres d'employabilité francophones dans 58 pays, le CEF de Tbilissi y compris.

Un CEF est un espace de services destiné à accueillir des étudiants, des jeunes entrepreneurs, des formateurs, des professionnels et des invités.

Le CEF est conçu pour fournir des services d'accompagnement, d'orientation professionnelle, de formation et d'auto-formation, de certification, de mise en relation et de tutorat orientés vers le développement personnel des étudiants par l'acquisition de compétences transversales, la stimulation de l'initiative, le développement de la culture entrepreneuriale et du travail collaboratif et créatif.

Depuis février 2021, le CEF de Tbilissi œuvre avec les étudiants, les chercheurs et le corps professorale de ses six Universités membres (voir les membres en bas de la page) en faveur de l'Insertion professionnel, du développement de la recherche - les axes prioritaires de la nouvelle stratégie de l'AUF et soutient les initiatives étudiantes.

Suit à l'appel régional à candidatures 2022 – Allocations de stage local dans les associations des professeurs de français de la région ECO, lancé dans le cadre de Partenariat régional pour le renforcement de l'employabilité des étudiants francophones (mené en partenariat avec

l'OIF), un étudiant de l'Université d'Etat Akaki Tsereteli de Koutaïssi a été identifié pour élargir les actions de l'AGPF (Association géorgienne des professeurs de français) en Géorgie et réaliser une série d'ateliers dans le cadre de la promotion du français et de la sensibilisation à la Francophonie des élèves des écoles peu actives de la capitale et des régions. Le projet visait d'une part la récolte d'informations sur leurs besoins et d'autre part leur soutien dans les démarches d'apprentissage du français.

Quatre manifestations culturelles ont été organisées par les étudiants géorgiens et moldaves dans le cadre du projet Concours « Francophonie, pandémie, poésie » - projet régionale de l'AUF en ECO.

Deux professeurs de français de deux universités membres ont été soutenus par l'AUF dans le cadre du projet Renforcement des compétences des enseignants des formations francophones en ECO.

Une lectrice FLE avait été mise en disposition de l'Université d'Etat Iv. Javakhishvili de Tbilissi pour le projet Développement des sciences en français en ECO. Au cours de l'année académique la stagiaire FLE a dispensé 538 heures des cours de français dans l'Université, a animé les communautés étudiantes et d'enseignants chercheurs afin de les sensibiliser à la participation aux manifestations francophones de l'Université et de l'AUF en Géorgie.

Dans le cadre de ce projet les professeurs de français des universités géorgiennes membre de l'AUF ont pu suivre la formation ''Aprem' Jeux - Apprendre le Français en s'amusant'', dont le but était d'explorer l'univers du jeu de société pour pratiquer le français de manière ludique. Sept séances de projections des films français a rassemblé une centaine d'étudiants francophones au sein du CEF de Tbilissi pendant toute l'année. Chaque séance avait été suivie par une discussion. Trois tables rondes organisées par les Club des lecteurs animé par le stagiaire FLE ont été également l'occasion de pratiquer son français dans une atmosphère non officiel et conviviale.

Un professeur de l'Université d'Etat Akaki Tsereteli de Koutaïssi a été retenu dans la Commission Régionale d'Experts Économiques et Scientifiques – CREES : Appel à candidatures pour des membres universitaires en Europe centrale et orientale.

Une doctorante a reçu la bourse de trois mois dans le cadre du projet Bourses de recherche doctorale et postdoctorale « Eugen Ionesco ».

La deuxième édition de Ma thèse en 180 secondes (MT180), organisé par l'AUF à l'Université d'État Shota Rustaveli de Batumi a permis aux 10 doctorants francophones de mettre en lumière leurs recherches et de faire la promotion de la recherche francophone en Géorgie. La

finaliste de la Géorgie, doctorante de l'Université d'Etat Iv. Javakhishvili de Tbilissi part en octobre au Canada pour participer à la finale internationale de ce concours.

Cinq étudiants de l'Université d'Etat Akaiki Tsereteli de Koutaïssi ont participé au Concours régional « Transformer les bonnes idées en start-up » 2022 et ont suivi les formations en Roumanie.

Le projet Appui aux initiatives étudiantes a permis aux étudiants de monter le projet « Et si le petit prince était géorgien ». Le projet avait été retenu par l'Institut français de Géorgie, quatre membres de l'association « Francophonoba » y ont été invités de suivre un stage payant d'une semaine. Le président de l'association, étudiant de l'Université d'Etat Iv. Javakhishvili de Tbilissi, part en octobre en Egypte pour le 1er Congrès de la Jeunesse Francophone. Ce congrès aura lieu dans le cadre de la 2ème Semaine Mondiale de la Francophonie Scientifique et fera partie des trois événements majeurs de ce grand rendez-vous aux côtés des 2èmes Assises de la Francophonie Scientifique et de la 6ème Conférence des ministres francophones en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Huit étudiants des six universités membres ont participé au Festival des étudiants francophones d'Europe centrale et orientale tenu à Bucarest en juillet. Un étudiant de l'Université d'Etat Akaiki Tsereteli a reçu le premier prix de l'atelier de danse.

Cinq étudiants ont suivi les stages professionnels d'un mois dans le cadre du projet Stages locaux – CEF Tbilissi.

En juin 2022 le Ministère d'éducation de la Géorgie et l'AUF ont signé un mémorandum pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Géorgie. Par cet accord-cadre le Ministère de l'Education aux côtés de l'AUF s'est engagé à la promotion d'actions conjointes autour du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation francophone.

L'Institut français de Géorgie est un établissement très important qui est chargé de la popularisation de la langue française en Géorgie et qui coordonne le fonctionnement effectif des différentes organisations francophones.

Le Musée national de Géorgie et l'Institut français ont élaboré le programme d'instruction sous le nom « Apprenons le français au musée ». Le programme vise à contribuer à l'apprentissage de la langue française par une nouvelle méthode – dans l'espace du musée et en même temps à approfondir les relations culturelles des deux pays.

En septembre 2018 le mémorandum a été signé entre l' « Institut français de Géorgie » et La Fondation nationale des sciences Chota Roustavéli. Le mémorandum assure le financement du travail des scientifiques géorgiens dans les Universités françaises pendant un an.

Aspirant à l'amélioration du niveau de l'enseignement de la langue française en Géorgie l'ambassade de la France et l' « Institut français de Géorgie » coopèrent activement avec le ministère de l'éducation et de la science pour fournir aux écoles de nouveaux manuels de haute qualité.

Les organisations favorisant la popularisation de la langue française en Géorgie

En Géorgie on peut trouver de nombreuses organisations dont l'activité contribue à la popularisation et au développement de la langue française.

- **Association Géorgienne des Professeurs de Français (AGPF)**

L'association a été fondée à Tbilissi en 1991. Actuellement elle compte 60 membres (les niveaux intermédiaire et supérieur de formation). L'association fait partie de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF).

L'AGPF - Association géorgienne des Professeurs de Français a été fondée en 1991 dans le but de développer, faciliter et renforcer les liens entre les enseignants de français, d'encourager les relations culturelles et linguistiques avec la France et les pays francophones. L'AGPF œuvre pour le rayonnement de la langue et civilisation françaises en Géorgie, d'une part, et pour faire découvrir à la communauté francophone la Géorgie, pays d'ancienne civilisation et de bonnes traditions éducatives ».

La première présidente de l'AGPF était professeur de français qui dirigeait la faculté de la langue française à l'institut des langues étrangères, et les vice-présidentes, jeunes professeurs de français dans le même établissement.

L'AGPF+ est membre de la CECO, Commission de l'Europe Centrale et Orientale de la Fédération internationale des professeurs de français, la FIPF.

Les objectifs de l'association :

Le 19 avril 1991, l'Assemblée générale des professeurs de français de Géorgie se rassemble pour adopter les Statuts de l'AGPF et élire Présidence. L'AGPF se pose comme but essentiel et sa raison d'être, de contribuer à l'accélération de la marche de la Géorgie vers l'Europe sans frontières. L'AGPF œuvre pour le rayonnement de la langue et civilisation françaises en Géorgie, d'une part, et pour découvrir à la communauté francophone la Géorgie, pays d'ancienne civilisation et de bonnes traditions éducatives » (Statuts de l'AGPF, 1991).

Les activités de l'association :

- Ouverture d'un bureau d'Information et de Traduction constitué de jeunes professeurs de

français de l'Institut des Langues Etrangères à Tbilissi ;

- Festival scolaire de la chanson française ;
- Organisation des dictées pour les enseignants de français ;
- Ouverture de l'école privée : Ecole franco-géorgienne Saint-Exupéry ;
- Organisation des manifestations culturelles afin de célébrer la Journée de la Francophonie ;
- Concours pour les enseignants et apprenants des écoles publiques francophones ;
- Séjours linguistiques et culturels en France et en Belgique en coopération avec des écoles de langues et du musée des Arts décoratifs à Paris (les cours de peinture en français) ;
- Projets internationaux en France et en Belgique avec le soutien de l'OIF ;
- Traductions de la littérature géorgienne en français et des ouvrages scientifiques français en géorgien ;
- Stages pour les enseignants de français de Géorgie animés par les intervenants français ;
- Organisations des projets communs avec l'Université d'Etat de Tbilissi. Rencontre des étudiants et des élèves : « Autour de contes français » ;
- Implication de l'enseignement du français dans une école anglophone ;
- La mise en place de l'enseignement bilingue à l'école Saint-Exupéry ;
- Célébration de la Journée Internationale des Professeurs de Français (Tables Rondes, Conférences, rencontres des professeurs de français).

- **La représentation géorgienne de la « Renaissance française »**

La représentation géorgienne de la « Renaissance française » a été créée en 2020. Elle est dirigée par le professeur Mzago Dokhtourichvili. La représentation a pour but d'assurer la popularisation de la langue et culture françaises en Géorgie, ainsi que la popularisation de la langue et culture géorgiennes en France et dans les autres pays francophones.

- **Fondation Molière**

La Fondation Molière est une association fondée conformément à la législation géorgienne qui a pour objectif de rassembler les fonds publics et privés afin de financer la réintroduction de l'enseignement du français en classes primaires. La Fondation a été créée en 2012. Depuis sa fondation il est dirigé par Jacques Fleury. Le fonds a permis de réintroduire l'enseignement du français en classes primaires dans 16 écoles publiques de Géorgie avec la participation de plus de 1 000 élèves et 26 professeurs. En outre la Fondation Molière a contribué à l'introduction du français en tant que deuxième langue dans le système scolaire de Géorgie. Par conséquent le nombre des personnes parlant français a accru. Le succès de la Fondation créée dans le but de la promotion de la langue française a conditionné l'élargissement de ses activités ce qui sous-entend la contribution au développement de l'université franco-géorgienne.

Domaine d'enseignement

Enseignement en français en Géorgie

Dans les établissements scolaires géorgiens, il existe deux modes d'enseignement de la langue française :

- Les leçons du français en tant que deuxième langue ;
- L'enseignement bilingue des disciplines non linguistiques qui sont enseignées en français.

Dans 123 écoles publiques et privées le français est enseigné par 215 professeurs. Dans les écoles bilingues, l'histoire, la géographie et la biologie sont enseignées en français.

L'école bilingue Saint-Exupéry fonctionnant en Géorgie, appartient à «LabelFrancÉducation» et elle est reconnue par le gouvernement français. Actuellement 350 élèves font leurs études dans cette école.

En 2006 l'Ambassade de France a fondé à Tbilissi, l'École française du Caucase où les élèves peuvent faire leurs études de la maternelle à la 12-ième classe. C'est un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'éducation de la France. En même temps il est membre de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Pendant l'année scolaire 2020-2021 341 élèves faisaient leurs études aux premier et deuxième niveaux.

Le rôle de la langue française dans le système scolaire géorgien devient de plus en plus important. En 2021 à l'aide de l'association de Roddy Scott dans les écoles de l'entité territoriale de Pankissi l'enseignement du français a été réintroduit.

Le nombre des personnes apprenant le français à l'Institut français de Géorgie s'accroît également chaque année. En 2020 1 550 étudiants y apprenaient le français à l'aide de 23 professeurs. L'Institut français de Géorgie est le seul centre de langue et d'examen accrédité en Géorgie (DELF, DALF, TEF, TEFAQ...).

Suite au nombre croissant des étudiants qui partent aux pays francophones pour poursuivre leurs études la demande sur les examens de certification s'agrandit chaque année. Les certificats et les diplômes reconnus à l'échelle internationale est un instrument de la coopération entre les pays et de la popularisation de la langue française. C'est un des moyens d'enseignement, d'évaluation et de motivation qui accorde plus d'importance au projets scolaires, à la mobilité étudiante et professionnelle, ainsi qu'à l'accès et l'intégration à

l'enseignement supérieur. Les examens de certification contribuent à l'évaluation générale de l'enseignement des langues complémentaires (LV) dans le cadre de l'Institut français et du ministère de l'éducation et de la science et ses départements. Il est important à signaler que le nombre des personnes inscrites aux examens de certification DELF-DALF a accru de 20% durant les années 2017-2019. Les dernières années on assiste à l'augmentation du nombre des candidats arrivés des régions de Géorgie, notamment d'Adjara et d'Iméréti ce qui peut exiger l'ouverture de nouveaux centres d'examen.

L'enseignement en français se produit dans un seul établissement – École française du Caucase fondée par l'Ambassade de France. L'école correspond aux standards contemporains et propose aux élèves la formation basée sur les valeurs européennes.

D'après les données de l'année scolaire 2020-2021 la langue française est enseignée dans 123 écoles géorgiennes, 96 parmi lesquelles sont publiques et 27 sont privées.

15 079 élèves apprennent le français, 11 746 parmi eux dans les écoles publiques et 3 333 dans les écoles privées.

1 402 élèves apprennent le français en tant que la première langue étrangère, 10 265 – en tant que la deuxième langue et 3 412 en tant que la troisième langue étrangère.

Au niveau débutant la langue française est apprise par 4 568 élèves, au niveau de base – par 4 666 élèves et au niveau secondaire – par 5 845 élèves.

En V-VI classe du niveau débutant, en VII-IX classes du niveau de base et en IX-XII classes du niveau secondaire le français est enseigné pendant deux heures par semaine.

Quantité des heures de l'enseignements du français: la charge hebdomadaire totale d'enseignement y compris les écoles privées et publiques est de 2 031 heures.

Enseignement en autres langues internationales

Depuis 2011, la langue anglaise a reçu le statut de la première langue étrangère. Son enseignement est obligatoire en I-XII classes. Toute autre langue peut être enseignée en tant que deuxième et troisième langue. Traditionnellement ce sont les langues suivantes: le français, l'allemand et le russe.

Existence des facultés francophones aux établissements supérieurs

Il existe 12 programmes d'enseignement dans la direction de philologie française sur les trois niveaux de l'enseignement supérieur.

À la base de l'information fournie au département de l'enseignement supérieur et de la science par des établissements supérieurs autorisés de Géorgie, plusieurs établissements collaborent avec les pays francophones. Cette collaboration sous-entend des relations de partenariat/bilatérales et des accords, la coopération institutionnelle et l'échange des étudiants ainsi que du personnel académique. Ces établissements supérieurs sont:

1. L'Université d'État de Tbilissi Ivané Djavakhichvili;
2. L'Université d'Etat Ilia;
3. L'Université d'Etat de Soukhoumi;
4. L'Université médicale d'Etat de Tbilissi;
5. L'Université d'État Akaki Tsérétéli;
6. L'Université agricole de Géorgie;
7. L'Université libre;
8. L'Académie d'Etat des beaux-arts de Tbilissi Apolon Koutatéladzé;
9. BAU International University, Batoumi;
10. L'Université européenne;
11. L'Université d'État de Télavi Iakob Goguébachvili;
12. L'Université du Caucase;
13. L'Académie de défense nationale David Agmachenebeli;
14. L'Université d'Etat de Batoumi Chota Roustavéli;
15. L'Université Internationale de la Mer Noire;
16. GIPA – l'Institut géorgien des affaires publiques;
17. L'Université New vision;
18. L'Université géorgienne de l'aviation.

En ce qui concerne l'enseignement de la langue française 1 800 étudiants apprennent le français dans 15 établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du programme d'études du français langue étrangère et celui de la langue et de la littérature françaises.

Grâce à l'activité de l'« Institut français » de Géorgie visant la popularisation de l'enseignement en France et aux contacts des partenaires internationaux avec les établissements français la langue française devient de plus en plus populaire dans les Universités privées. Elle est enseignée dans les écoles supérieures suivantes: l'Université du Caucase (290 étudiants), l'Université Grigol Robakidzé (160 étudiants), l'Université de

Géorgie (250 étudiants), l'Université libre (216 étudiants), l'Université agricole (50 étudiants).

À partir de 2020, un certain nombre de doubles diplômes ont été élaborés au nom de l'Université franco-géorgienne. Fonctionnent les cours d'études délocalisés dans les domaines suivants: tourisme, patrimoine culturel, technologies agroalimentaires, oenologie-viticulture, informatique et mathématiques appliquées. C'est un devoir accompli par le pouvoir géorgien au profit de l'importance professionnelle et économique de la langue française.

L'Université franco-géorgienne (UFG) offre à ses étudiants des programmes de master bilingues:

1. Master – tourisme et patrimoine culturel est un programme de double diplôme proposé par l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili et l'Université Lumière Lyon 2 au sein de l'Université franco-géorgienne. Le programme susmentionné permet aux étudiants des poursuivre leurs études et leur carrière dans le domaine du tourisme afin de promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel de la Géorgie. Le programme qui fonctionne depuis 2020 compte 18 bénéficiaires (étudiants).
2. Baccalauréat – sciences informatiques est un programme délivrant le double diplôme. Le programme est réalisé en coopération entre l'Université Paris 8 | Vincennes - Saint-Denis et l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili. Il est accrédité par le ministère de l'éducation de la France dans le but de la promotion de l'enseignement du français aux étudiants géorgiens. Initialement le programme a été créé en partenariat avec l'Université Paris 8 | Vincennes - Saint-Denis, mais depuis 2021 le partenariat est poursuivi avec l'Université Evry Val d'Essonne qui fait partie de l'équipe de l'Université Paris-Saclay.

- **Départements de la langue française**

L'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili: le département de la langue française fait partie de la faculté des sciences humaines. Il est rattaché avec l'organisme administratif et scientifique des langues et littératures d'Europe occidentale qui réunit toutes les structures académiques et administratives concernées.

Quantité des étudiants géorgiens qui poursuivent leurs études dans les pays francophones:

D'après les données de la personne morale de droit publique – Centre international de formation le programme «Programmes de master en France» est un programme de bourses

de la personne morale de droit publique - Centre international de formation. Le programme se base sur l'accord de partenariat signé le 5 avril 2019 entre le Centre international de formation et le Campus France. Cette coopération a démarré en 2016 suite à l'accord de partenariat signé le 1 décembre 2015 entre le Centre international de formation, l'Ambassade de France en Géorgie et le Campus France. Suivant les données recueillies depuis les années 2016-2017 jusqu'à l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre du financement de programme de master 81 étudiants ont touché la bourse. Dans le cadre des autres programmes de bourses qui comprennent des programmes de master, de doctorat et de perfectionnement professionnel 16 bourses ont été affectées dans les années 2014-2021 dans le but de l'enseignement des programmes de master et de doctorat.

Les bourses accordées dans les pays francophones sous-entendent d'une part le départ des étudiants dans ces pays (les étudiants inscrits dans le programme diplômant) et des programmes d'échange d'autre part (programmes d'échange bilatéraux et Erasmus+). L'institut français de Géorgie et Campus France accordent des bourses d'études annuelles du gouvernement français aux étudiants géorgiens dès la première année de baccalauréat jusqu'au doctorat. Chaque année plus de 700 étudiants choisissent la France pour poursuivre leurs études. La plupart des étudiants bénéficiant de bourse participent aux programmes Eiffel et Major.

Le programme Bourses Excellence-Major a été créé en 1998 par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Le programme fait partie de la politique de l'enseignement supérieur. Il donne la possibilité aux meilleurs diplômés étrangers des établissements francophones à l'étranger de poursuivre l'enseignement supérieur pendant cinq ans.

Le programme Bourses Excellence Eiffel a été entamé en 1999. Il a été créé pour les étudiants dans le domaine des sciences et technologies et des sciences humaines et sociales. Ce programme permet aux étudiants de bénéficier des bourses aux programmes de master, ainsi qu'au programme de mobilité qui dure pendant 12 mois dans le cadre de surveillance ou co-surveillance sur l'ouvrage.

En outre depuis 2015, le Centre international de formation effectue le cofinancement des programmes des bourses du gouvernement français accordées aux étudiants de master dans les différentes disciplines (management, sciences juridiques, économiques, humaines et naturelles). Chaque année l'Institut français de Géorgie affecte 100 000 euros pour le programme commun de master. Environ 20 personnes bénéficient annuellement de ce programme.

Grâce au programme de l'Union européenne **Erasmus+** les étudiants géorgiens peuvent bénéficier de la bourse de mobilité durant un ou deux semestres. Parmi 64 accords universitaires existant en 2020 36 sont soutenus par **Erasmus+MIC**.

Afin de contribuer à la mobilité l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) propose aux étudiants des bourses complémentaires pour leur permettre de poursuivre leurs études aux niveaux de baccalauréat ou doctorat dans les pays membres de l'agence Universitaire de la Francophonie. Ces bourses sont accordées pour une courte période (6 mois).

Nombre présumé des enseignants, professeurs, professeurs assistant invités /arrivés des pays francophones

Depuis 2015, dans le cadre du programme « Enseigne et apprend avec la Géorgie » des enseignants volontaires sont invités dans les écoles publiques géorgiennes. Avec les professeurs des langues étrangères locaux et en coopération avec les autres membres de la commune les volontaires participent activement à la vie de la commune et des écoles. Pour aujourd'hui on compte en Géorgie 215 enseignants français qui sont repartis dans 130 écoles publiques ou privées. La collaboration avec l'Université franco-géorgienne et l'Institut français de Géorgie a rendu possible la création de lecteur FLE en 2021-2022.

Dans le cadre de la promotion des relations avec Tbilissi l'association AGIR de la ville de Nantes organise des programmes d'échanges et facilite accès aux professeurs de français à l'école **Marie Brosset**. Dans cette école le français est enseigné depuis la maternelle.

Dans la perspective du développement du processus de l'enseignement le gouvernement géorgien a créé le programme « Teach and learn with Georgia » (TLG) qui vise à embaucher les pédagogues pour aider les professeurs des écoles publiques locales et à élaborer ensemble les programmes d'études. Pendant l'année scolaire 2018-2019 5 professeurs ont participé à ce programme.

Emploi de la langue française dans l'enseignement à distance

Suite aux nouveaux défis provoqués par la pandémie globale en 2020 il a fallu organiser des séminaires en ligne (2 séminaires – « Utilisation des outils numériques lors de l'enseignement de la langue française » et « Une leçon en direct concrète et les outils utilisés en ligne »).

Depuis le début de la pandémie le Centre national de l'enseignement à distance (CNED) a créé la plate-forme « Ma classe à la maison » destinée aux écoles et élèves. Dans le cas

de la fermeture temporaire des écoles la plate-forme permettra aux élèves de poursuivre leurs études en ligne. À la suite de l'élargissement de la plate-forme le 7 septembre 2020 toutes les personnes intéressées (étudiants, professeurs) peuvent avoir accès à ce service. Compte tenu des restrictions instaurées à cause de l'épidémie l'Institut français de Géorgie a été obligé de passer à l'enseignement à distance ce qui a permis à l'Institut d'élargir la zone géographique et augmenter le nombre des bénéficiaires.

En outre l'Institut français de Géorgie finance l'acquisition des manuels et la réintroduction de la langue française dans les écoles de la République autonome de l'Abkhazie. Depuis 2020 l'enseignement de la langue française se produit à distance dans la ville de Gali.

Liste des réformes en cours et mises en œuvre concernant l'enseignement de la langue française

Conformément aux modifications portées dans le plan national d'études l'école est tenue de proposer à ses élèves aux moins deux langues étrangères à choisir en tant que deuxième langue. Elle doit tenir compte de ses propres ressources et des intérêts des élèves. Cette modification a été une mesure importante pour la popularisation des langues européennes et notamment du français.

Le 26 mai 2018 lors de la visite du ministre français des affaires étrangères les parties ont procédé à la signature de l'accord entre le gouvernement géorgien et celui de la République française sur le « Projet de l'Université franco-géorgienne ».

Le « Projet de l'Université franco-géorgienne » est un exemple de coopération institutionnelle dans les domaines de formation et des recherches scientifiques ce qui de sa part prévoit l'élaboration des programmes communs entre les Universités françaises et géorgiennes et la délivrance des diplômes français. Conformément à l'accord « la partie française tachera de couvrir les frais des experts français qualifiés et des missions de la formation du personnel académique français ». La partie géorgienne de sa part essayera d'apporter le financement complémentaire aux établissements d'enseignements géorgiens égal à la subvention de l'État pour chaque étudiant participant au programmes de l'Université franco-géorgienne ».

L'enseignement se produit en trois langues: en français, en anglais et en géorgien. Les principales Universités de la France et de la Géorgie prennent part au programme sus-indiqué.

Au cours de l'entretien de la Présidente de la Géorgie Salomé Zourabichvili avec le Président français Emmanuel Macron au mois de février de 2019 la partie française a souligné l'importance de la fondation de l'Université franco-géorgienne. Les Présidents français et géorgiens ont signé la déclaration de coopération sur l'instauration du « Dialogue franco-géorgien Dimitri Amilakhvari » dans laquelle quatre directions principales du dialogue ont été indiquées: politique, défense et sécurité, économie et commerce, formation et culture.

État de publication des manuels scolaire en français

La substitution des vieux manuels de la langue française par les nouveaux se produit par étapes simultanément à la mise en œuvre du nouveau plan d'études national. En 2019 dans le cadre du « Dialogue franco-géorgien Dimitri Amilakhvari » un groupe de travail a été formé afin de créer des liens plus étroits entre les éditeurs français et géorgiens avec le ministère de l'éducation et de la science de Géorgie. Suite à cette initiative au début de l'année scolaire 2020 un nouveau manuel «Amis et compagnie» (CLE international) a été mis en place dans les écoles publiques de la Géorgie conformément au cadre européen commun pour les langues. En V-VIII classe le français est déjà enseigné par le manuel «Amis et compagnie» (CLE international) agréé par le ministère.

Information sur le partenariat entre les Universités des pays francophones et les Universités locales:

Les établissements d'enseignement supérieurs de la Géorgie sont en collaboration avec les grands établissements d'enseignement supérieurs de la France, notamment:

- Le 29 novembre 2005 la personne morale de droit publique – l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili et l'Université Sorbonne Paris 4 ont signé la convention-cadre de coopération internationale dans les domaines de l'enseignement et des recherches.
- Depuis 2004 la personne morale de droit publique – l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili est membre associé de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).
- École de l'informatique franco-géorgienne de la personne morale de droit publique – l'Université d'État de Tbilissi Ivané Djavakhichvili collabore avec l'Université Paris 8 dans le cadre du programme Erasmus +.

- L'Université médicale d'État de Tbilissi effectue le programme de baccalauréat "Santé publique et management" et le programme de master "Le management et la politique de la santé publique" avec l'Académie de la gestion et de la performance de Grenoble (UniMan).
- L'Université technique géorgienne a signé le mémorandum avec les associations des systèmes informatiques des Universités européennes.

Dans la personne morale de droit publique – l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili les programmes suivants: sciences informatiques (baccalauréat) et littérature européenne (doctorat) sont enseignés en français. L'Université collabore avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'Université de Nantes et l'Université d'Angers.

La personne morale de droit publique - l'Université médicale d'État de Tbilissi collabore avec:

- l'Université de la Méditerranée –Marseille 2 - UM AIX-MARSEILLE II
- l'Université des Nations unies – UNU
- l'Université Val de Marne Paris 12 – UPEC
- l'Académie de la gestion et de la performance de Grenoble -UniMan – AMP
-

La personne morale de droit publique - l'Université Ilia collabore avec:

- l'école et observatoire de l'Université des sciences de la Terre de Strasbourg
- l'Université d'Etat de Batoumi Chota Roustavéli collabore avec:
- l'Institut national des langues et civilisations orientales de Paris
- l'Université de Poitiers

La personne morale de droit publique - l'Université d'Etat de Tbilissi Iakob Gogebachvili collabore avec:

- l'Université de Grenoble
- l'Université d'Angers
- l'Université de Poitiers

La personne morale de droit publique - l'Université technique géorgienne collabore avec:

- l'association des systèmes informatiques des Universités européennes

La personne morale de droit publique - l'Université de Soukhoumi collabore avec:

- l'Université de Lille

Le programme de master « Tourisme » s'effectue par l'Université d'État de Tbilissi Ivané Djavakhichvili et l'Université Lumière Lyon 2, au sein des activités de l'Université franco-géorgienne. Le programme prévoit la formation des spécialistes la qualification desquels sera orientée vers l'augmentation de l'importance du riche patrimoine culturel matériel et immatériel de la Géorgie dans le développement du tourisme.

Les étudiants apprendront les voies de l'organisation du business dans le domaine du tourisme, de la popularisation du patrimoine culturel lié au tourisme, ainsi que le diagnostic de ses valeurs et les méthodes de protection.

Les étudiants recevront des capacités nécessaires à l'organisation des tours individuels ou par groupe et en connaîtront la méthodique. Ils utiliseront les connaissances reçues au cours du stage obligatoire. Les étudiants prendront connaissance des différents moyens et méthodes ce qui les aidera à faire des projets individuels ou en groupe. Ils renforceront leurs connaissances pendant le stage qui leur apportera des notations ECTS nécessaires pour la terminaison du programme. Le programme est élaboré pour les étudiants qui connaissent suffisamment bien la langue française (au minimum B1) car les cours seront donnés en français.

Le programme de baccalauréat « Technologie d'alimentation, gestion de la production dans l'industrie de lait » s'effectue par l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili et l'Université Lumière Lyon 2 au sein des activités de l'Université franco-géorgienne.

Le programme vise à donner aux étudiants les compétences nécessaires à la qualification prévue par le programme – l'enrichissement des connaissances et de l'expérience dans le domaine de l'industrie de lait ce qui aura une influence déterminante pour leur avancement professionnel.

Après la terminaison des études les étudiants obtiendront deux diplômes: un diplôme de baccalauréat de l'Université technique géorgien et l'autre de l'Université de Rennes. Les deux diplômes sont reconnus. Ils permettront aux étudiants de poursuivre leurs études au niveau de master dans les établissements d'enseignement supérieurs d'Europe et du monde entier qui reconnaissent les diplômes français et géorgiens.

Les étudiants de master de direction agricole de l'Université technique géorgien ont la possibilité d'obtenir le double diplôme franco-géorgien ce qui va augmenter le niveau de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et contribuera à la popularisation de la Géorgie dans les domaines d'enseignement et de sciences à l'échelle mondiale.

Dans le but de l'instauration du programme de master double-diplôme « Viticulture et œnologie » l'Université technique géorgien et les représentants de l'Université français SupAgro Montpellier ont signé l'accord de collaboration.

Conformément à l'accord, la faculté des sciences agricoles et des biosystèmes fera partie du consortium EmaVE qui réunit les différents pays tels que la France, l'Italie, le Portugal, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne et d'autres pays viticoles.

Après un an d'études au programme de master l'année suivante les étudiants pourront poursuivre leurs études à l'Université d'un des pays membre du consortium. A la fin des études ils obtiendront des doubles diplômes.

La cérémonie de signature de l'accord s'est déroulée en présence de Diego Colas, Ambassadeur de la France en Géorgie, les représentants de l'Université franco-géorgienne et d'autres invités.

La collaboration entre l'Université technique géorgien et l'Université français SupAgro Montpellier compte trois ans. Dans le cadre des programmes d'échanges les étudiants de l'Université technique géorgienne ont la possibilité de poursuivre leurs études à l'Université de Montpellier.

La coopération entre le ministère de l'éducation et de la science de la Géorgie et l'« Agence Universitaire de la francophonie » (AUF) est très intense. Les deux organismes travaillent très activement afin de signer l'accord-cadre.

Quantités des bourses affectées pour la poursuite des études dans les Universités des pays francophones et information sur les bourses des stages courts

Le 1 décembre 2015 la personne morale de droit public – Centre international de la formation, l'Ambassade de France en Géorgie et le « Campus France » ont signé l'accord sur le partenariat qui prévoit la réalisation du programme du master en France.

Le programme permettra aux citoyens géorgiens ou aux personnes ayant la carte d'identité neutre/le document de voyage neutre d'obtenir la bourse en France pour poursuivre des études master en France aux programmes en langues française ou anglaise.

Le « Campus France » est un établissement public de l'Etat français qui est tenu à réaliser les programmes de mobilité et à aider les étudiants étrangers à recevoir l'enseignement supérieur. Il est à noter que l'année courante le directeur du « Campus France » a visité la Géorgie pour la première fois et a eu la possibilité de prendre connaissance du système universitaire géorgien. A la fin de la rencontre la personne morale de droit public - le

Centre International de la Formation et le «Campus France» ont signé l'accord sur le renouvellement du programme commun de bourse.

Information complémentaire:

Depuis 1993 jusqu'à 2011 environ 159 citoyens géorgiens ont bénéficié de la bourse du gouvernement français. Les bourses étaient destinées aux différents niveaux et domaines de l'enseignement, les stages master, doctoral, postdoctoral et administratif.

En 2012-2013 le programme de la bourse du gouvernement français a été réalisé par le financement du Fonds « Karthou » aux niveaux de master et de doctorat. Le financement a permis de verser 20 bourses de master et 20 bourses doctorales.

Dans le cadre de l'accord signé avec le Fondation Nationale pour la science Chota Roustavéli les bourses de recherches ont été lancées pour les jeunes chercheurs en France pour l'année scolaire 2019-2020.

La coopération avec les pays francophones se produit par l'intermédiaire des différents programmes et accords et avec la participation des plusieurs Universités. En 2020 la Géorgie possédait 64 accords avec les Universités françaises.

Depuis 2013-2014 environ trente étudiants participent chaque année aux programme d'échanges dans le cadre de l'Université d'été trinationale avec les trois sessions de durée d'une semaine dans chaque pays.

Dans le cadre de rapprochement de Tbilissi et de la ville de Nantes plusieurs projets d'enseignement ont été lancés. Notamment l'association AGIR de Nantes permet aux professeurs francophones de communiquer avec l'école Marie Brosset et contribue à l'organisation des programmes scolaires d'échange.

L'Institut français de Géorgie accorde chaque année 4 bourses pédagogiques de courte durée (SPCD) ce qui permet aux professeurs géorgiens de passer le stage à BELC en été dans la ville de Nantes, à CAVILAM, Vichy et Nice dans le cadre de l'Universités de francophonie.

Depuis 2018 le programme de bourse postdoctorale a été élaboré. Elle a été cofinancée par le l'Institut français de Géorgie et la Fondation Chota Roustavéli. La bourse permet de réaliser le programme doctoral de recherches d'une durée d'un mois.

L'Université franco-géorgienne possède deux programmes de bourse:

La bourse doctorale de mobilité qui a été élaborée en partenariat entre l'Université franco-géorgienne et l'Institut français. Ce programme offre les bourses de trois mois aux chercheurs de nationalité géorgienne. La bourse est destinée à financer la période de séjour en France pour les recherches scientifiques au sein des établissements supérieurs de recherche scientifique (3000 euros pour trois mois) et couvre totalement ou partiellement les frais de voyage et de séjour.

Le programme de bourse des sciences informatiques de l'Université franco-géorgienne et de la compagnie « Silknet » permet aux bacheliers géorgiens d'effectuer un stage professionnel de trois mois au laboratoire des sciences informatiques de l'Université Paris-Saclay (Université d'Etat de Tbilissi et l'Université d'Evry/ Paris-Saclay).

Importance de la francophonie

L'initiative la plus fructueuse pour la promotion de la popularisation de la langue française

Avec les établissements scolaires et universitaires de la Géorgie l'Institut français de Géorgie, les Ambassades de la France, de la Suisse, de la Belgique et du Canada célèbrent la fête de la langue française et de la francophonie pendant tout le mois de mars.

Le 20 mars, le jour international de la francophonie est célébré au monde entier y compris en Géorgie, en tant que membre observateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En 2021 le jour de la francophonie a été organisé en Géorgie sous le patronage du ministère de l'éducation et de la science. Le programme de cette année comprenait des manifestations diverses qui se sont déroulées en direct. C'étaient:

- Conférence en ligne sous le nom « La langue française qui nous rapproche » consacrée au jour international de la francophonie;
- Le prix littéraire Guéronti Kikodzé pour la meilleure traduction géorgienne du roman francophone;
- Exposition de formation «Choisis l'enseignement en France» organisée sous l'égide du «Campus France»;
- Présentation des traductions géorgiennes des œuvres francophones;
- Projection en direct des films francophones;
- Animations pour les enfants.

En 2021 et 2022 les concours traditionnels pour les élèves et les étudiants ont été organisés dans le cadre de la célébration des jours de la francophonie. Les vainqueurs ont reçu des prix divers.

Domaine de la culture

Les manifestations francophones organisées dans le pays avec le soutien du ministère de culture, de sport et des affaires de jeunesse couvrent les différents domaines de la culture et est une tradition qui compte plusieurs années. Dans la plupart des cas ces manifestations sont organisées dans le cadre de coopération bilatérale ou multilatérale. En outre la culture géorgienne est souvent représentée dans les manifestations culturelles locales ou internationales en France et en Belgique.

Les mesures francophones les plus importantes du pays (littérature, théâtre, musique, art de rue, cinéma, multimédia, art visuel, rencontres avec les auteurs et les artistes)

Mois de francophonie

Depuis 2004 le mois de la francophonie est célébré en Géorgie chaque année. La célébration prévoit d'habitude les différentes manifestations et concours dans les domaines de l'enseignement et de la culture qui se déroulent à Tbilissi et dans d'autres grandes villes (Koutaïssi, Batoumi, Lanchkhouti...).

Traditionnellement la célébration est organisée en commun par les Ambassades de France, de Suisse, du Canada, de Belgique et de Roumanie. Dans le cadre des jours de la francophonie on organise des conférences, présentations des traductions géorgiennes des œuvres francophones, attribution du prix portant le nom du célèbre traducteur géorgien Guéronti Kikodzé à la meilleure traduction de l'œuvre francophone (remis par les Editions «Agora» au meilleur traducteur), projection des films, semaine de la cuisine française, concerts de musique francophone, semaine du cinéma francophone avec la démonstration des films français, canadiens, suisses et roumains).

En partenariat avec les ambassades francophones locales l'Institut français a organisé les jours du cinéma francophone dans le cadre du mois de la francophonie. Les projections des films durant une semaine ont permis aux spectateurs géorgiens de découvrir les éléments culturels importants du cinéma francophone.

Littérature: Programme du soutien à l'édition Merab Mamardachvili et le prix Goncourt en Géorgie

Le programme du soutien à l'édition des traductions géorgiennes des ouvrages francophones est particulièrement important pour la popularisation et la promotion de la

littérature française et francophone en Géorgie. Le programme porte le nom du grand philosophe géorgien Merab Mamardachvili.

Le programme qui est organisé par l'Institut français avec le concours du Centre National du Livre de la France comprend les sciences sociales (philosophie, histoire, sociologie), littérature classique et contemporaine, les bandes dessinées. Le programme donne aux éditeurs géorgiens la possibilité de participer au concours afin d'obtenir le financement de droits d'auteurs de l'Institut français de Paris ou de recevoir une aide financière locale pour leurs projets présentés.

Depuis 1998 jusqu'à nos jours 230 traductions des auteurs francophones sont publiées ou sont en processus de publication dans le cadre du programme Merab Mamardachvili. Parmi les traductions on peut trouver les œuvres de Marguerite Yourcenar, Michel Foucault, Albert Camus, Amélie Nothomb, Michel Houellebecq, Boris Vian, Françoise Sagan, Daniel Pennac, Jean-Paul Sartre, Céline, Pierre Bourdier, Maurice Merleau-Ponty, Jean-Jacques Rousseau, Jean Genet, Roland Barthes et d'autres.

Après la publication des auteurs francophones par les différentes maisons d'édition la personne morale de droit public du ministère de culture – Maison des écrivains en coopération avec l'Institut français permet aux lecteurs géorgiens de rencontrer et s'entretenir avec les écrivains. Dans ce cadre plusieurs écrivains ont visité la Géorgie: Jean Rouaud (lauréat du prix Goncourt, en 2015), Frédéric Beigbeder (en 2016), David Foenkinos (prix Renaudot, en 2016), Éric-Emmanuel Schmitt (en 2016), dramaturge suisse d'origine roumaine Anca Visdei (en 2015).

En 2014 l'Ambassade de Suisse en Géorgie et l'Institut français ont organisé la présentation de la traduction géorgienne du roman « Derborence » de l'écrivain francophone suisse Charles Ferdinand Ramuz (Editions «Agora»). La présentation s'est tenue grâce à l'aide financière de la Fondation de culture suisse «Pro Helvetia».

Le prix Goncourt en Géorgie est un instrument important pour la popularisation de la littérature francophone. Il est instauré en partenariat avec l'Académie Goncourt depuis 2020.

Le jury du prix géorgien Goncourt se compose des étudiants nommés par l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili, l'Université Ilia, l'Université Akaki Tsérétéli de Koutaïssi, l'Université Chota Roustavéli de Batoumi et la médiathèque de l'Institut français. En 2020 le Goncourt géorgien a été attribué à Jean-Luc Coatalem pour son roman « La part du fils ». En 2021 Hervé le Tellier est devenu lauréat du prix pour le roman « Anomalie ».

Depuis 2016 l'activité de la médiathèque de l'Institut français « Nuit de lecture » propose chaque année à ses lecteurs de présenter leurs livres préférés. Les activités organisées ont été consacrées à Nancy Huston (Canada), Tahar Ben Jelloun (écrivain français d'origine marocaine), Blaise Cendrars (Suisse), Romain Gary (France), Le Clézio (France) et d'autres.

Présence des centres et instituts culturels francophones

Les organisations de culture et d'arts agissant sous la subordination du ministère de culture, de sport et de jeunesse et les organisations privées travaillent en partenariat permanent avec l'Ambassade de la France en Géorgie et l'Institut français. Depuis sa fondation en 2002 celui-ci contribue activement à la popularisation de langue et de culture françaises et organise de nombreuses activités en coopération avec d'autres ambassades francophones fonctionnant en Géorgie.

Le centre de langue et de culture française a été inauguré à l'Université de Gori au printemps de 2021. À côté des étudiants de l'Université toute personne intéressée peut fréquenter les cours de langue. En outre l'Université organise périodiquement les conférences sur l'histoire et la culture de la France pour les auditeurs intéressés.

Organisations des spectacles et expositions francophones

Le théâtre : les spectacles francophones en Géorgie

L'amour des metteurs en scène et des spectateurs géorgiens pour le théâtre français compte des siècles. La première pièce française qui a été montée en Géorgie, notamment en 1781 à la cour du roi Irakli II était « Iphigénie » de Racine. Aujourd'hui les œuvres de Racine, Molière, Samuel Beckett, Eugène Ionesco, Jean Cocteau, Jean Anouilh, Jean-Paul Sartre, Francis Veber, Anca Visdei, Florian Zeller et d'autres dramaturges sont au répertoire des différents théâtres d'état ou privés de Géorgie.

Outre les pièces mises en scène par les troupes locales les spectateurs géorgiens ont la possibilité de voir les spectacles francophones au cours des festivals internationaux. Il faut souligner que dans le cadre du Festival international de théâtre de Tbilissi et le Festival international d'art de Tbilissi on a pu assister aux spectacles des différentes troupes, telles que:

- Zigmund Follies de la Compagnie de Philippe Genty, France, 2009

- Pièce de l’auteur géorgien L. Bougadzé « Tsitsino ou pièce politique » montée par la Compagnie d’Art scénique (metteur en scène Clara Schwartzberg), France, 2010
- Compagnie Ex machina, spectacle « La face cachée de la lune », metteur en scène Robert Lepage, Canada, 2013
- Compagnie Maguy Marin, May B. metteur en scène Maguy Marin, France, 2019
- Compagnie Caroline Carlson, « Au carrefour de la simultanéité », France, 2019

Il faut particulièrement souligner les spectacles des troupes géorgiennes à l’étranger: dans les années 1990 le théâtre des marionnettes de Rézo Gabriadzé avec son univers magique et mélancolique s’est présenté pour la première fois devant les spectateurs français. Depuis Rézo Gabriadzé qui plus tard a reçu le titre du commandeur de l’ordre des arts et des lettres de la République française est devenu l’invité régulier des festivals de l’importance mondiale en France, en Suisse, au Canada et autres pays. Dans les années 90 il a monté des spectacles en France et en Suisse: « Quelle tristesse – la fin de l’allée » a été présenté à Lausanne, et le spectacle « Koutaïssi » - à Paris. Les acteurs célèbres du théâtre de Peter Brook ont participé aux spectacles. En 2000 « La bataille de Stalingrad » de Gabriadzé a été présentée à Paris, en 2017 le spectacle « Ramona » - au Festival d’Avignon.

En 2016 le théâtre de l’Université Ilia a présenté le spectacle “Épreuve” monté par Gabriel Gochadzé d’après Tchekhov à Limoges, au Festival international des Écoles de Théâtres.

Cinéma: Ciné-club français

Depuis 2011 chaque mois le ciné-club de l’Institut français propose aux amateurs de cinéma francophones et aux francophiles des classiques du cinéma francophone et les ouvrages des réalisateurs contemporains avec les sous-titres géorgiens. Le club fonctionne en partenariat avec l’Université géorgienne de théâtre et de cinéma Chota Roustavéli.

Art visuel

Les artistes français et francophones participent régulièrement aux différentes expositions ou festivals de l’art visuel organisés dans le pays avec le soutien du ministère de culture, de sport et des affaires de jeunesse, de l’Ambassade de France en Géorgie et de l’Institut français. De ce point de vue il est important de souligner l’exposition « 100 x France, histoire de la photographie française dès les débuts jusqu’à nos jours » organisée par l’Institut français et le Musée de la littérature Guiorgui Léonidzé en 2012. L’exposition a présenté les ouvrages de Ray, Duchamp, Doisneau, Cartier-Bresson et d’autres photographes célèbres. Les grandes

organisations, telles que la Bibliothèque Nationale de France, le Musée d'Orsay, le Centre Pompidou ont participé à l'organisation de cette exposition.

En 2012 l'Ambassade de la France en Géorgie, le ministère de culture et l'Association Véra Pagava ont organisé l'exposition de Véra Pagava (1907-1988), peintre géorgien habitant la France à la Galerie Nationale Dimitri Chevardnadzé du Musée National de Géorgie.

Il faut nommer aussi le Festival de photographie de Tbilissi qui est un festival international annuel instauré en 2010 par la coopération avec le Festival de photographie d'Arles «Les Rencontres d'Arles». En 2019 une conférence sous le nom «Les Rencontres d'Arles et le photographe Antoine d'Agata» s'est tenue à Tbilissi dans le cadre du Festival. Les représentants du Festival de photographie d'Arles ont assisté à cette conférence.

Il faut citer aussi le « Festival digital de Tbilissi» organisé sous l'égide du Festival français «Scopitone» consacré au 40-ième anniversaire de la fraternité entre Tbilissi et la ville de Nantes. Dans la cour du Musée National S. Djanachia et d'autres espaces le Festival a présenté la performance spatiale et audiovisuelle «Nybble» de l'artiste français Alex Augier, l'installation de Guillaume Marmin «Lumière, plus de lumière» et une installation commune de Mickael Lafontaine et des artistes géorgiens – carte audiographique de Tbilissi.

Les artistes francophones visitent la Géorgie dans le cadre des autres festivals internationaux tels que:

- Festival de l'art visuel «Festinova» (en 2019 l'artiste français Alexandre Bavard y a participé par l'exposition «Paris, Tbilissi, Garikula»;
- Festival de photographie «Kolga» (en 2019 dans le cadre du festival un projet d'exposition a été consacré au photographe français Marc Roboud;
- Festival International de l'Art Contemporain de Tbilissi «Artisterium» (depuis 2008 les artistes français et francophones participent régulièrement à ce festival). Par conséquent le public géorgien a eu la possibilité de prendre connaissance de l'œuvre d'Arnaud Contreras, Bruno Fournier, François Doreau, Chalva Khakhanachvili, Jacques Crenn, Olivier de Sagazan, Alain Dister, Pierre Hybre, Sarah Pellerin, Guillaume Chausson, Christopher Doucette (France), Catherine de Blower, Rufus Michelson, Harry Heyrmans (Belgique) et d'autres. À côté du ministère de culture les partenaires du Festival sont l'Institut français et l'Ambassade de Suisse en Géorgie.

Expositions et manifestations culturelles francophones à l'étranger

La présentation de l'art, culture et littérature géorgiens au public francophone s'effectue avec le concours du ministère de culture, de sport et des affaires de jeunesse, du ministère des affaires étrangères et des différentes ambassades. Parmi leurs activités réalisées il faut noter:

- l'exposition de photographie «Le printemps géorgien» qui s'est tenue à Paris au «Palais de Tokyo» en 2010. Le commissaire Chris Boot a présenté les photos prises en 2009 en Géorgie par l'agence Magnum Photo. Dans le cadre de l'exposition le livre-album «Le printemps géorgien» fut publié;
- en 2014 l'exposition personnelle du peintre géorgien David Kakabadzé au Musée Maillol;
- en 2017 l'exposition «La Géorgie le berceau de la viticulture» au Musée de vin de Bordeaux organisée par le gouvernement géorgien et le Musée National de Géorgie. Parallèlement à l'exposition plusieurs projets concernant la culture et la viticulture géorgiennes furent organisées;
- en 2019 les œuvres de Niko Pirosmani furent exposées au Musée de l'Art Contemporain d'Arles.

Les artistes géorgiens participent régulièrement dans les manifestations culturelles internationales telles que: le Festival de l'art contemporain «Flac - International Contemporary Art Fair » à Paris, le Festival «Le printemps musical» à Bergerac (France), « Art Monaco » etc.

Développement des programmes et projets de la culture francophone au niveau bilatéral et multilatéral

Nantes et Tbilissi - villes jumelées

L'histoire de jumelage de deux villes a commencé en 1978 où les maires de Tbilissi, de Nantes et de Saarbrücken ont signé l'accord tripartite de jumelage. Depuis les années 1990, après l'effondrement de l'Union Soviétique la coopération entre les villes a passé sur un autre niveau et s'est répandue sur les domaines social, économique, culturel et technique.

En 1993 l'exposition du célèbre sculpteur Goudji Amachoukeli a été organisée au Musée Thomas-Dobrée. En 1999 dans le cadre des jours de culture géorgienne qui se déroulaient à l'initiative du ministère de culture de France le Musée de Beaux-Arts de Nantes a accueilli l'exposition de Niko Pirosmani. En 2004 la mairie de Nantes a organisé la

semaine de la culture géorgienne à «Cosmopolis». La manifestation a proposé aux personnes intéressées la projection des films, les ouvrages des photographes géorgiens et l'exposition des objets d'artisanat.

Le développement de la coopération entre les villes est aussi soutenue par l'association « Nantes-Tbilissi ». L'association a plus d'une fois attribué le prix portant le nom du célèbre traducteur en français Gaston Bouatchidzé aux meilleures traductions françaises des œuvres géorgiennes.

Cinéma

En coopération avec les Ambassades présents en Géorgie le Festival International du film de Tbilissi «Prométhée», le Festival International du film documentaire «CineDoc-Tbilissi», le Festival destiné à la jeunesse «Taoba», le Festival d'animation « Thopuse », le Festival des films d'auteur de Batoumi proposent chaque année des films francophones aux spectateurs et organisent des «sections françaises». Les sections françaises sont presque chaque année organisées par le Festival International du film de Tbilissi, le Festival International de Batoumi et le «CineDoc-Tbilissi». Dans le cadre de ces sections de célèbres réalisateurs et acteurs tels que Leos Carax, Fanny Ardant, Nicolas Philibert, Eva Ionesco, ainsi que le réalisateur géorgien habitant en France Otari Iosseliani ont visité Tbilissi et Batoumi.

La coopération dans le domaine du cinéma sur le niveau institutionnel compte des années. Le Centre National de Cinématographie de Géorgie et les Archives nationales du ministère de la justice coopèrent étroitement avec le Centre National du Cinéma de France (CNC) et l'Institut national de l'audiovisuel de France. Dans le but de la défense du patrimoine cinématographique géorgien ces derniers font part de leur expérience. A la suite de la coopération les parties ont élaboré le « Projet de conservation des archives audiovisuelles géorgiennes et d'assurance de l'accès des consommateurs ». Le projet vise la construction du bâtiment spécial pour les Archives et la conservation du patrimoine existant.

Le Centre National du Cinéma de Géorgie participe chaque année au marché du film du Festival de Cannes, il est présent aussi sur la plate-forme «La Fabrique des cinémas du Monde » et au concours des films de court métrage « Short film corner ». Tout cela contribue à l'intégration des jeunes réalisateurs géorgiens à l'arène internationale et au développement des possibilités de coproduction y compris avec les pays francophones.

Les réalisateurs géorgiens prennent souvent part à d'autres grands festivals tels que le Festival International du film d'animation d'Annecy, le Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand, l'Arras film Festival.

Musées

La personne morale de droit public – le Musée Nationale de Géorgie coopère avec le Musée de Paléontologie de France, ainsi qu'avec le musée célèbre de préhistoire du Verdon (dès l'année 2002). L'exposition « La Géorgie – berceau des européens » a été organisée dans ce musée et un vaste catalogue a été publié. En 2016 le Musée Nationale de Géorgie et l'Institut français ont élaboré le programme « Apprenons le français au musée » qui visait la popularisation de la langue française ainsi que le renforcement des relations entre les deux pays.

La personne morale de droit public – le Musée d'État de théâtre, de musique, de cinéma et de la chorégraphie (Palais des Arts): le 26 mai 2018 en célébration du centième anniversaire de la République Démocratique de Géorgie et du vingt-cinquième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques franco-géorgiennes en partenariat avec les Archives diplomatiques de la France et le Palais des Arts l'Ambassade de Géorgie en France a organisé l'exposition sous le titre « L'indépendance de la Géorgie dans les Archives diplomatiques de la France ». L'exposition a été inaugurée par Jean-Yves le Drian, Ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

La personne morale de droit public – le Musée historique et architecturale des palais des Dadiani à Zougdidid :

Des milliers d'œuvres de la peinture française et les monuments historiques et culturels français sont conservés dans des fonds du palais des Dadiani dont une partie appartient à la collection rassemblée à la cour, l'autre partie se compose des objets apportés par le prince Achille Murat (1847-1895).

Le prince Achille Murat était le petit-fils du célèbre général et gendre de Napoléon (époux de sa sœur Caroline), roi de Naples maréchal Joachim. Il a épousé la fille du Prince de Mingrélie David Dadiani la princesse Salomé. D'après les sources historiques le mariage religieux du couple s'est déroulé à l'église du Palais de Tulleries. Avant de s'installer en Géorgie les nouveaux-mariés habitaient dans le palais Pereire offert par l'empereur français. Après la chute de la monarchie en France (1879) Salomé et Achille sont arrivés en Géorgie. Ils ont apporté une grande partie des reliques familiales. Il est connu qu'Achille Murat produisait le vin et l'exportait en France.

Parmi les pièces exposées au musée il faut noter particulièrement le masque de bronze de Napoléon I qui a été moulée par le professeur d'anatomie Francesco Antomarc à Paris en 1833. Il faut souligner qu'il existe seulement 4 masques dont l'un est conservé à Paris à l'Hôtel des Invalides.

La personne morale de droit publique – le Musée de soie:

Le Musée de soie (initialement station de soierie du Caucase) avait des relations étroites avec la France et notamment avec la ville de Lyon dès sa fondation. Le fondateur et le premier directeur du Musée Nicolas Chavrov a voyagé en France, notamment à Lyon et Montpellier en 1884-86 d'où il a apporté les pièces et les livres – le don du laboratoire expérimental de soie de Lyon. Chavrov a organisé la station en se basant sur les modèles européens et notamment français. Il entretenait des liens permanents avec les différents laboratoires et centres scientifiques. Le Musée de soie conserve les cocons, les fils et les tissus apportés de Lyon, les boîtes à transporter les œufs de ver à soie apportées de Paris et d'autres villes de France. La bibliothèque du Musée contient beaucoup de livres et des périodiques de différentes villes de France.

Musée de Tsinandali Alexandre Tchavtchavadzé:

Depuis 2007 le Musée de Tsinandali qui porte le nom du célèbre écrivain géorgien Alexandre Tchavtchavadzé est géré par une société privée. En 2021 le Musée a eu une acquisition importante – 16 lettres du général de Gaulle écrites à son neveu Roger. Les lettres ont été remises au Musée par la famille Anthonioz-de Gaulle. Un peu plus avant en 2019 le peintre François-Marie Anthonioz a remis ses 36 ouvrages au Musée. Ce fait a été célébré par une cérémonie officielle qui a été inaugurée par la Présidente de Géorgie Salomé Zourabichvili.

Établissements d'enseignement artistique

Les établissements supérieurs d'enseignement artistique étant sous la subordination du ministère de la culture: la personne morale de droit publique – le Conservatoire d'Etat de Tbilissi Vano Saradjichvili, la personne morale de droit publique - l'Académie d'Etat des beaux-arts de Tbilissi et la personne morale de droit publique – l'Ecole centrale de musique de Tbilissi Evguéni Mikeladzé organisent régulièrement les master classe avec la participation des artistes français/francophones:

- En 2015 les master classe du célèbre violoncelliste Denis Séverin (Suisse) ont été donnés au Conservatoire d'Etat de Tbilissi Vano Saradjichvili. En 2015 le groupe suisse UMS 'n JIP a participé aux soirées de la musique contemporaine qui se

déroulaient dans la petite salle du Conservatoire. Les membres du groupe ont donné aussi les master classes aux étudiants ;

- En 2017 une manifestation «Rondeau classique – master classes» s’est tenue au Conservatoire d’Etat de Tbilissi Vano Saradjichvili à laquelle a pris part Liana Gourdjia (violon, France);
- En 2017 le Festival International «Rencontres musicales de Nouvel An» avec la participation du lauréat des concours internationaux pianiste Lucas Debargue (France);
- En 2017 dans le cadre de la mobilité du personnel académique avec l’établissement supérieur artistique français - Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC) le célèbre artiste et commissaire Gallien Déjean et le professeur Antoine Idier, coordinateur du processus d’enseignement et de recherches ont visité l’Académie d’Etat des beaux-arts de Tbilissi; Gallien Déjean a donné des cours /Workshop aux étudiants.
- En 2017 le célèbre violoniste Yuri Kuroda (Japon-France) a donné des master classe à l’Ecole centrale de musique de Tbilissi Evguéni Mikeladzé.

En 2016 l’Académie d’Etat des beaux-arts de Tbilissi a signé l’accord Erasmus + avec l’École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC) sur la mobilité/ projet d’échange des étudiants et du personnel de la faculté de peinture entre Paris et Tbilissi. En outre, dans le cadre de l’accord avec l’école «The Sustainable Design School» de Nice à la première étape du projet d’échange un professeur français accompagné d’un groupe d’étudiants a visité l’Académie d’Etat des beaux-arts de Tbilissi. Il a organisé le séminaire avec la participation des étudiants français et géorgiens à l’issue duquel la une exposition finale commune franco-géorgienne a eu lieu.

Musique professionnelle

La personne morale de droit publique – l’Orchestre de Chambre de Tbilissi, La personne morale de droit publique – Ensemble vocal féminin de Gori, la personne morale de droit publique – orchestre d’État symphonique Evguéni Mikeladzé, la personne morale de droit publique – Ensemble académique de chant et de danse d’État ont organisé des tournées en France:

- Ensemble vocal féminin de Gori – le 4 et 5 novembre 2016 à Paris;
- la personne morale de droit publique – orchestre d’État symphonique Evguéni Mikeladzé – en 2015 à Strasbourg;

- la personne morale de droit public – Ensemble académique de chant et de danse d'État «EriSSIONI » - en 2016 en Martinique.

En ce qui concerne la musique professionnelle il faut particulièrement noter la coopération entre les jeunes musiciens géorgiens et la fondation française «SOS talents – Michel Sogny». La coopération compte des dizaines d'années. Elle a débuté dans les années 2000 et se poursuit jusqu'aujourd'hui. Parmi les bénéficiaires de la Fondation on peut trouver beaucoup de pianistes géorgiens talentueux, lauréats des prix internationaux. Le Festival International de Batoumi dont le directeur artistique est Elisso Bolkvadzé s'effectue en partenariat avec la Fondation Michel Sogny.

Projet de « l'Académie géorgienne de Leuville. Centre mémoriel historique et culturel franco-géorgien de la Première République de Géorgie »

Le «domaine géorgien de Leuville » se trouve dans la commune de Leuville-sur-Orge, près de Paris. Il a été acheté en 1922 par les membres du gouvernement de Première République de Géorgie qui se sont réfugiés en France après l'occupation de la Géorgie par la Russie. Depuis le «domaine géorgien de Leuville» est devenu l'abri et la place de rassemblement pour les émigrants géorgiens. En 2016 le gouvernement géorgien a commencé les travaux de construction et de restauration du château situé dans le domaine. Après la fin des travaux «l'Académie géorgienne de Leuville. Centre mémoriel historique et culturel franco-géorgien de la Première République de Géorgie» fonctionnera dans le château. Le centre recevra de jeunes savants géorgiens bénéficiant de la bourse du gouvernement, ainsi que les chercheurs et les artistes. Le centre sera un foyer important du développement des relations franco-géorgiennes.

Association de «La délégation de la Renaissance Française en Géorgie»

Le 26 novembre 2020 l'Association de la délégation de la Renaissance Française en Géorgie a été fondée à Tbilissi. L'activité de l'Association sera orientée vers la popularisation de la langue et la culture françaises et francophones en partenariat avec les instituts et les organisations telles que AUF, AFELSH, CIEF, CODFREURCOR, AGIR, l'Institut français de Géorgie, la Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie d'autres.

L'Association internationale «Renaissance Française» a été fondée en 1915 par le Président français Raymond Poincaré. L'Association possède des représentations dans 40 pays du monde. Son slogan c'est «Culture – Solidarité – Francophonie». Par conséquent

les activités de l'Association sont consacrées au soutien de la culture et au maintien de la paix. L'Association a fondé plusieurs prix pour les Francophones dont les activités sont remarquables.

À l'initiative de Denis Fadda, président international de l'Association «Renaissance Française» une conférence scientifique internationale sur la Géorgie se tiendra à Paris dont l'organisation sera dirigée par le bureau de la représentation géorgienne nouvellement fondée.

Tourisme

L'agence touristique francophone Promethea Voayges fonctionne en Géorgie depuis vingt ans. L'agence propose aux touristes francophones (et pas seulement francophones) de voyager en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan et offre ses services aux voyageurs géorgiens à l'étranger. Depuis 2007 l'agence est membre de la Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie ce qui l'aide à établir des différents liens d'affaires.

Il faut noter aussi l'activité des compagnies touristiques Audrey Bogini et Caucasus Trekking Company qui fonctionnent en Géorgie depuis des années, ainsi que l'agence www.moncaucase.com fondée par le voyageur et photographe Nicolas Pernot et sa femme géorgienne.

Programmes et projets francophones du développement culturel réalisés à l'aide de la coopération bilatérale et multilatérale

Depuis 2019 en coopération avec l'Académie Goncourt la Géorgie soutient la popularisation de la littérature contemporaine française. Le pays organise la sélection du prix Goncourt en Géorgie à l'aide de l'Institut français, l'Université d'Etat Ilia et le bureau régional de l'Agence universitaire de la francophonie.

En 2019 l'Institut français de Géorgie et l'Institut Goethe ont organisé une semaine du cinéma franco-allemand. L'activité a eu du succès. Les initiateurs prévoient l'organiser désormais annuellement et y inviter les Universités de Batoumi, Koutaïssi et Soukhoumi.

Coopération avec les centres culturels francophones fonctionnant à l'étranger

Maison d'Europe et d'Orient et la maison d'édition «Espace d'un instant », Paris

Avec le soutien de l'Institut français de Géorgie, le ministère de culture et la personne morale de droit public – Maison des écrivains la Maison d'Europe et d'Orient et sa maison d'éditions ont traduit en français et ont publié les pièces des auteurs géorgiens David Kldiachvili, Thamaz Tchiladzé, Lacha Bougadzé, Lali Rosséba, Gaga Nakhoutsrichvili.

BOZAR – Centre de l'art contemporain de Bruxelles

En partenariat avec le ministère de culture des artistes géorgiens ont pris part aux manifestations culturelles organisées en 2015 au Centre de l'art contemporain de Bruxelles BOZAR. Nika Matchaidzé et Nathalie Bérizé ont participé au Festival de la musique électronique. Le Festival «Theater International Selection» a présenté le spectacle « La douleur c'est la jeunesse » du Théâtre du quartier royal.

En 2015 une soirée dédiée au 80-ième anniversaire du célèbre compositeur géorgien Guia Kantcheli s'est tenue au BOZAR. En 2020 le centre a organisé la rétrospective des films géorgiens. Dans le cadre du Festival «BRIDGES. EAST OF WEST FILM DAY» furent montrés les films des réalisateurs géorgiens contemporains: Dimitri Mamoulia, Déa Kouloumbégachvili, Guiorgui Sikharoulidzé, Amiran Dolidzé, Dimitri Tsintsadzé.

Europalia 2023, Belgique

Le célèbre festival culturel d'Europe «Europalia» qui se déroule en Belgique et dans les différentes capitales européennes sera consacré à Géorgie en 2023.

Public des manifestations francophones

En Géorgie le public des manifestations francophones se compose en général d'élèves, d'étudiants et d'artistes francophones. En outre il existe la communauté des francophones de naissance qui représente le public permanent des manifestations organisées par l'Ambassade de France et l'Institut français.

Suivant les données officielles de l'Organisation Internationale de la Francophonie 0,4% de la population de Géorgie est francophone. D'après l'information de l'Institut français le nombre des élèves apprenant la langue française dans les écoles publiques augmente à l'échelle du pays. En 2019 le nombre des élèves apprenant le français en tant que deuxième langue étrangère constituait 14 248 soit de 94, 85% de plus qu'en 2011. En 2021 53 000 personnes ont participé aux différentes activités organisées en ligne à cause de la

pandémie, 225 personnes se sont inscrites à l'exposition en direct afin de pouvoir s'entretenir avec les représentants des Universités françaises.

Bénéficiaires des activités culturelles francophones

En Géorgie les bénéficiaires des activités culturelles francophones sont représentés par les étudiants, les représentants du domaine culturel et tout simplement les gens qui ont appris la langue française. La société francophone résidant à Tbilissi et le groupe des personnes apprenant le français participent aux activités de l'Institut français et des Instituts locaux.

Cercle des éditeurs de la littérature française et des distributeurs des livres et de la presse écrite français

En Géorgie il existe beaucoup d'organismes qui contribuent à la distribution des livres et de la presse écrite français. Plusieurs maisons d'édition s'occupent de la traduction et l'édition de la littérature francophone. Les maisons d'édition «Diogène», «Éditions de Bakour Soulakaouri», «Livres à Batoumi» sont considérablement soutenues par l'Institut français du point de vue de l'acquisition de droits d'auteur ou de financement.

La maison d'édition «Agora» est un des principaux éditeurs qui traduit en géorgien et publie un grand nombre d'œuvres francophones. La maison a fondé le prix littéraire annuel Guéronti Kikodzé pour la meilleure traduction du roman français. Le prix est attribué au traducteur qui présente la meilleure traduction du roman publié l'année précédente. La maison d'édition publie en général les traductions de la littérature francophone – œuvres littéraires, essais philosophiques et sociologiques, littérature documentaire, littérature pour enfants. En outre en partenariat avec l'organisation française LDE la maison d'édition «Agora» assure la délivrance de la littérature francophone sur commande en Géorgie.

Dans le domaine de l'enseignement la maison d'édition « Zèbre » est un agent le plus important qui contribue à l'élaboration des manuels francophones et à l'enseignement et la popularisation de la langue française en Géorgie.

La coopération entre les maisons d'édition françaises et géorgiennes est assez fructueuse. En partenariat avec les différentes maisons d'édition la personne morale de droit public – la Maison des écrivains assure la traduction des œuvres des auteurs géorgiens en français et leur publication. Les œuvres de grands écrivains géorgiens ont été publiées à l'aide du programme d'édition de la Maison des écrivains. La Maison collabore étroitement avec les Éditions « Méduse » fondée par les Géorgiens habitant en France. De nombreux

traducteurs géorgiens ont bénéficié de la bourse du Centre National français du Livre destinée à contribuer à la traduction des œuvres francophones.

Présence ou utilisation de la langue française dans les espaces publics

La médiathèque de l'Institut français qui est installée dans le bâtiment de la Bibliothèque Nationale de Géorgie est une espace principale de la francophonie du pays. Les lecteurs peuvent se servir du fonds des livres et périodique français, du fonds des traductions géorgiennes et russes des œuvres des auteurs francophones, de culturethèque – bibliothèque numérique des livres, du périodique et des documents audiovisuels français.

Nombre des auteurs écrivant en français

Plusieurs écrivains géorgiens écrivent leurs œuvres en langue française. Nous citons quelques-uns parmi eux:

Kathouna Mzareloua: journaliste culturel et artistique, spécialiste de la danse européenne contemporaine. Elle a obtenu la Médaille des Valeurs francophones de la délégation de la «Renaissance française » pour le recueil de ses deux poèmes écrits et publiés en langue française.

Elena Botchorichvili: écrivaine canadienne d'origine géorgienne. Après les études à l'Université d'Etat de Tbilissi Ivané Djavakhichvili elle a travaillé comme journaliste. Elena Botchorichvili a été la première journaliste soviétique à écrire sur le base-ball. Depuis 1992 Elena Botchorichvili habite au Canada. Elle est créatrice du nouveau genre littéraire – du roman sténographique. Son œuvre est caractérisée par son propre style distinct, notamment par les phrases courtes et laconiques.

Georges Charachidzé: français d'origine géorgienne, linguiste et historien de la Géorgie et plus généralement du Caucase. En 1985 il est devenu cofondateur de la «Revue des études géorgiennes et caucasiennes». Georges Charachidzé était membre étranger de l'Académie nationale des sciences de Géorgie.

Kéthévane Davrichewy: écrivaine française d'origine géorgienne qui est née et éduquée en France. Son roman «La Mer Noire » publié en France en 2010 a obtenu des prix Landernau, Version Fémina/Virgin Mégastore et celui du Roman de l'Île Maurice. «Les séparés» publié par le même éditeur a eu aussi du succès. «L'autre Joseph » a reçu le prix «Les Deux Magots» en 2017. Il est à noter que Kéthévane Davrichewy est aussi journaliste.

Dans l'espace économique

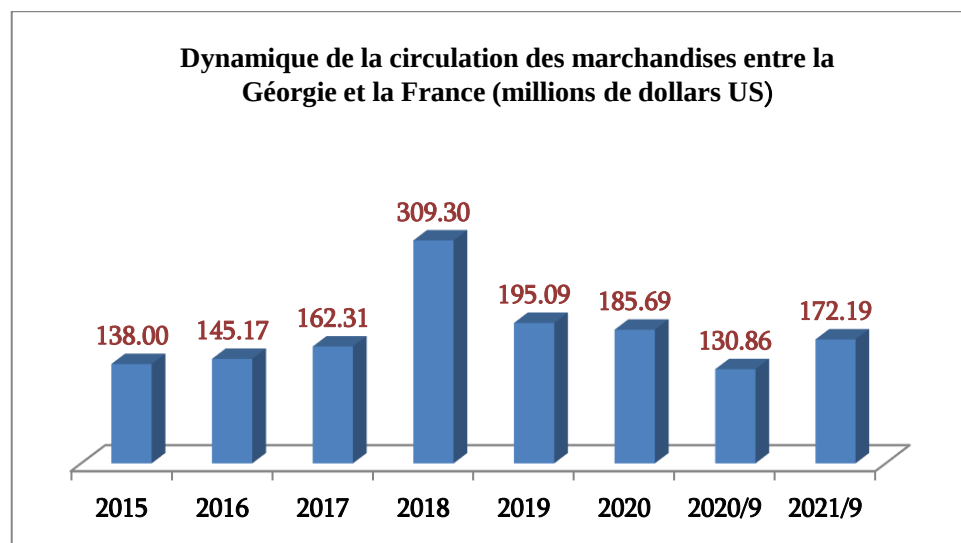
France

Cadre juridique entre la France et la Géorgie

- «Protocole d'accord entre le ministère de commerce et des relations économiques extérieures et la Confédération des petites et moyennes entreprises de la France» (signé à Tbilissi le 03.02.1997 ; est en vigueur dès la signature);
- Accord entre le Gouvernement de la Géorgie et le Gouvernement de la République française sur la coopération dans le domaine du transport commun » (signé à Paris le 3 février 1997; en vigueur depuis le 1 mars 1997);
- «Accord entre le Gouvernement de la Géorgie et le Gouvernement de la République française sur la protection et encouragement des investissements» (signé à Paris le 3 février 1997; est en vigueur depuis le 13 avril 2000);
- «Convention entre le Gouvernement de la Géorgie et le Gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune» (signée le 7 mars 2007; est en vigueur depuis le 1 juin 2010).

Commerce

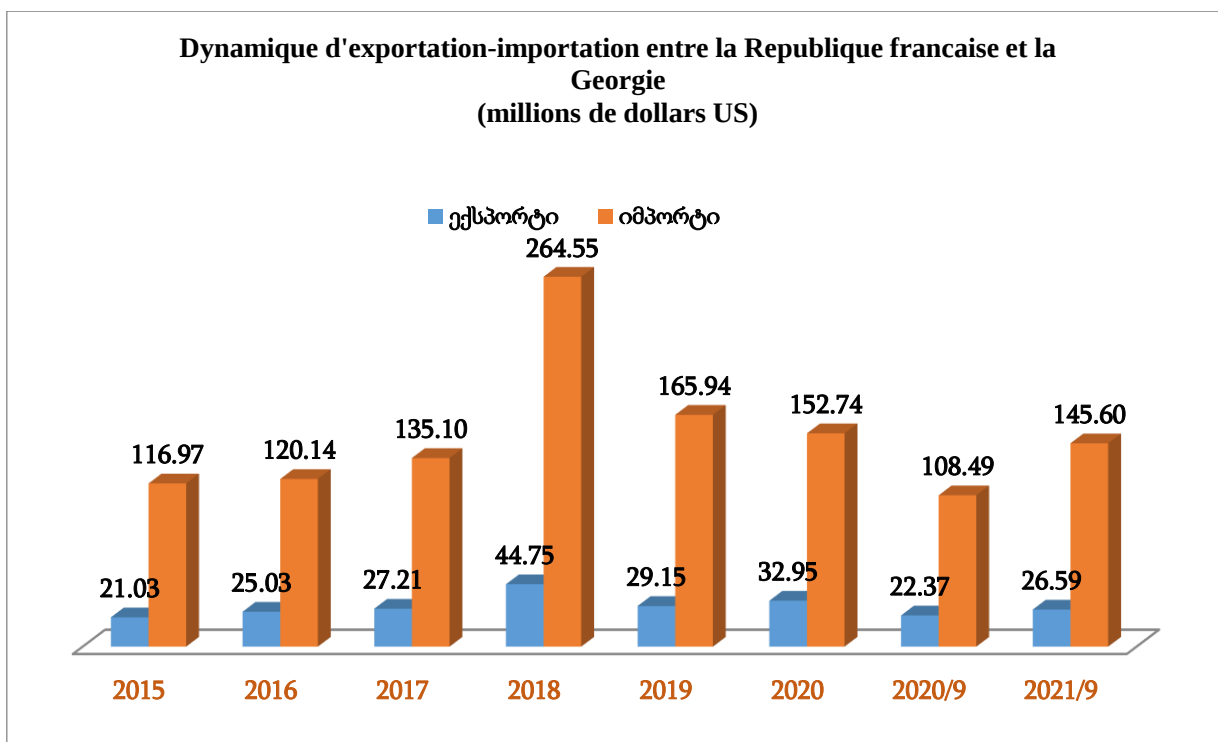
D'après les données de **2021** la circulation des marchandises a augmenté de **32%** par rapport à la période analogique de l'année précédente et a constitué **172,19** millions de dollars US.



- L'exportation a augmenté de **20%** et a constitué **26,59** millions de dollars US.

Principaux produits exportés:

Produits		2021/9 mois
Boissons alcooliques	-	9,36 million de dollars US
Chauffe-eau électriques	-	5,48 million de dollars US.
Ferroalliages	-	2.09 millions de dollars US.
Noisettes	-	1,95 millions de dollars US.
Pétrole et produits pétrolier	-	1,94 millions de dollars US.
Produits végétaux	-	0,82imillions dollars US.
Bois	-	0,53 millions de dollars US
Articles en verre	-	0,52 millions de dollars US
Fruits et légumes conservés	-	0,34 millions de dollars US
Vin	-	0,30 millions de dollars US
Instruments médicaux	-	0,23 millions de dollars US
Miel naturel	-	0,20 millions de dollars US
Fondements de matelas	-	0,15 millions dollars US
Machines à calculer	-	0,15 millions de dollars US



△ Exportation

△ Importation

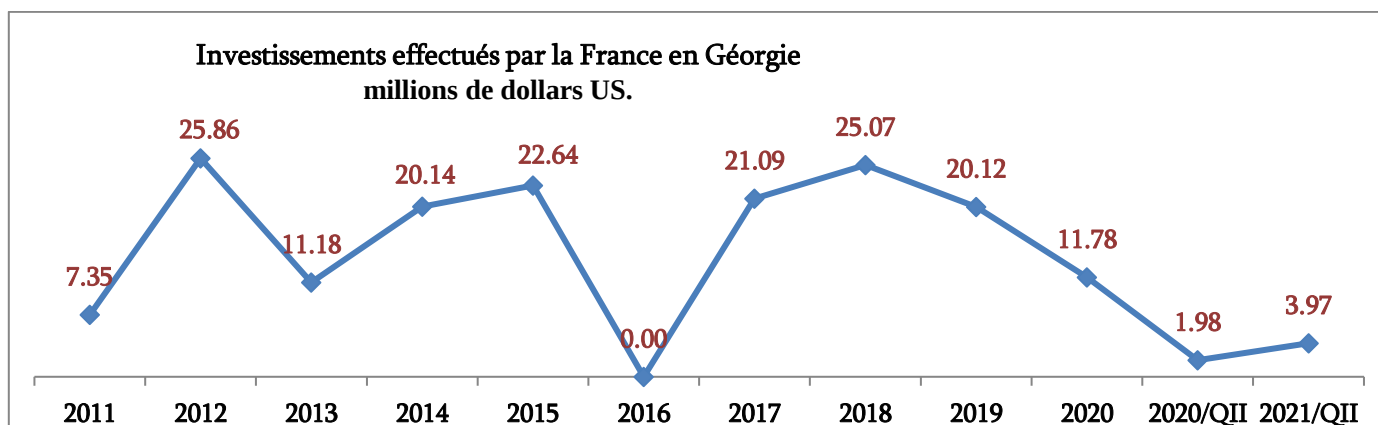
Relations d'investissements

Les premiers investissements de la République française en Géorgie se sont effectués en **2001** et ils constituaient **17,39** millions de dollars US.

- ✓ D'après les données de **2015** les investissements effectués par la France en Géorgie constituait **22,64** millions de dollars US ce qui dépassait de **12%** les données de la période analogique l'année précédente. La France occupait la **14**-ième place parmi les pays effectuant des investissements en Géorgie.
- ✓ D'après les données de **2016** la France n'a pas effectué d'investissements en Géorgie.
- ✓ D'après les données de **2017** la France a effectué les investissements de **21,09** millions de dollars US en Géorgie. La France était à la **13**-ième place parmi les pays investisseurs en Géorgie.
- ✓ D'après les données de **2018** la France a investi en Géorgie **25,07** millions de dollars US ce qui dépassait de **19%** les données de la période analogique de

l'année précédente. D'après les données de 2018 la France occupait la **16**-ième place parmi les pays investisseurs en Géorgie.

- ✓ D'après les données de **2019** les investissements de **20,12** millions de dollars US ont été effectués de la France en Géorgie ce qui était de **20%** moins que les données de la période analogique de l'année précédente (la **19**-ième place parmi les pays investisseurs en Géorgie).
- ✓ D'après les données de **2020** la France a investi en Géorgie **11,78** millions de dollars US ce qui était de **42%** moins que les données de la période analogique de l'année précédente (la **13**-ième place parmi les gros investisseurs en Géorgie).
- ✓ D'après les données préliminaires de deux premiers trimestres de 2021 les investissements effectués de la France en Géorgie constituait 3,97 millions de dollars US ce qui dépassait de **101%** les données de la période analogique de l'année précédente (la **19**-ième place parmi les gros investisseurs en Géorgie).



Investissements accueillis de la France suivant les secteurs (millions de dollars US).

Secteurs	2016	2017	2018	2019	2020	%	2020/QI I	2021/QI I	%
Investissements effectués par la France	-88,32	21,1	25,07	20,12	11,78	-41,5	1,98	3,97	100,5
Agriculture, pêche	-0,10	-0,03	-0,24	1,09	0,39	-96,4	0,40	0,04	-90,0

Industrie de transformation	0,11	13,5 0	7,05	-2,17	4,53	-	-0,42	0,61	-245,2
Construction	1,35	1,19	3,60	2,48	0,72	- 71,0	0,52	0,018	-96,5
Hôtels et restaurants	-0,026	0,60	5,18	9,81	1,26	- 98,7	-0,46	0,54	-
Transport	1,01	0,11	0,51	1,27	-0,56	-	0,21	0,21	0,0
Communication	-	-	-	-	- 0,009	-	-0,002	-	-
Bien immobilier	0,46	4,85	8,06	6,93	5,80	- 91,6	2,12	2,07	-2,4
Santé publique et aide sociale	-	-	0,00 3	-	-	-	-	-	-
Secteur financier	-91,32	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres secteurs	0,21	0,88	0,90	0,70	-0,33	-	-0,39	0,49	-

Sociétés à participation du capital français enregistrées (pour le 1 février 2021)

D'après les données statistiques pour le moment **350 sociétés à** participation du capital français fonctionnent en Géorgie. Parmi eux:

231 sociétés - fondées par le capital français;

74 sociétés - fondées à participation du capital français et géorgien;

17 sociétés - fondées à participation du capital français, géorgien et du tiers État;

28 sociétés - fondées à participation du capital français et des tiers États.

Investissements français en Géorgie

En 2008 à l'initiative des entrepreneurs habitant en Géorgie le «Club d'affaire français» a été fondé. C'était la première initiative dans la voie du développement des relations économiques et commerciales franco-géorgiennes. Plus tard le nombre des membres du Club a augmenté. La nécessité de passer à une nouvelle étape s'est faite sentir ce qui s'est terminée par l'instauration de la «Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie» (CCIFG) en 2011.

La «Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie» a rejoint le réseau international de 126 Chambres de commerce et d'industrie. C'est la plus grande communauté privée française qui réunit plus de 36 000 sociétés.

CCIFG a réalisé beaucoup de projets parmi lesquels il faut noter le business forum qui a été programmé dans le cadre de la visite du Président français François Hollande.

En mai 2019 la Chambre a organisé la visite de Jérôme Chartier, vice-président du conseil régional d'Île-de-France. Dans le cadre de la visite la délégation française a rencontré les représentants de différentes institutions. À la suite de ces entretiens la partie française a avancé l'initiative de coopération dans les domaines du transport en commun et de formation professionnelle.

En ce qui concerne la formation nous sommes en train de travailler sur le nouveau projet qui prévoit l'inauguration de l'école « Hotel&Tourisme Business School» de l'établissement d'enseignement français «VATEL ». Il est évident que l'industrie du tourisme se développe très rapidement ce qui augmente la demande sur le personnel professionnel qualifié. Par conséquent la réalisation de ce projet est particulièrement importante pour répondre aux défis existant dans le secteur du tourisme.

La «Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie» est un organisme privé qui réunit les sociétés françaises et géorgiennes. C'est une plate-forme d'information pour les sociétés françaises et géorgiennes qui a pour but:

- De soutenir, élargir et développer les relations économiques, commerciales et d'investissements entre la France et la Géorgie;
- De représenter les intérêts des sociétés commerciales des deux pays;
- De contribuer au règlement des questions législatives et d'autres questions liées avec les relations économiques, commerciales et d'investissements, de représenter les intérêts des membres de la Chambre concernant les questions commerciales;
- De rassembler, publier et distribuer l'information et les données statistiques concernant les relations économiques, commerciales et d'investissements entre la France et la Géorgie;

La «Chambre de commerce et d'industrie France-Géorgie» se compose de 65 membres y compris les sociétés françaises et géorgiennes qui opèrent dans les différents secteurs. Parmi les sociétés fonctionnant en Géorgie nos membres sont les suivantes: le réseau d'hôtels «Accord Hotels Group» , «Carrefour», «Lactalis Georgia», «Orange», «Atlantic Georgia», «CMA CGM», GRDC. Ces sociétés ont effectué des investissements de millions de dollars en Géorgie et ont beaucoup contribué au développement de l'économie géorgienne.

«Atlantic Georgia»

En 2017 «Atlantic Georgia» a ouvert l'usine produisant les chauffe-eau dans la zone industrielle franche de Koutaïssi. Pour la réalisation du projet l'investissement de 45 millions lari a été effectué. «Atlantic Georgia» produit 500 chauffe-eau électriques par jour. Cette production est exportée dans les pays voisins deux fois par semaine. «Atlantic Georgia» vise à doubler la production ce qui nécessite les investissements supplémentaires.

«Lactalis» est arrivé en Géorgie en 2012. En 2016 elle a acheté la compagnie «Santé» qui fait maintenant partie de «Lactalis». À présent «Lactalis» possède toute la compagnie «Santé» et coopère avec les marques locales et celle importées de France et d'autres pays. Au niveau local «Lactalis» est le principal agent qui recueille du lait en plus grande quantité dans le pays et produit les produits laitiers de toutes les sortes.

Le groupe ADP, ancien «Aéroports de Paris» est une société française qui construit, développe et gère les plate-formes d'aéroports. Il possède 49% de l'opérateur de l'aéroport turc «TAV Airports» représenté en Géorgie par «TAV Georgia». Le groupe ADP gère directement ou indirectement. Avec 230 millions de passagers par an il est parmi les trois grands managers d'aéroport de monde.

«TAV Georgia» a commencé à opérer en Géorgie en 2005. Conformément au contrat en vigueur il poursuivra ses activités jusqu'à 2027. Après la réception de l'investissement de 220 millions de dollars les nouveaux terminaux aéroportuaires de Tbilissi et de Batoumi sont entrés en exploitation. Par les investissements sus-indiqués «TAV Georgia» a réalisé le projet de la réhabilitation de la piste et du nouveau terminal d'arrivée dans l'aéroport de Tbilissi «Tbilisi International.» En 2019 5 nouveaux parkings aériens ont été construits à l'aéroport International de Tbilissi. En 2017 «TAV Georgia» a été reconnu comme un des plus grands investisseurs en Géorgie. Grâce au fonctionnement fructueux à l'échelle mondiale, le management effectif et l'expérience immense de ses 1 400 employés la holding «TAV Georgia» est une des sociétés les plus stables, fiables et dynamiques en Géorgie.

«La Compagnie de reconstruction et de développement de Géorgie» (GRDC) opère sur le marché géorgien du bien immobilier depuis 2003. La compagnie a commencé son activité avec 25 millions de dollars. Aujourd'hui son prix atteint 80 millions de dollars. La compagnie attire généralement les investissements français. Selon les fondateurs de la compagnie la Géorgie possède un grand potentiel de développement de l'agriculture, de l'industrie du tourisme et de l'énergie renouvelable et évidemment du développement du transport en commun et de l'infrastructure.

La société «Entrée» a été fondée au décembre de 2008. L'un de ses fondateurs et actionnaires est une personne de nationalité française. «Entrée» est tout d'abord une conception française adaptée au marché géorgien. 80% de sa production (gâteaux, sandwiches) est française et 20% de son assortiment représente la production géorgienne. Pour aujourd'hui il y a 14 café-restaurants de l'«Entrée» en Géorgie. La conception de l'«Entrée» a dépassé les frontières de Géorgie et elle opère déjà à Bakou, où fonctionnent 6 établissements de l'«Entrée». Au mois de juillet 2 cafés ont été ouverts à Londres.

Food Alliance (l'investissement franco-géorgien) réunit 4 sociétés qui opèrent dans le domaine de l'agriculture et agro-industrie. Ils visent le développement de la production dans le but de sa distribution à grande échelle, ainsi que pour le secteur Horeca (hotels, restaurants).

Les domaines des activités de la société sont: l'élevage des bovins dans le but de la vente du bœuf, production du raisin, des fours industriels, de la réglisse.

LAERTON Tbilisi est un hôtel géorgien 4 étoiles qui a été acheté par une compagnie française. Le projet est complètement réalisé par l'investissement français en partenariat avec les banques locales.

Après le renouvellement de LAERTON Tbilissi on prévoit son intégration au réseau international d'hôtels 5 étoiles.

La première compagnie au Caucase produisant les frites « Frixx» est une société basée sur la chaîne des valeurs. Elle assure la production et l'approvisionnement de la région par les frites des pommes de terre de haute qualité.

L'actionnaire de la compagnie est d'origine française. A la base de son expérience fut fondée une entreprise qui crée une chaîne des valeurs conforme aux besoins du pays, en même temps elle assure la défense de l'écosystème. Tout cela contribue à la création des conditions favorables pour les fermiers locaux et toutes les parties intéressées. La compagnie est présente sur le marché géorgien depuis dix ans et sa part du marché augmente chaque année.

Projet d'investissement français FUJIN

Le développement de l'hôtel de l'aéroport international de Tbilissi est une partie du grand projet. L'autorisation de construction est déjà délivrée. Le projet prévoit la construction sur la surface de 39 000 m².

Compte tenu de l'augmentation attendue du nombre des voyageurs en Géorgie la réalisation de ce projet a une importance particulière. La première étape du projet prévoit la construction de l'hôtel de 120 chambres «Ibis Tbilissi». Ce sera le premier et l'unique hôtel ayant la marque international à l'aéroport de Tbilissi.

La première étape prévoit aussi le développement de l'infrastructure correspondante: du business centre, de la station-service «Gulf» avec le magasin d'alimentation, services de fast-food et de location des voitures.

Aux II et III étapes les nouveaux investisseurs auront la possibilité de développer leurs activités sur 2 hectares.

«Carrefour» fonctionne en Géorgie depuis 10 ans. Il est représenté par 5 hypermarchés et 12 supermarchés comme à Tbilissi aussi dans des petites villes. Il possède aussi 50 magasins relativement petits. «Carrefour» projette de poursuivre ses investissements en Géorgie durant les deux ans à venir et d'ouvrir plus de 200 nouveaux magasins y compris les hypermarchés.

La marque française «ACCOR» est entrée en Géorgie avec sa marque de classe moyenne Mercure en 2015. En 2017 «Ibis style» et en 2022 « PULMAN Tbilisi Axis Tower» sont intervenus sur le marché géorgien.

Coopération avec l'Agence française de développement (AFD)

Dans la première moitié de 2013 le gouvernement français a pris la décision d'ouvrir en Géorgie le bureau de l'Agence française de développement (AFD). L'accord sur la coopération avec AFD a été signé le 13 mai 2014 lors de la visite du Président français François Hollande en Géorgie. La cérémonie officielle de l'inauguration du bureau de l'Agence française de développement pour le Sud-Caucase s'est tenue le 22 mars 2017 (le bureau a été inauguré par Pascal Pacaut, directeur Asie de l'Agence et Dimtri Koumsichvili, vice-premier du gouvernement géorgien, ministre des finances).

- Le 2 novembre 2017 Rémi Genevey, directeur Asie de l'Agence française de développement (AFD) et Dimtri Koumsichvili, vice-premier du gouvernement géorgien, ministre des finances ont signé le premier accord de prêt de l'Agence en Géorgie (le prêt de 60 millions d'euros pour la politique publique. Le prêt a été affecté dans le cadre de la réalisation du programme de la Banque mondiale. Il vise le renforcement de la compétitivité du secteur privé en Géorgie;
- L'AFD a décidé de soutenir l'une des plus importante réformes du gouvernement géorgien – celle du système de retraite. Outre le prêt l'AFD a alloué la subvention de

50 000 euros pour financer l'aide technique dans le cadre de la réforme. Cette aide vise à contribuer à la formation, l'enseignement et le fonctionnement du personnel de l'agence de retraite qui sera chargé de rassembler et gérer les versements de l'Etat et des employés;

- Le 14 mai 2018 la Géorgie, l'Agence française de développement (AFD) et l'Établissement de crédit pour la reconstruction de l'Allemagne (KfW) ont signé l'accord de déclaration d'intention «Sur la coopération économique franco-allemande avec la Géorgie » (la convention prévoit l'aide budgétaire sous forme de prêt basé sur la politique à l'État géorgien égal à 74 mlns euros, KfW- 49 mlns, AFD – 25 mlns);
- Au début du mois d'octobre 2018 l'ADF a signé l'accord relatif au prêt fondé sur la nouvelle politique dans le secteur de l'énergie, le 9 novembre le deuxième prêt destiné pour le bien-être social a été signé.
- L'accord de prêt visant le soutien de la réforme pour l'amélioration de l'efficacité énergétique en Géorgie a été signé le 7 octobre 2019. L'accord a été signé par le ministre des finances et les représentants de l'AFD et KfW.
- Pour soutenir la gestion effective de la crise provoquée par la pandémie de coronavirus, surtout pour le soutien de la politique de santé publique et de l'énergétique (Social welfare and Energy sector reform programme) le 22 mai 2020 l'AFD et le ministère des finances ont signé deux accords de prêt de 190 mln euros en totalité (79 mlns euros pour le système de santé et 120 mlns euros pour le soutien des réformes dans le secteur énergétique);
- Le 31 juillet 2020 l'AFD et le ministère des finances ont signé l'accord de prêt de 58 mlns euros visant le financement des travaux de réhabilitation des systèmes de distribution d'eau et de canalisation de la ville de Khachouri. Pour le financement de ces travaux l'Union européenne a alloué en supplément 7,15mlns euros;
- Le 26 mars 2021 la convention de subvention de 7,15 mlns euros a été signée entre l'Agence française de développement (AFD) et le ministère du développement régional et de l'infrastructure de Géorgie. Cette convention est annexée à la ligne de crédit allouée par l'ADF pour la réhabilitation, la reconstruction et l'élargissement des systèmes de distribution d'eau et de canalisation de la ville de Khachouri. En même temps la convention élargit les possibilités de la compagnie UWSCG exerçant les travaux sus-indiqués;
- Le 10 juin 2021 la Géorgie et l'Agence française de développement (AFD) ont signé la convention de coopération pour les années 2021-2023 dans les domaines de l'agriculture, de développement du secteur privé, de l'environnement, de santé publique, d'énergétique, d'irrigation, de distribution d'eau et d'autres. Dans le cadre de la convention la Géorgie recevra le financement de 483 mlns euros, 33 mlns euros parmi eux seront versés sous forme de subvention;

- Le 26 janvier 2022 la Géorgie, l'Établissement de crédit pour la reconstruction d'Allemagne (KfW), l'Agence française de développement (AFD) et la Délégation de l'Union européenne en Géorgie (EUD) ont signé la déclaration d'intention sur la poursuite du soutien multinational et international à la Géorgie afin de contribuer aux réformes à réaliser dans les domaines de l'énergie et de l'industrie verte;
- En janvier 2020 l'entretien s'est tenu entre le ministre des finances de Géorgie et Cécile Couprie lors de la visite de celle-ci à Tbilissi. Suite à l'entretien le mémorandum sur la coopération dans le secteur d'approvisionnement énergétique visant à contribuer aux réformes à réaliser par le gouvernement géorgien a été signé.

Coopération avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF International)

- Le 15-16 novembre 2021 MEDEF International a effectué la visite en Géorgie. La délégation de la Confédération des entrepreneurs français était dirigée par Laurent Germain, Directeur général de la compagnie «Egis» et président du Conseil d'entreprises France-Géorgie (France-Georgia Business Council). 28 sociétés françaises ont pris part à la visite parmi lesquelles étaient: AIRBUS, EGIS, SUEZ, THALES, BNP Paribas, BPI France, BRL Ingenierie et d'autres. Dans le cadre de la visite les entretiens avec la Présidente de Géorgie, le premier-ministre, les ministres de l'environnement, des finances, du développement régionale et d'infrastructure, des affaires intérieures, de l'économie et de développement stable, avec le maire de Tbilissi, les représentants de l'Association d'entreprises de Géorgie et de la Banque Nationale se sont tenues.
- La visite suivante de MEDEF International avec l'organisation ADEPTA (dans le cadre de „OECD Eurasia Week 2020”) était prévu pour les 16-20 mars 2020, mais elle a été remise à cause de la situation provoquée par Covid-19. Au lieu de la visite le séminaire en ligne avec la participation de MEDEF International et des représentants des ministères de l'économie, de l'agriculture, des finances et des affaires étrangères de Géorgie, ainsi que de la Chambre de commerce et d'industrie a été organisé le 10 septembre 2020.
- Le 3 septembre 2019 Michael Khidourelidze, directeur de l'Agence «Produis en Géorgie» a fait à Paris le rapport sur le potentiel d'investissement du pays, de l'environnement des affaires et les outils financiers utilisés par le gouvernement géorgien dans le but du soutien du secteur privé. Une trentaine de compagnies françaises ont assisté à la présentation y compris AIRBUS, DASSAULT SYSTEMES, MBDA, EIFFAGE, THALES et d'autres.

- Le 28-29 août 2019 à Paris la cérémonie consacrée au 20-ième anniversaire de l'Université d'été de Mouvement des entreprises de France (MEDEF International) a été inaugurée par la Présidente de Géorgie Salomé Zourabichvili. Dans le cadre de la visite la rencontre d'affaire franco-géorgienne s'est tenue le 27 août.
- En septembre 2018 à Paris au siège de MEDEF International Kethi Botchorichvili, directrice exécutive de «Anaklia city» a présenté le projet du port en eau profonde et de la zone économique d'Anaklia. Les représentants des grandes compagnies françaises ont assisté à la présentation. Avec les projets d'Anaklia les questions de l'environnement d'affaire et des possibilités d'investissement ont été discutées.
- Le 27-29 mars 2017 la délégation de MEDEF International conduite par Christophe Fontaine, directeur général, membre du Comité exécutif de la société «Oberthur Technologies Identité» et Président des Conseils des chefs d'entreprises a visité Tbilissi. La délégation se composait des dirigeants et représentants des 28 sociétés, des grands groupes, des petites et moyennes entreprises représentant 10 différents secteurs: activité bancaire, construction et infrastructure, télécommunication, défense, énergétique, consulting, agriculture et secteur agroalimentaire. C'était la 5-ième visite en Géorgie des délégations de MEDEF International. Au cours de la visite les représentants des entreprises françaises ont eu la possibilité de s'entretenir en direct avec les fonctionnaires du gouvernement géorgien, les représentants de Business Association de Géorgie, des entreprises locales et des institutions financières internationales fonctionnant dans le pays.

La Belgique

Cadre juridique entre la France et la Géorgie

Accords entrés en vigueur:

1. «Convention entre la Géorgie et le Royaume de Belgique en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune» (signée 14.12. 2000; en vigueur depuis 04.05. 2004).
2. «Convention entre le gouvernement de la Géorgie et le gouvernement du Royaume de Belgique sur la circulation routière»; (signée 19.03.2002; en vigueur depuis 29.12. 2015).
3. «Convention entre la République géorgienne et l'alliance Belgique-Luxembourg sur la protection et encouragement des investissements» (signée 23.06.1993; entrée en vigueur 03.07.1999, périmé depuis 03.07.2019).

Accords signés (ne sont pas valide)

«Convention entre le pouvoir exécutif de la Géorgie et les gouvernements du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine du transport maritime» (signé 13.06.2002).

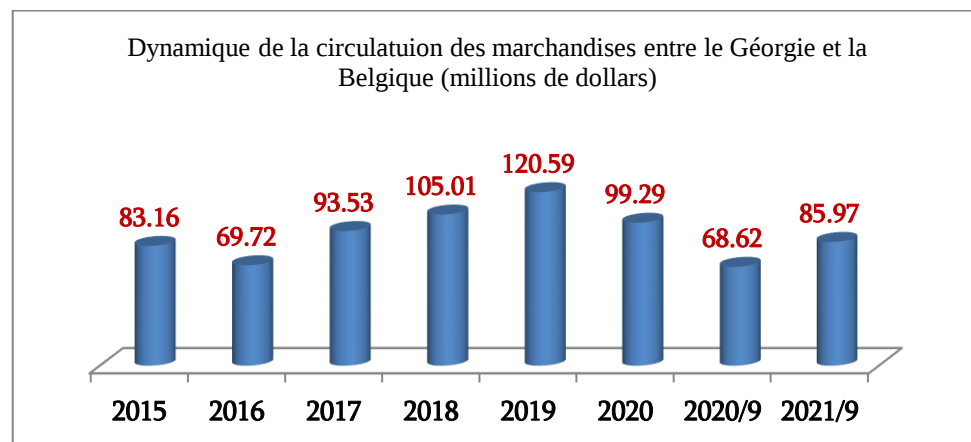
On attend la notification de la terminaison des procédures internes nécessaires à l'entrée de la convention en vigueur.

En cours d'examen par la partie belge:

«Convention entre le gouvernement de la Géorgie et le gouvernement du Royaume de Belgique sur la coopération dans le domaine du tourisme» - est remise à la partie belge pour discuter le 3.10.2012.

Relations commerciales bilatérales entre la Géorgie et la Belgique

Suivant les données **de 9 mois de l'année 2021 la circulation des marchandises** entre la Géorgie et la Belgique a augmenté de **25%** par rapport à la période analogique de l'année précédente et a constitué **85,97** millions de dollars US.



- ✓ L'exportation a constitué **19,02** millions de dollars ce qui dépasse de **110%** les données de la période analogique de l'année précédente.

Principaux produits exportés: **automobiles** (15,36 millions de dollars US), **produits de bois** (2.08 millions de dollars US), **ferroalliages** (0,32 millions de dollars US), **patrons des vêtements** (0,26 millions de dollars US), **fonds de matelas** (0,21 million

de dollars US), **tabac fabriqué industriellement** (0,18 million de dollars US), **polymères d'éthylène** (0, 17 million de dollars US), **noisette** (0,12 million de dollars US.), **instruments médicaux** (0,11 million de dollars US), **vin** (0, 097 million de dollars US), **produits de matière plastique** (0, 039 million de dollars US), **oxydes de manganèse** (0,021 million de dollars US.).

✓ L'importation a augmenté de **12%** et a constitué **66,95** millions de dollars US.

Relations d'investissements

Les premiers investissements de la Belgique en Géorgie ont été effectués en **2007** et ils ont constitué **1,44 millions de dollars US**. En **2008** cet indice a diminué de **96%** et a constitué **62 000 de dollars US**. En **2009** les investissements ont augmenté de **77%** et ont constitué **110 000 de dollars US**. En **2010** ils ont de nouveau diminué de **79%** et ont constitué **23 000 de dollars US**.

En **2011 et 2012** les investissements de la Belgique en Géorgie n'ont pas été effectués.

D'après les données de **2013** La Belgique a investi en Géorgie **0,64 million de dollars US**.

D'après les données de **2014** les investissements de la Belgique en Géorgie ont constitué **1,49 millions de dollars US** ce qui dépassait l'indice de l'année précédente de **133%**.

En **2015** les investissements de **0,28 million de dollars US** ont été effectués de la Belgique en Géorgie ce qui était de **81%** de moins que l'indice de l'année précédente.

D'après les données de **2016** la Belgique a investi en Géorgie **17,87 millions de dollars US**.

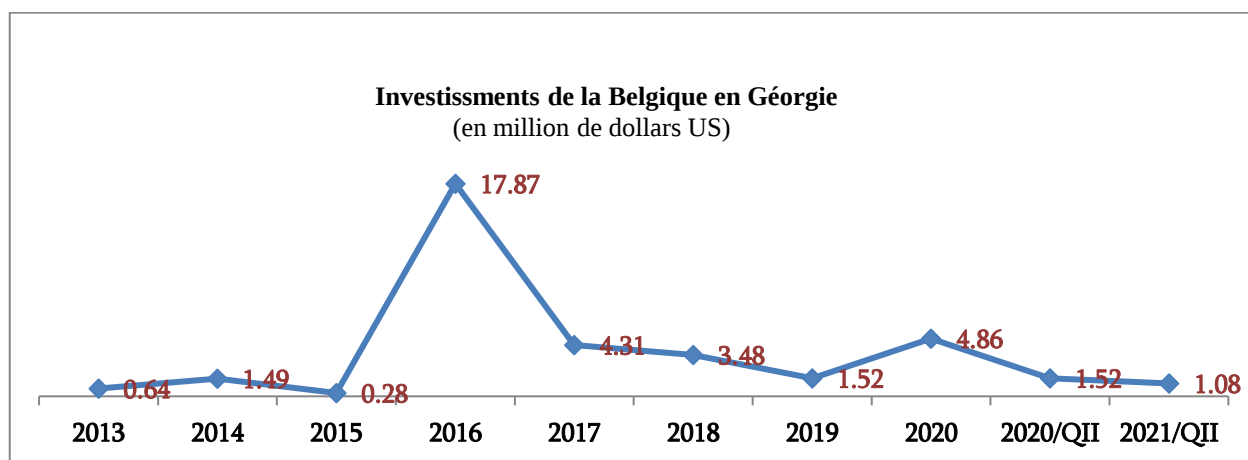
D'après les données de **2017** les investissements de **4,31 millions de dollars US** ont été effectués de la Belgique en Géorgie ce qui était de **76%** de moins que l'indice de l'année précédente.

D'après les données de **2018** la Belgique a effectué de **19%** moins d'investissements que l'année précédente et ils ont constitué **3,48 millions de dollars US**.

D'après les données de **2019** les investissements de la Belgique en Géorgie ont diminué de **56%** par rapport à l'indice de l'année précédente ils ont constitué **1,52 million de dollars US**.

D'après les données de **2020** les investissements de la Belgique en Géorgie ont augmenté de **148%** par rapport à l'indice de l'année précédente et ils ont constitué **3,77 millions de dollars US**.

D'après les données des **deux premiers trimestres de 2021** les investissements de la Belgique en Géorgie ont diminué de **29%** par rapport à l'année précédente et ils ont constitué **1,08 million de dollars US**.



Sociétés à participation du capital belge enregistrées (pour le 1 février 2021)

D'après les données statistiques pour le moment **112 sociétés à** participation du capital belge fonctionnent en Géorgie. Parmi eux:

63 sociétés - fondées par le capital belge;

28 sociétés - fondées à participation du capital belge et géorgien;

7 sociétés - fondées à participation du capital belge, géorgien et du tiers État;

14 sociétés - fondées à participation du capital belge et des tiers États.

La Suisse

Cadre juridique

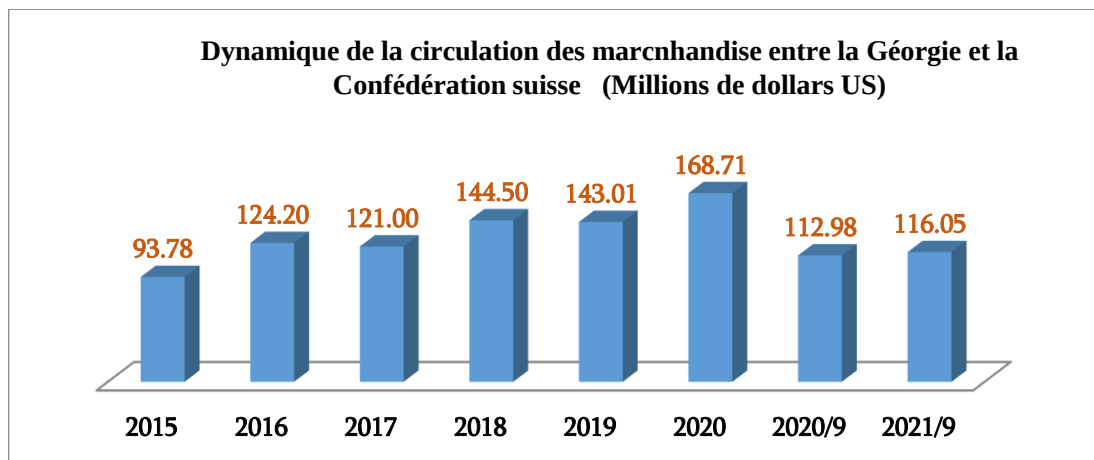
La Géorgie et la Confédération suisse ont signé des accords suivants dans le domaine économique:

- ✓ Convention «Entre la Géorgie et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune» signée le 15 juin 2010 à Berne; en vigueur depuis le 7 juillet 2011.

- ✓ Convention «Entre le gouvernement de la Géorgie et le Conseil Fédéral de Suisse sur le trafic aérien régulier» signée le 22 juillet 2008 à Tbilissi; en vigueur depuis le 16 novembre 2010.
- ✓ Convention «Entre la Géorgie et le Conseil Fédéral de Suisse sur la coopération technique, financier et humanitaire» signée le 17 janvier 2005 à Tbilissi; en vigueur depuis le 10 mai 2006.
- ✓ Convention «Entre la Géorgie et le Conseil Fédéral de Suisse relatif aux transports internationaux par route de personne et de marchandises» ratifiée le 18 décembre 2001.
- ✓ «Accord sur le commerce et de coopération économique entre la Géorgie et la Confédération suisse» signé le 11 mars 1999 à Berne; en vigueur depuis le 1 janvier 2001.
- ✓ Accord «Entre la Confédération suisse et la Géorgie concernant la promotion et la protection réciproque des investissements» signé le 3 juin 2014; en vigueur depuis le 17 avril 2015.

Commerce

D'après les données de 9 mois de 2021 **la circulation des marchandises** entre la Géorgie et la Suisse a augmenté de **3%** et a constitué **116,05 millions de dollars US**.



- L'exportation a diminué de **22%** et a constitué **58,27 millions de dollars US**.

Les principaux produits exportés

Production		Exportation	
Or brut	-	45,00 mln dollars US	
Pétrole et produits pétroliers	-	5,31 mln dollars US	
Parfume et eaux de toilettes	-	2,36 mln dollars US	
Noisette	-	1,18 mln dollars US	
Automobiles	-	1,03 mln dollars US	
Cosmétiques et produits de maquillage et de soin de la peau	-	1,00 mln dollars US	
Montres	-	0,48 mln dollars US	
Montres en métaux précieux	-	0,41 mln dollars US	
Ferroalliages	-	0,30 mln dollars US	
Fruit et légumes conservés	-	0,23 mln dollars US	
Aluminium brut	-	0,21 mln dollars US	
Téléphones	-	0,21 mln dollars US	
Vin	-	0,11 mln dollars US	
Alcaloïdes végétaux	-	0,09 mln dollars US	
Farine de légumineuses	-	0,09 mln dollars US	
Savon	-	0,066 mln dollars US	

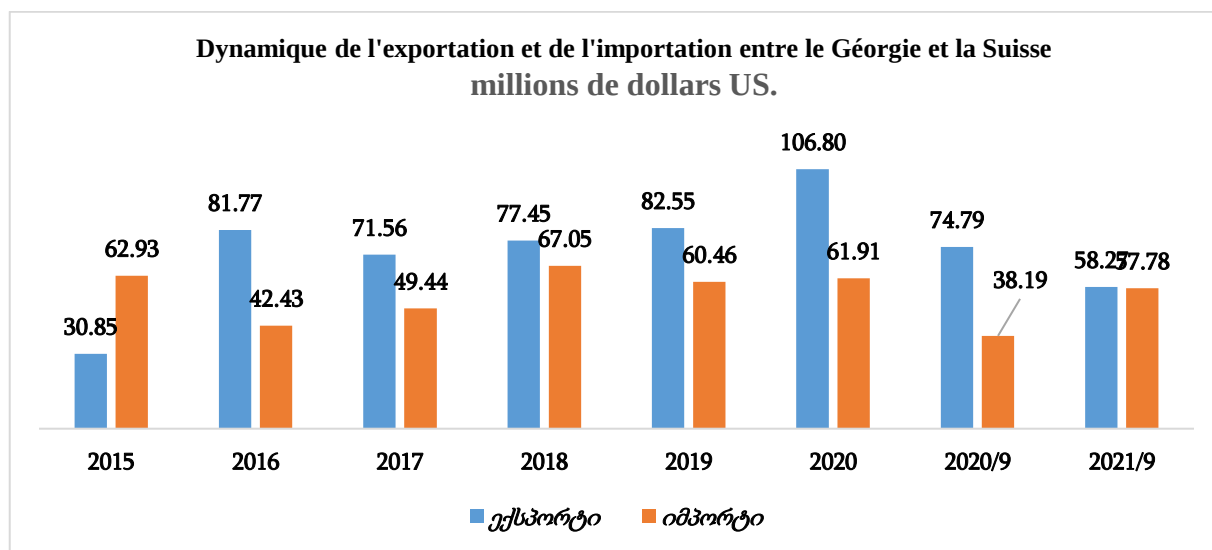
En même temps d'après les données de **9 mois de 2021** l'exportation de la Géorgie en Suisse des produits suivants a augmenté:

Produits		2021/9 m Produits (mln de dollars US.)
Pétrole et produits pétroliers	-	5,31 mlns dollars US augmentation de 262%; différence 3,84 mln dollars US
Noisette	-	1,18 mln dollars US; augmentation 27 fois; différence 1,14 mln dollars US
Ferroalliages	-	0,30 mln dollars US; dans les 9 mois 2020 l'exportation n'a pas été effectuée
Aluminium brut	-	0,21 mln dollars US; dans les 9 mois 2020 l'exportation n'a pas été effectuée
Téléphones	-	0,21 mln dollars US; dans les 9 mois 2020 l'exportation n'a pas été effectuée
Fruits et légumes conserves	-	0,23 mln dollars US; augmentation de 392%, différence 0,18 mln dollars US
Alcaloïdes végétaux	-	0,09 mln dollars US; dans les 9 mois 2020 l'exportation n'a pas été effectuée
Farine de légumineuses	-	0,09 mln dollars US; dans les 9 mois 2020 l'exportation n'a pas été effectuée
Montres en métaux précieux	-	0,41 mln dollars US; augmentation de 26%, différence 0,084 mln dollars US

- L'importation a augmenté de **51%** et a constitué **57,78 millions de dollars US**.

Principaux produits importés

Produits	9 mois 2021
Sérums immunologiques, vaccins	15,72 mlns dollars US
Mmsaments	- 10,70 mlns dollars US
Maminses à calcul	- 4,98 mlns dollars US
Iminsticides	- 3,18 mlns dollars US
Pmins restaurés ou usagés	- 1,21 mln dollars US
Montres	- 1,21 mln dollars US
Téléphones	- 1,04 mln dollars US
Moteurs à turboréacteur	- 1,03 mln dollars US
Machines d'imprimerie	- 0,93 mln dollars US
Initiateurs et catalyseurs	- 0,87 mln dollars US
Equipements orthopédiques	- 0,77 mln dollars US
Minerai et concentrât de manganèse	- 0,73 mln dollars US
Automobiles	- 0,67 mln dollars US
Montres en métaux précieux	- 0,63 mln dollars US
Machines pour le traitement des matériaux par le processus utilisant le changement de température	- 0,62 mln dollars US



L'Accord entre la Géorgie et l'Association de libre-échange (EFTA – l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse) sur le libre-échange a été signé à Berne le 27 juin 2016 dans le cadre de la visite du premier-ministre géorgien Guiorgui Kvirikachvili. La signature a été précédée par la décision prise le 17 novembre 2014 par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'EFTA concernant le début des pourparlers sur le libre-échange avec la Géorgie. Trois rounds des pourparlers ont eu lieu. Avec l'accord d'association entre la Géorgie et l'Union européenne et l'accord de libre-échange complet et approfondi (DCFTA) l'accord avec l'EFTA est considéré comme un pas particulièrement important dans la voie de la libéralisation des relations économiques et commerciales avec la Géorgie.

Le parlement géorgien a ratifié l'accord entre la Géorgie et les pays membres de l'EFTA **le 23 mars 2017**. L'instrument de ratification a été envoyé au pays dépositaire – la Norvège.

Le 14 juin et le 19 septembre 2017 l'accord a été approuvé par le Conseil des États (cantons) et le Conseil National du parlement suisse.

Le 21 février 2018 la Suisse a ratifié l'accord entre la Géorgie et les pays membres de l'EFTA.

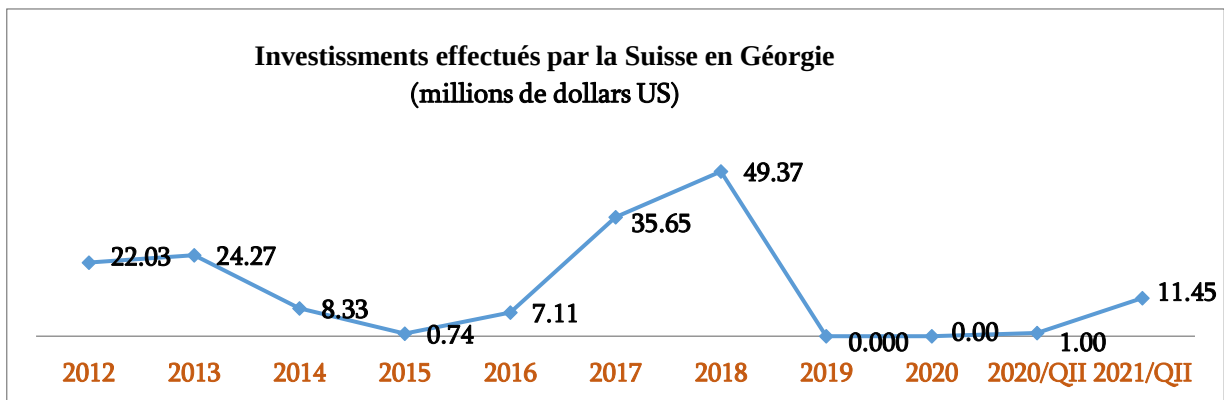
L'Accord entre la Géorgie et l'Association de libre-échange (EFTA – l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse) sur le libre-échange est entré en vigueur le 1 mai 2018.

Coopération dans le domaine d'investissements

Les premiers investissements de la Confédération suisse en Géorgie ont été effectués en **2000** et ils ont constitué **0,60 million de dollars US**. Depuis jusqu'à l'année 2005 les investissements n'ont pas été effectués.

- D'après les données de **2012** les investissements de la Confédération suisse en Géorgie ont constitué **22,03 millions de dollars US** ce qui était de **25%** moins que l'indice de l'année précédente.
- D'après les données de **2013** les investissements de la Confédération suisse en Géorgie ont constitué **24,27 millions de dollars US** ce qui dépassait de **10%** l'indice de l'année précédente.

- D'après les données de **2014** les investissements de **8,33 millions de dollars US** ont été effectués de la Confédération suisse en Géorgie ce qui était de **66%** de moins que l'indice de l'année précédente.
- D'après les données de **2015** la Suisse a investi en Géorgie **0,74 million de dollars US** ce qui était de **91%** moins que l'indice de l'année précédente.
- D'après les données préliminaires de **2016** les investissements de la Confédération suisse en Géorgie ont constitué **7,11 millions de dollars US** ce qui dépassait l'indice de l'année précédente de **861%**.
- D'après les données de **2017** la Suisse a investi en Géorgie **35,65 millions de dollars US** ce qui dépassait de **401%** les investissements de l'année précédente.
- D'après les données de **2018** les investissements de **49,37 millions de dollars US** ont été effectués de la Suisse en Géorgie qui dépassait de **39%** l'indice de l'année précédente.
- D'après les données des **2019 et 2020** les investissements de la Suisse en Géorgie n'ont pas été effectués.
- D'après les données préliminaires de **deux trimestres de 2021** la Suisse a investi en Géorgie **11,45 millions de dollars US** ce qui est 11 fois supérieur aux données de l'année précédente.



Sociétés enregistrées à participation du capital suisse (pour le 1 février 2021:

D'après les données statistiques pour le moment **167 sociétés à** participation du capital suisse fonctionnent en Géorgie. Parmi eux:

105 sociétés - fondées par le capital suisse;

40 sociétés - fondées à participation du capital suisse et géorgien;

8 sociétés - fondées à participation du capital suisse, géorgien et du tiers État;

14 sociétés - fondées à participation du capital suisse et des tiers États.

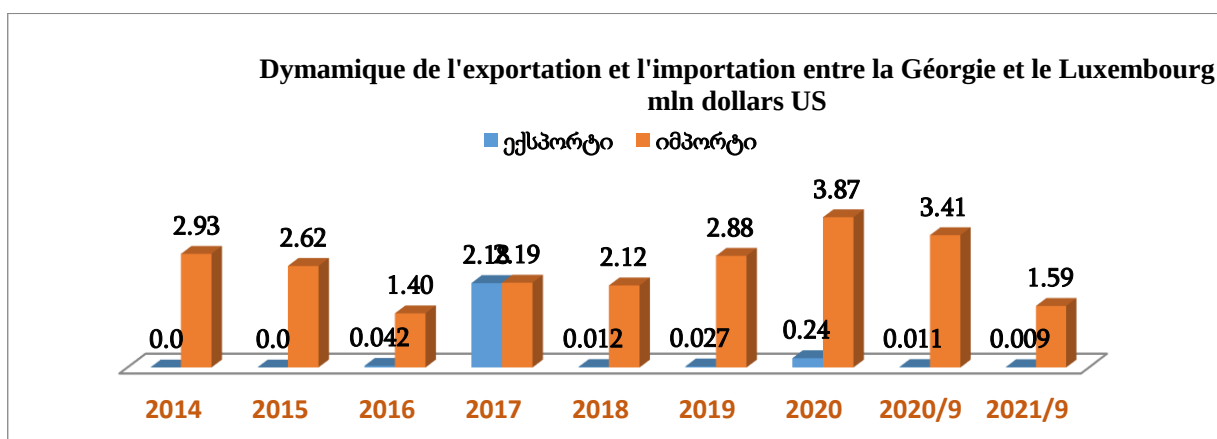
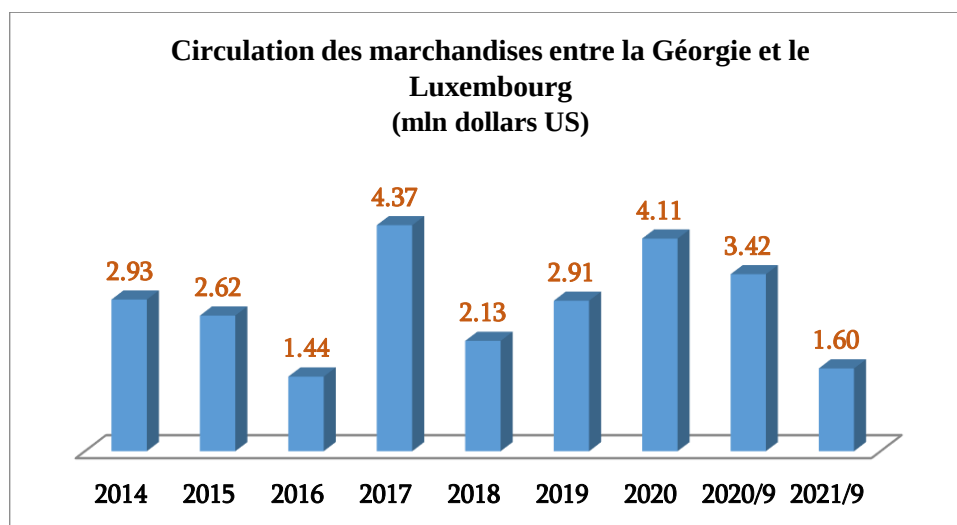
Luxembourg

Cadre juridique

1. L'accord entre la République géorgienne et l'alliance Belgique-Luxembourg «sur la protection et encouragement des investissements» (signé 23.06.1993; entré en vigueur 03.07.1999).
2. L'accord entre la Géorgie et le Grand-Duché de Luxembourg «en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune» (signé 15.10. 2007; en vigueur depuis 14.12. 2009).
3. L'accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de Géorgie concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées» (signé 05.10.2012, en vigueur depuis 01.07.2013)
4. «L'accord entre le pouvoir exécutif de la Géorgie et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine du transport maritime» (signé 13.06.2002).
5. Protocole de «l'accord entre les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Géorgie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier». Signé.

Commerce

D'après les données **de 9 mois de 2021 la circulation des marchandises** a diminué de **53%** (principalement en cas des importations) et a constitué **1,60 mln dollars US**.



investissements

▲ Exportation

▲ Importation

Relations d'investissements

Les premiers investissements du Luxembourg en Géorgie ont été effectués en **2002**. Il est à noter que depuis 2011 le Luxembourg est un plus des grands investisseurs en Géorgie.

D'après les données de **2011** les investissements effectués du Luxembourg en Géorgie ont augmenté de **513%** par rapport à la période analogique de l'année précédente et ils

ont constitué **43,38 millions de dollars US** ce qui correspondait à **4%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**9-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2012** les investissements effectués du Luxembourg en Géorgie ont constitué **42,03 millions de dollars US** ce qui était de **3%** inférieur à l'indice de l'année précédente et correspondait à **4%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**7-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2013** les investissements du Luxembourg en Géorgie ont augmenté de **118%** par rapport aux indices de l'année précédente et ils ont constitué **91,74 millions de dollars US** ce qui correspondait à **9%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**3-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2014** le Luxembourg a investi en Géorgie **109,63 millions de dollars US** ce qui dépassait l'indice de l'année précédente de **20%** et correspondait à **6%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**5-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie)

En **2015** les investissements de **127,27 millions de dollars US** ont été effectués du Luxembourg en Géorgie ce qui dépassait l'indice de l'année précédente de **16%** et constituait **7%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**4-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2016** les du Luxembourg a effectué en Géorgie les investissements de **115,75 millions de dollars US** ce qui était de **13%** de moins que l'indice de l'année précédente et constituait **5%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**3-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2017** les investissements de **100,71 millions de dollars US** ont été effectués du Luxembourg en Géorgie ce qui était de **13%** inférieur à l'indice de l'année précédente et constituait **5%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**7-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

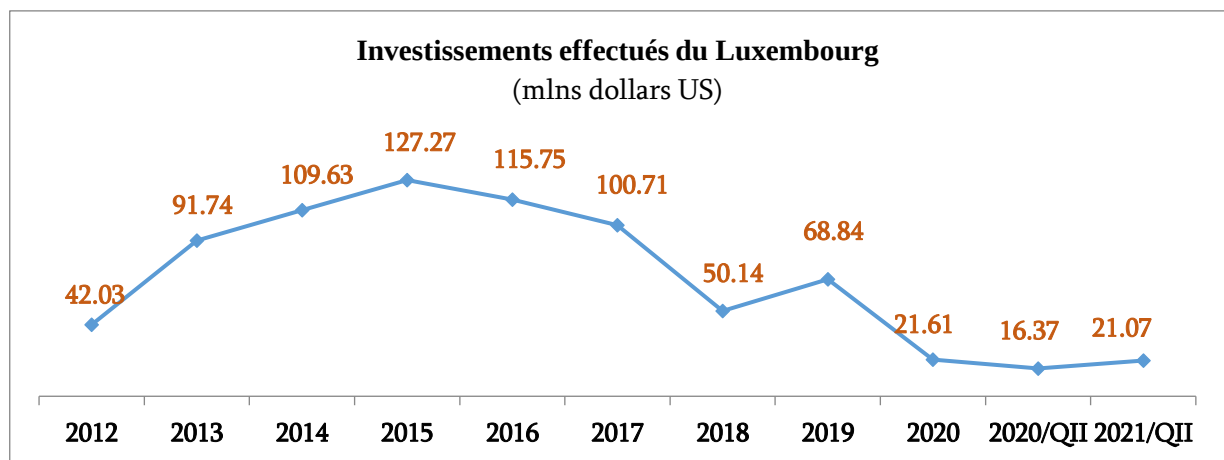
D'après les données de **2018** les investissements effectués du Luxembourg en Géorgie ont constitué **50,14 millions de dollars US** ce qui était de **50%** inférieur à l'indice de l'année précédente et correspondait à **4%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**9-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2019** les investissements du Luxembourg en Géorgie ont augmenté de **37%** et ils ont constitué **68,84 millions de dollars US** ce qui correspondait

à 5% de tous les investissements effectués en Géorgie (**7-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données de **2020** les investissements effectués du Luxembourg en Géorgie ont constitué **21,61 millions de dollars US** ce qui était de **69%** inférieur à l'indice de l'année précédente et correspondait à **4%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**9-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie);

D'après les données des **deux premiers trimestres de 2021** les investissements du Luxembourg en Géorgie ont augmenté de **29%** et ils ont constitué **21.07 millions de dollars US** et correspondait à **6%** de tous les investissements effectués en Géorgie (**7-ième** place parmi les dix grands investisseurs en Géorgie).



Sociétés à participation du capital luxembourgeois enregistrées (pour le 1 février 2021)

D'après les données statistiques pour le moment **51 sociétés à** participation du capital luxembourgeois fonctionnent en Géorgie. Parmi elles:

41 sociétés - fondées par le capital luxembourgeois;

5 sociétés - fondées à participation du capital luxembourgeois et géorgien;

2 sociétés - fondées à participation du capital luxembourgeois, géorgien et du tiers État;

3 sociétés - fondées à participation du capital luxembourgeois et des tiers États.

Canada

Cadre juridique entre la Géorgie et le Canada

Accords signés

- « Déclaration de l'amitié et de la coopération entre le gouvernement de la République de Géorgie et le gouvernement du Canada» (signée le 10 mars 1994, en vigueur dès la signature. La déclaration ne représente pas une convention internationale.
- «Accord sous forme d'échange des notes entre le gouvernement de la République de Géorgie et le gouvernement du Canada sur l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité professionnelle aux membres de la famille des agents des représentations diplomatiques ou des postes consulaires». La note de Géorgie 31.08.2012. (01/17517)(Ne représente pas une convention internationale).

Projets en cours:

- «Projet de l'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada concernant l'échange d'information dans les questions fiscales» (est remis à la partie canadienne pour l'examen le 10.09.2010).
- «Projet de l'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada concernant l'assistance administrative mutuelle dans les questions douanières» (est remis à la partie canadienne pour l'examen le 18.08.2010).
- «Projet de l'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada concernant l'assistance administrative mutuelle dans les questions fiscales» (est remis à la partie canadienne pour l'examen le 19.11.2010).
- «Projet de l'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées» (est remis à la partie canadienne pour l'examen le 15.12.2011).
- «Projet d'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada concernant la coopération dans le domaine du tourisme» (est remis à la partie canadienne pour l'examen le 03.10.2012).
- «Projet d'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada sur la protection et encouragement des investissements».

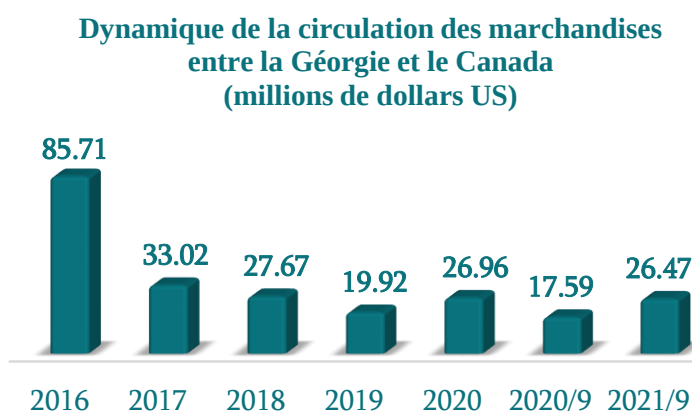
(Pour l'information: en mars 2014 la partie canadienne a présenté le «Projet d'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada sur la protection et encouragement des investissements». Concernant le texte présenté par la partie canadienne les procédures prévues par la législation de Géorgie ont été effectuées et le 3 juin 2016 et le texte révisé et concerté du projet a été envoyé à la partie canadienne.

Plus tard la partie canadienne a préparé un nouveau texte du «Projet d'accord entre le gouvernement de Géorgie et le gouvernement de Canada sur la protection et encouragement des investissements» qui se distinguait radicalement de la version précédente. Le projet a été présenté à la partie géorgienne pour l'examen en mars 2018. Pour aujourd'hui trois rounds des pourparlers consacrés à cette question se sont tenus. Le dernier, troisième round a eu lieu à Ottawa le 22-24 juillet 2019.

En mai 2021 la partie canadienne a terminé de travailler sur le projet modèle de l'accord sur la protection et encouragement des investissements et l'a publié à son site internet officiel. Avant de s'accorder avec la partie géorgienne sur la date du quatrième round des pourparlers la partie canadienne prévoit d'organiser une conférence en ligne à laquelle elle présentera le nouveau texte de l'accord sur les investissements à la partie géorgienne).

Commerce mutuel entre le Canada et la Géorgie

D'après les données de 9 mois de 2021 (janvier-septembre) la circulation des **marchandises** entre la Géorgie et le Canada a augmenté de **51%** par rapport à l'année précédente et a constitué **26,47 mlns de dollars US**.



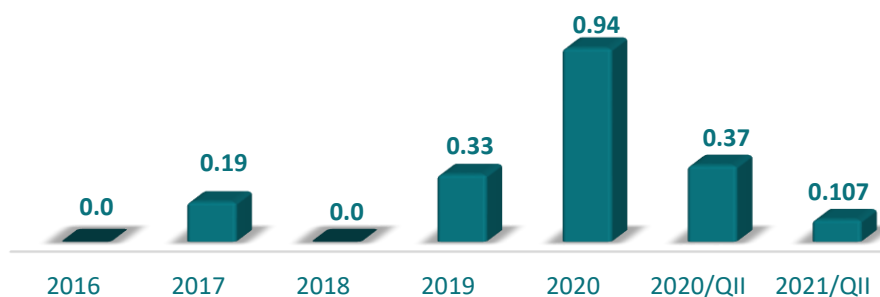
- L'exportation a augmenté de **257%** et a constitué **11,98** millions de dollars US.

Les principaux produits exportés:

Produits	Exportation en totalité
Ferroalliages	8,02 mln dollars US
Vin	1,02 mln dollars US
Aéronefs	1,0 mln dollars US

Noisette	0,97 mln dollars US
Eaux minérales	0,36 mln dollars US
Boissons alcooliques	0,11 mln dollars US
Equipements de transmission	0,08 mln dollars US

Investissements effectués du Canada en Géorgie
(mlns dollars US)



Statistique des entreprises communes:

D'après les données statistiques pour le 1 février 2021 parmi les **332 entreprises** enregistrées en Géorgie pour le moment ne fonctionnent que 57 entreprises. Parmi elles:

11 entreprises - fondées à participation du capital canadien et géorgien;

2 sociétés - fondées à participation du capital canadien, géorgien et du tiers État;

11 sociétés - fondées à participation du capital canadien et des tiers États.

Dans l'espace politique et juridique:

Réformes démocratiques

Au cours des dernières années, la Géorgie est devenue un exemple et l'un des pays leaders de la région en matière de consolidation de la démocratie, de garantie de la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la bonne gouvernance, ainsi

que du renforcement de la transparence et de l'indépendance judiciaire. Le gouvernement attache une grande importance à la réalisation du développement démocratique et économique du pays, ainsi qu'à l'avancement sur la voie de l'intégration de la Géorgie dans les institutions européennes et euro-atlantiques, qui est définie au niveau de la Constitution et qui est le choix historique du peuple géorgien.

Réforme du service de l'inspecteur d'État

En décembre 2021, **le Parlement géorgien a adopté le paquet législatif relatif à la réforme du service de l'inspecteur d'État.** Compte tenu des spécificités fonctionnelles du Service de l'Inspection d'Etat, le paquet législatif prévoit la création de deux agences aux fonctions différentes - le Service Spécial d'Enquête et le Service de Protection des Données Personnelles;

À la suite de la réforme mise en œuvre en 2018, le service de l'inspecteur d'État a été créé à la place de l'inspecteur de la protection des données personnelles, qui d'une part a englobé les fonctions de l'ancien service de protection des données personnelles et de l'autre part fut muni des compétences d'enquêter sur des délits spécifiques.

Qu'est-ce qui a motivé la nécessité d'une réforme ?

Lorsque la réforme a été mise en œuvre en 2018, **certaines questions restaient en suspens concernant la régulation institutionnelle effective dudit domaine. Notamment:**

- Conformément aux actes législatifs actuellement en vigueur en Géorgie, le Service de l'inspecteur d'État exerce ses activités dans les trois domaines suivants:

- a) Contrôle de la légalité du traitement des données personnelles;
- b) Contrôle des activités secrètes d'enquête et des activités menées dans la Banque centrale de données d'identification des communications électroniques;
- c) Enquête sur certains types de délits officiels.

L'exercice de ces fonctions par une agence unique implique que le Service de l'Inspection d'État est habilité à enquêter sur certains délits d'une part, et à contrôler la légalité des traitements de données à caractère personnel d'autre part, alors que l'enquête

sur les délits est généralement étroitement liée au traitement des données à caractère personnel par l'investigateur lui-même/elle-même.

Dans ce cas, il existe une confusion entre les fonctions d'enquête et de vérification de la légalité du traitement des données à caractère personnel au cours du processus d'enquête, ce qui, à son tour, conduit à un conflit d'intérêts.

- Par conséquent, **il est nécessaire de séparer ces fonctions et de les faire entrer dans le champ de l'autorité de deux différents organismes indépendants.** Cela permettra de mieux assurer la bonne exécution de ces fonctions.

Suite à la réforme:

- **Le Service spécial d'enquête sera chargé d'enquêter sur certains types de délits officiels.** Sa compétence d'enquête sera également élargie et, outre les crimes sur lesquels enquêtera l'inspecteur d'État, le Service sera habilité à enquêter sur les crimes en vertu du Code pénal géorgien, si lesdits crimes sont commis par des fonctionnaires ou des personnes assimilées à eux, ainsi que des représentants des organes chargés de l'application de la loi sauf les procureurs.
- **Le Service de protection des données personnelles sera muni de la fonction de contrôle de la légalité du traitement des données personnelles ainsi que de la fonction de contrôle de toutes les activités d'enquête secrètes** et des activités menées dans la Banque centrale de données d'identification des communications électroniques.

Réforme électorale

Suite à l'initiative du parti au pouvoir et au consensus des partis politiques, le Parlement a adopté des amendements (des amendements ont été précédemment envoyés à la Commission de Venise pour avis juridique) à la loi organique «Code électoral de Géorgie». Les principaux changements sont les suivants :

- Élections locales: un ratio 4/1 de mandats proportionnels et majoritaires pour les 5 plus grandes villes et 2/1 pour toutes les autres; les seuils seront de 2,5 % à Tbilissi et de 3 % partout ailleurs. En outre, un seuil de 40 % a été fixé pour les élections majoritaires.
- Commission électorale centrale (CEC): 8 membres professionnels, y compris le président de la CEC et 9 membres de partis politiques; les membres professionnels

nommés à la majorité des 2/3 de l'ensemble du Parlement; le mécanisme antiblocage respectif est également inclus. Le président de la CEC aura deux adjoints – 1 sera issu d'un parti d'opposition, 1 sera l'un des membres professionnels; en cas d'absence du président de la CEC, le vice-président représentant un parti d'opposition exerce les fonctions de président.

- Commission électorale de district (CED): mêmes proportions (8 professionnels, 9 membres de partis politiques) et majorité des 2/3 à la CEC pour la nomination des membres professionnels. Le protocole du DEC est juridiquement obligatoire s'il est signé par 2/3 des membres nommés par la CEC plus au moins 1 membre du DEC nommé par un parti politique.

- Commission électorale de circonscription (CECP): mêmes proportions pour les nominations des membres de la PEC sous réserve d'une discussion parlementaire sur la faisabilité. Membres professionnels nommés à la majorité simple plus un vote des commissions électorales de district (CED). Les protocoles de la commission électorale de circonscription (CECP doivent être signés par 2/3 des membres nommés par le CED plus au moins 1 membre nommé par un parti politique.

- Le président de la CEC est élu à la majorité de 2/3 de l'ensemble des membres du Parlement. Le mécanisme antiblocage respectif est également inclus.

- Des critères clairs pour le recomptage des bulletins de vote - le recomptage automatique de 10 % de toutes les circonscriptions du pays sur une base aléatoire est défini.

- Un groupe consultatif sera mis en place sous le mandat de la CEC pour inclure le Bureau du défenseur public ainsi que des experts locaux et internationaux sélectionnés par les organisations d'observation des élections pour examiner le processus de règlement des différends et fournir des recommandations à la CEC. Le groupe consultatif peut recevoir des fonctions supplémentaires telles que la participation aux recomptages.

- Réglementations plus strictes sur l'utilisation abusive des ressources administratives - davantage de groupes d'employeurs du secteur public sont privés de droit de participer à des rassemblements liés à la campagne pendant les heures de travail ou dans l'exercice de leurs fonctions.

- Procédures d'appel simplifiées- les appels auprès du CED et de la CEC peuvent être effectués en personne et par voie électronique.

- Introduction de moyens électroniques - La CEC utilisera des moyens électroniques pour les procédures liées à l'inscription des électeurs, au vote, au dépouillement et à l'établissement du protocole des résultats finaux.
- Réglementation plus stricte de «l'agitation» le jour du scrutin – l'interdiction de la circulation des électeurs à moins de 25 mètres d'un bureau de vote le jour du scrutin est portée à 100 mètres; un autre changement introduit interdit de rassembler des personnes ou de suivre des électeurs à moins de 100 mètres du bureau de vote.

Réforme judiciaire

Le système judiciaire géorgien a subi quatre vagues de réformes globales depuis 2013 avec la participation de divers pays partenaires, d'organisations internationales et de la société civile. Les statistiques des tribunaux géorgiens et les enquêtes d'organisations internationales respectueuses montrent de solides progrès à cet égard.

Avec l'accord de Charles Michel, le Parlement adoptera une réforme judiciaire ambitieuse au cours de cette législature dans le cadre d'un processus de réforme large, inclusif et interpartis pour assurer l'indépendance, la responsabilité et la qualité du système judiciaire.

Le Parlement a déjà adopté un certain nombre de modifications de la loi sur l'élection des juges à la Cour suprême, conformément à l'accord politique et reflétant pleinement plusieurs recommandations clés de la Commission de Venise, notamment:

- i) La règle du vote ouvert a été introduite;
- ii) Le Conseil Supérieur de la Justice est tenu de statuer sur la nomination des candidats en fonction des points accordés aux candidats;
- iii) La règle du double recours contre les décisions du Conseil Supérieur de la Justice a été établie;
- iv) Le principe d'égalité de traitement de tous les candidats lors de leur audition publique au Conseil Supérieur de la Justice est clairement indiqué dans la loi;
- v) Le Conseil Supérieur de la Justice doit justifier les nominations.

Gouvernance ouverte et lutte contre la corruption

Le gouvernement géorgien maintient **la transparence et l'ouverture de son travail**, garantissant le libre accès à l'information et établissant des normes élevées dans les domaines de la gouvernance ouverte et de la lutte contre la corruption.

Le haut niveau de responsabilité et de transparence du gouvernement a reçu **une évaluation internationale positive**, qui s'est manifestée lors de l'élection de la Géorgie en 2019, pour un mandat de trois ans au sein du comité directeur de l'OGP.

En 2020, suite aux recommandations des organisations non gouvernementales et internationales participant dans le processus géorgien sur le gouvernement ouvert, un **Conseil de coordination intergouvernemental de haut niveau a été mis en place par décision du gouvernement**, dont les membres comprennent les vice-ministres et les chefs d'organisations non gouvernementales impliquées dans le processus. Les autorités législatives et judiciaires, les organisations internationales et les autorités municipales intéressées participent aux activités du Conseil.

Pour lutter plus efficacement contre la corruption, **le gouvernement géorgien a adopté en 2017 une nouvelle stratégie anti-corruption et un plan d'action pour 2019-2020.**

- ✓ *Dans l'indice mondial de corruption de 2021 de Transparence internationale, la Géorgie se classe 45-ième parmi les 180 pays et représente le leader régional parmi 19 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.*
- ✓ *Selon l'enquête Rule of Law Index de 2021 du World Justice Project, la Géorgie est le leader régional parmi 14 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Ainsi, la Géorgie se classe à la 31-ième place parmi les 139 pays par l'Indice de de l'Absence de Corruption of the Rule of Law Index 2021.*
- ✓ *Dans Global Corruption Index 2021 by Global Risk Profile, la Géorgie a progressé de 9 notes dans la notation et se situe actuellement dans le Top 25% parmi 196 pays du monde en se positionnant à la 41-ième place.*
- ✓ *Selon Freedom House, Nations in Transit 2021, la Géorgie, dont le score de corruption est de 3,50 (1-7, 1 le plus bas), se classe 11-ième parmi les 29 pays post-communistes;*
- ✓ *Suite à la récente étude de la Banque mondiale "Indicateurs de gouvernance dans le monde (WGI)", la Géorgie a pris la 38-ième position parmi les 189 pays*

*dans l'indicateur d'efficacité du gouvernement et se trouve à la 19-ième position parmi les 20 meilleurs pays d'Europe. La Géorgie figure également dans le top 50 des pays de la Banque mondiale dans le domaine du **contrôle de la corruption** et occupe la 45-ième place parmi les 189 pays.*

État de droit et liberté des médias

Le gouvernement reste pleinement déterminé à garantir la liberté, la transparence et le pluralisme des médias. Les nouvelles lois garantissent une composition démocratique du conseil d'administration du radiodiffuseur public et une plus grande transparence financière des sociétés de télévision. La Géorgie a réalisé de **grands progrès dans le domaine de la liberté d'expression et des médias pluralistes. Avec la réforme de la radiodiffusion numérique incluant le passage au numérique en 2016** et la déréglementation de la procédure de création d'une chaîne de télévision, toute personne intéressée, avec un simple formulaire de demande, peut commencer à diffuser en 10 jours sans avoir besoin d'aucune licence.

***Dans le classement mondial de la liberté de la presse 2021**, Reporters sans frontières a maintenu la position de la Géorgie à la 60-ième place du classement mondial comme en 2020. Il convient de noter que la Géorgie a fait d'énormes progrès depuis 2012, lorsque le pays occupait la 104-ième place.*

*Quant à **la liberté sur Internet**, selon le rapport de Freedom House «**Freedom of the Net 2021**», la Géorgie est dans la catégorie des pays «libres».*

La protection des **droits de l'homme** représente l'une des principales priorités du programme de réforme du gouvernement. À cet égard, la Géorgie coopère étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en présentant régulièrement des rapports et en travaillant à la mise en œuvre de ses recommandations.

*La Géorgie a pris la 42-ième position parmi les 128 pays dans l'enquête **Rule of Law Index 2020** réalisée par World Justice Project. La Géorgie est également un leader*

régional dans l'indice de l'état de droit avec le meilleur score par rapport à 14 autres pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

*Les données statistiques de la **Cour européenne des droits de l'homme** démontrent que les réformes respectives menées en Géorgie ont conduit à une réduction significative des requêtes introduites devant la Cour de Strasbourg contre la Géorgie. En particulier, en 2011 - 395 requêtes ont été déposées contre la Géorgie, en 2012 - 367 requêtes et en 2019 - seulement 131 requêtes. Si nous examinons les chiffres plus largement, entre 2004 et 2012, 5414 affaires ont été déposées contre la Géorgie, tandis que seulement 732 requêtes ont été soumises à la Cour européenne entre 2013 et 2020, ce qui signifie que le nombre a diminué de 8 fois. Ces données statistiques démontrent clairement que la qualité des recours pour les citoyens au niveau national s'est notablement améliorée.*

Mécanismes nationaux de coordination et du contrôle de droit de l'homme

1. Droits de l'Homme dans la Constitution de la Géorgie

Toutes les personnes naissent libres avec leurs conscience et dignité. La protection de droits de l'homme en Géorgie est assurée par la Constitution conformément aux standards, principes et normes établis par les Conventions et les déclarations internationales.

Tout comme les Constitutions d'autres État de droit et démocratie les droits de l'homme sont reconnus et protégés par la Constitution de la Géorgie. La constitution établit que, «l'Etat reconnaît et protège les droits et libertés généralement reconnus de la personne qui sont intangibles et représentent des valeurs suprêmes».

Le II titre de la constitution protège:

- L'inviolabilité de la dignité humaine
- Le droit à la vie et à l'intégrité physique
- Le droit à l'égalité
- Le droit au libre développement de la personnalité
- La liberté humaine

- Le droit de circulation
- Les droits à l'inviolabilité de la vie personnelle et familiale, à l'inviolabilité de l'espace personnel et de communication
- Les libertés de croyance, de confession et de conscience
- Le droit à la liberté d'opinion, d'information, de media et d'internet
- Les droits à la procédure administrative équitable, à l'accès à l'information publique, à l'autodétermination informationnelle, à l'indemnisation des préjudices causés par les autorités publiques
- Le droit de propriété
- La liberté de créativité, le patrimoine culturel
- La liberté de réunion
- La liberté d'association
- La liberté de partis politiques
- Le droit de vote
- Le droit d'exercer une fonction publique
- La liberté de travail, liberté d'associations professionnelles, le droit de grève et liberté d'entreprise
- Le droit à l'éducation et liberté académique
- Le droit à la santé
- Le droit à la protection de l'environnement
- Le droit au mariage, droits des mères et des enfants
- Les droits processuels
- La citoyenneté de Géorgie
- Les droits des étrangers et des apatrides

La Constitution garantit l'égalité des citoyens de Géorgie, le droit aux associations politiques des citoyens et celui de vote sont assurés.

II. Mécanismes de coordination de la protection des droits de l'homme du pouvoir exécutif de Géorgie. Conseil inter institutions pour les droits de l'homme

Les compétences du Conseil inter institutions pour les droits de l'homme sont définies par l'arrêté N 551 du gouvernement géorgien daté du 13 décembre 2016.

Le Conseil inter institutions de droits de l'homme présidé par le Premier-ministre de Géorgie a été créé dans le but de l'élaboration et de la réalisation de la politique unifiée dans le domaine des droits de l'homme.

Les habilités du conseil entre autres ont pour but de discuter le Plan d'action gouvernemental pour la protection des droits de l'homme et le présenter au gouvernement géorgien pour l'approbation, de coordonner l'exécution du plan d'action gouvernemental pour la protection des droits de l'homme, de contrôler la réalisation du Plan et la coopération avec les Organisations non-gouvernementales et internationales.

Avec le premier-ministre le Conseil inter institutions de droits de l'homme est présidé par le Chef de l'administration du gouvernement géorgien et le conseiller du premier ministre sur les questions des droits de l'homme. Le Conseil est composé de tous les ministres, des représentants du département correspondant et des organisations locales et internationales.

Groupe consultatif du Conseil interinstitutions pour les droits de l'homme

Le groupe consultatif composé des représentants des Organisations non-gouvernementales fonctionne auprès du Conseil. Le groupe vise à élaborer et à présenter des propositions et recommandations sur les questions relevant de la compétence du Conseil. Toute Organisation non-gouvernementale peut devenir membre du groupe consultatif en s'adressant au secrétariat des droits de l'homme de l'Administration du gouvernement géorgien.

Actuellement le Groupe comprend plus de 70 organisations locales et internationales.

Secrétariat des droits de l'homme

Secrétariat des droits de l'homme de l'Administration est une unité structurale du gouvernement géorgien. Il a été formé en 2014 afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Conseil et lui fournir du soutien analytique et organisationnel.

Le secrétariat assure l'administration des activités du Conseil, coordonne les travaux des commissions/groupes interinstitutions auprès des ministères, le fonctionnement régulier des groupes thématiques/commissions dans le but de coordination, d'exécution et contrôle de l'exécution du Plan d'action gouvernemental pour la protection des droits de l'homme conformément à la méthodologie approuvée par le Conseil.

Commission interinstitutions pour l'égalité de genre, pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence intrafamiliale

La Commission interinstitutions pour l'égalité de genre, pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence intrafamiliale est créée par l'arrêté N 286 du gouvernement géorgien daté du 12 juin 2017.

La Commission interinstitutions est un organisme de coordination ayant pour but l'élaboration et la réalisation de la politique de genre. La Commission vise à contribuer à l'exécution des obligations internationales de Géorgie dans le domaine de l'égalité de genre, à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence intrafamiliale, à recueillir et traiter les données de la ségrégation entre les sexes, à promouvoir la réalisation de «gender mainstreaming» au sein des institutions du pouvoir exécutif et dans la politique sectorielle. A côté des autres objectifs la Commission assure l'élaboration des plans d'action nécessaires à l'exécution des Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU « Les femmes, la paix, la sécurité » concernant l'égalité de genre, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence intrafamiliale.

La Commission interinstitutions est présidée par le conseiller du premier ministre sur les questions des droits de l'homme. Le vice-ministre de justice est coprésident de la Commission. Composée de 20 membres, la Commission exerce ses fonctions avec la participation de vice-ministres de tous les ministères et managers des institutions correspondantes.

Commission interinstitutions pour l'exécution de la convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant travaillant dans le domaine des questions des droits des enfants

La Commission interinstitutions pour l'exécution de la convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant travaillant dans le domaine des questions des droits des enfants a été créé par l'arrêté N 550 du gouvernement géorgien daté du 13 décembre 2016. Les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que du secteur non gouvernemental et des organisations internationales prennent part aux activités de la Commission. Le principaux objectifs de la Commission sont: d'élaborer le plan d'action pour l'exécution de la convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant qui sera une partie intégrante du Plan d'action gouvernemental pour les droits de l'homme; de contribuer à l'exécution,

coordination et contrôle des obligations nationales et internationales prises par la Géorgie dans le domaine de protection des droits des enfants; d'assurer la conformité de la législation géorgienne avec les principes de la convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles.

La Commission interinstitutions est présidée par le chef du secrétariat des droits de l'homme de l'administration du gouvernement géorgien. Le vice-ministre des affaires étrangères est coprésident de la Commission. La Commission est composée de vice-ministres des ministères de Géorgie.

Comité interinstitutions de coordination pour les questions des droits de personnes handicapées

La décision sur la formation du Comité interinstitutions de coordination pour les questions des droits des personnes handicapées et son Règlement ont été approuvés suite à l'arrêté N 551 du 29 novembre 2021 du gouvernement géorgien visant l'exécution de la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et des obligations prévues par la «loi de Géorgie relative aux droits des personnes handicapées».

Le Comité interinstitutions pour la mise en œuvre de la Convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et des obligations prévues par la « loi de Géorgie concernant les droits des personnes handicapées» est un organisme de coordination responsable devant le gouvernement géorgien. Parmi d'autres fonctions importantes le Comité dans le cadre de ses compétences assure l'exécution et la coordination des engagements pris par la Géorgie dans le domaine des droits des personnes handicapées y compris les recommandations du Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées et celles prises à l'échelle nationale.

III. Le Parlement géorgien

Le parlement géorgien en tant qu'organisme suprême législatif dans le cadre de ses compétences assure la protection de droits de l'Homme. Il convient de signaler que le Comité des droits de l'Homme et d'intégration civile est formé dans le but de la préparation préliminaire des questions législatives, du soutien à l'exécution des décisions prises par le Parlement, du contrôle de l'activité du gouvernement géorgien et d'autres institutions

responsables devant le Parlement. Il mène ses activités conformément au Règlement et au statut du Parlement et aux actes législatifs.

Comité des droits de l'Homme et d'intégration civile

Le Comité des droits de l'Homme et d'intégration civile, dans le cadre des questions qui révèlent de sa compétence, détermine la politique d'État, élabore des lois et contrôle l'activité du gouvernement géorgien et d'autres institutions responsables devant le Parlement.

Les fonctions et la mode de fonctionnement du comité est déterminé conformément aux dispositions de la Constitution de Géorgie, du Règlement du parlement et du statut du comité.

L'activité législative est le principal objectif du comité. Ledit processus se base sur la réalisation des droits de l'homme et les principes de la résolution des problèmes par l'approche multidisciplinaire.

L'activité du Comité entre autres est orientée vers la hausse du standard de la protection des droits de l'Homme. L'amélioration du standard de la protection des droits de l'Homme dans les domaines sociaux-économiques, ceux des procédures pénales et civiles, surtout pour les groupes vulnérables est une tâche importante du Comité. L'activité du Comité sert à réaliser dans la perspective à long terme les réformes orientées vers la protection des droits de l'Homme dans le domaine déterminé et crée la base judiciaire pour que les questions représentant l'intérêt public deviennent une partie intégrante de l'ordre du jour de la politique d'État.

Avec la participation des spécialistes du domaine et de la société civile, le Comité analyse rigoureusement à travers le prisme des droits de l'Homme les initiatives législatives présentées, prévoit leur future influence sur l'état des droits de l'homme et évalue l'efficacité des changements proposés pour surmonter les défis existant dans le domaine. En même temps le Comité analyse attentivement la compatibilité des initiatives législatives présentées avec les engagements pris par l'État à la base des documents politiques relatifs aux droits de l'Homme.

Le Conseil parlementaire permanent pour l'égalité de genre

Le Conseil parlementaire permanent pour l'égalité de genre détermine les directions principales de la politique d'État dans le domaine de l'égalité de genre, élabore la base législative dans ce domaine et contribue à son exécution, examine et adopte de la stratégie correspondante, contrôle les activités des organismes responsables devant le Parlement et travaillant sur les questions d'égalité de genre, contribue à l'augmentation de conscience sur les questions de l'égalité de genre et prend des mesures pour le soutien des femmes.

Le Conseil parlementaire permanent pour la protection des droits des enfants

Conformément au Code des droits des enfants et à son règlement, le Parlement géorgien crée le Conseil parlementaire permanent pour la protection des droits des enfants afin d'assurer le travail systémique et coordonné sur les questions de la protection des droits des enfants, d'élaborer la législation correspondante et de contrôler l'exécution des décisions prises concernant les questions des droits des enfants.

Dans son activité le Conseil se base sur la Constitution de Géorgie, le Code des droits des enfants, le règlement du Parlement géorgien, le statut du Conseil, les actes normatifs et les actes du Président du Parlement géorgien.

Les fonctions du Conseil sont les suivantes:

- a) analyse de la législation de Géorgie et élaboration des propositions afin d'éliminer les défauts existant dans la législation relative aux droits des enfants;
- b) expertise des projets des actes législatifs présentés par les initiatives législatives afin d'évaluer leur influence sur l'état des droits des enfants;
- c) élaboration et planification des certaines mesures visant la réalisation des droits des enfants;
- d) élaboration et mise en œuvre du système de l'évaluation et du monitoring des mesures prises pour la protection des droits des enfants; élaboration des recommandations correspondantes;
- e) Examen des requêtes, de la documentation et d'autres informations concernant la violation des droits des enfants, réaction dans le cadre de ses compétences et élaboration des recommandations correspondantes;

Le Conseil permanent de la gouvernance ouverte

Le parlement géorgien reconnaît et protège le droit de la personne d'avoir accès à l'information parlementaire et de participer dans le processus de prise des décisions. Garantir le droit de l'intégration des citoyens dans les activités parlementaires et le processus de prise des décisions, ainsi qu'à l'accès à l'information est un engagement pris par les accords internationaux et reconnu par les standards et normes internationaux de parlement démocratique. Le Parlement se base sur la Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. Pour la réalisation des droits indiqués le Parlement forme le Conseil permanent de la gouvernance ouverte.

La Conseil vise à assurer la transparence, l'ouverture et la responsabilité du Parlement géorgien compte tenu des principes de la gouvernance ouverte et à organiser le travail systémique et coordonné dans ce but.

IV. Le pouvoir judiciaire

Tribunaux de droit commun

Les tribunaux de ville (de district) examinent en première instance les affaires des droits pénal, civil et administratif. Toute requête doit être présentée au tribunal de première instance suivant la juridiction.

Les Cour d'appel de Tbilissi et de Koutaïssi examinent les recours concernant les décisions prises par les tribunaux de ville (de district) présenté par la partie du litige qui conteste le jugement.

À la suite d'un pourvoi en cassation la cour Suprême de Géorgie examine la question de légalité de la décision prise par la Cour d'appel.

Il est à noter qu'avant 2005 il n'existait pas en Géorgie de système judiciaire construit sur le principe de cohérence et de successivité des instances. En 1997 en adoptant la « Loi sur les tribunaux de droit commun » le législateur a essayé de mettre en œuvre le principe de la successivité des instances, a prévu même l'existence de la Cour d'appel, en tant que cour de deuxième instance qui devait examiner les recours des décisions de première instance, mais la réforme n'a pas réussi. Jusqu'à 2005 ils existaient des cours d'appel et de cassation qui en même temps examinaient des litiges en première instance. C'est justement la mise en œuvre du principe de la succession que visait la réforme institutionnelle qui prévoyait le fonctionnement des cours de première instance, des cours d'appel et de cassation.

Depuis la réforme réalisée les tribunaux de ville (de district) examinent les affaires en première instance. L'institut du juge magistrat a été introduit qui a pour but d'examiner d'une manière rapide et simplifiée les litiges peu importants.

La Cour d'appel examine des affaires uniquement en appel. La cour Suprême de Géorgie s'est formée comme une cour qui s'occupe strictement de cassation. Le collège des affaires pénales de la cour Suprême qui examinait des crimes particulièrement graves a été supprimé. A présent la cour Suprême examine uniquement les recours en cassation. Les critères de l'admissibilité du recours en cassation ont été introduits.

La Cour constitutionnelle de Géorgie

La Cour constitutionnelle de Géorgie est un organe judiciaire du contrôle constitutionnel ayant une immense importance en vue de garantir les dispositions de la Constitution, le partage du pouvoir et son exercice dans les limites définies par la Constitution, la protection des droits et libertés reconnus et garantis par la Constitution, le renforcement de la stabilité de pouvoir dans l'État.

La Cour constitutionnelle de Géorgie a été créée en 1996. La base juridique de son organisation et de ses activités est la Constitution de Géorgie, la «loi organique de la Géorgie sur la Cour constitutionnelle de Géorgie» et le règlement de la Cour constitutionnelle.

Le siège de la Cour constitutionnelle de Géorgie est à Batoumi.

Pouvoirs de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle dans les conditions fixées par la loi organique:

- a) à la demande d'une personne physique, personne morale ou le défenseur public examine les questions ayant trait à la constitutionnalité des textes normatifs concernant les matières relevant du titre II de la Constitution;
- b) à la demande du Président de Géorgie, d'un cinquième des membres du parlement ou du gouvernement se prononce sur la conformité à la Constitution de l'acte normatif;
- c) à la demande d'un tribunal commun se prononce sur la conformité à la Constitution d'un acte normatif à appliquer par le tribunal commun lors de l'audition d'une affaire particulière, et qui peut contrevenir à la Constitution selon une hypothèse raisonnable du tribunal;

- d) à la demande du président de Géorgie, de gouvernement, de Conseil supérieur de la justice, de procureur général, conseil d'administration de la Banque nationale, de l'auditeur général, de défenseur public ou de représentant suprême ou l'organe exécutif d'une république autonome examine les litiges concernant les compétences d'un organe correspondant;
- e) à la demande du président de Géorgie, du Gouvernement ou d'au moins un cinquième des membres du Parlement se prononce sur la constitutionnalité des activités d'un parti politique ou de la fin des pouvoirs d'un membre de l'organe représentatif élu sur proposition de ce parti politique;
- f) à la demande présentée au moins par un cinquième des membres du Parlement ou par l'individu concerné se prononce sur la constitutionnalité de la décision du Parlement de reconnaître ou de mettre fin prématurément aux pouvoirs d'un député;
- g) à la demande du président de Géorgie ou d'au moins un cinquième des membres du Parlement ou du défenseur public se prononce sur les litiges liés aux normes régissant les référendums ou les élections, et la constitutionnalité des référendums et des élections tenus ou devant se tenir sur la base de ces normes;
- h) à la demande de l'organe représentatif d'une administration autonome locale se prononce sur la constitutionnalité d'un acte normatif;
- i) exerce d'autres fonctions définies par la Constitution de Géorgie.

La Cour constitutionnelle de Géorgie exerce ses activités à la base des principes de légalité, de la transparence, d'égalité des parties et de compatibilité, ainsi que de l'indépendance et intangibilité des membres de la Cour constitutionnelle au cours de leur mandat;

La composition de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle de Géorgie se compose de neuf juges – membres de la Cour constitutionnelle du nombre desquels sont élus le Président de la Cour, deux vice-présidents et le secrétaire de la Cour. Les trois branches des pouvoirs de l'État participent à la formation de la Cour constitutionnelle - trois membres sont nommés par le président de Géorgie, trois membres sont élus par le Parlement à une majorité d'au moins trois cinquièmes du nombre total de ses membres et trois membres sont nommés par la Cour suprême. Les membres de la Cour constitutionnelle de Géorgie sont nommés pour un mandat de 10 ans.

Le membre de la Cour constitutionnelle est indépendant dans l'exercice de ses pouvoirs. Il évalue les circonstances de fait et prend la décision uniquement conformément à la Constitution de Géorgie. Nul ne peut intervenir dans les activités du membre de la Cour constitutionnelle. La constitution garantit l'intangibilité du membre de la Cour constitutionnelle. La loi assure d'autres garanties de l'indépendance du membre de la Cour constitutionnelle de Géorgie.

V. Défenseur public de Géorgie

Le bureau du Défenseur public de Géorgie est une institution constitutionnelle qui veille au respect des droits de l'homme et des libertés en Géorgie dans le cadre de ses compétences. Il est autorisé à révéler les faits concernant toute violation des droits de l'homme en Géorgie et contribue à la réparation des droits violés. Le défenseur public est **indépendant** dans l'exercice de ses activités. Il n'appartient à aucune branche du pouvoir.

Le Défenseur public de Géorgie

Le Défenseur public **supervise**:

- les autorités publiques
- les administrations autonomes locales
- les organismes publics
- les fonctionnaires

Le défenseur public examine les faits de violation des droits de l'homme et des libertés sur la base des demandes et des plaintes déposées à son bureau ainsi que de sa propre initiative.

Le défenseur public de Géorgie examine les affaires concernant:

- la décision d'un organisme public;
- l'infraction des droits de l'homme et des libertés pour une personne en état d'arrestation, de détention ou de toute autre forme de restriction de la liberté;
- la conformité des actes normatifs avec le second titre de la Constitution de Géorgie;
- la constitutionnalité des règles sur les référendums et les élections, ainsi que la constitutionnalité des élections (référendums) qui se sont tenues ou qui se tiendront sur la base de ces règles.

Le défenseur public de Géorgie est habilité à examiner les plaintes et les demandes concernant la violation des droits de l'homme et de libertés prévues dans la législation de Géorgie, dans les traites et les accords internationaux auxquels la Géorgie fait partie.

Afin de protéger les droits de l'homme et les libertés le défenseur public de Géorgie:

- soumet des propositions, des notes et des recommandations au Parlement de Géorgie ou à un autre organe compétent concernant la législation et les projets de loi de Géorgie;
- S'adresse au gouvernement de l'État et aux organes de l'autonomie locale, aux institutions publiques et aux fonctionnaires avec des propositions et des recommandations pour rétablir les droits de l'homme et les libertés violées;

- soumet une proposition aux organes d'enquête compétents avec une demande d'ouverture d'enquête et/ou de poursuites pénales;
- adresse aux organes compétents une proposition concernant à la responsabilité disciplinaire ou administrative des personnes dont les actes ont causé la violation des droits et libertés de l'homme;
- exerce la fonction d'ami de la cour (Amicus Curiae) dans les tribunaux communs et la Cour constitutionnelle de Géorgie;
- s'adresse à la Cour constitutionnelle avec une action en justice constitutionnelle;
- s'adresse par écrit au Président de la Géorgie, ou au Premier-ministre, s'il estime que les moyens de réponse étant à la disposition du Défenseur public sont insuffisants;
- dans les cas particuliers s'adresse au Parlement de Géorgie avec la demande de créer une commission d'enquête temporaire et d'examiner la question au Parlement;

Le Défenseur public de Géorgie exerce les fonctions du Mécanisme national pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants prévus par le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans le cadre de pouvoirs sus-indiqués, le Défenseur public de Géorgie vérifie régulièrement l'état et le traitement des personnes détenues, arrêtées, condamnées ou soumis à d'autres restrictions de liberté, des personnes placées dans les établissements psychiatriques, des foyers pour des personnes âgées et des orphelinats.

L'une des fonctions importantes du Défenseur public de Géorgie est l'activité éducative dans le domaine de droits de l'homme et de libertés. Il organise des événements et des campagnes de l'augmentation de conscience des droits de l'homme destinés aux différents groupes cibles.

En 2013 à la suite des amendements à la loi organique de Géorgie «sur le Défenseur public de Géorgie» le Défenseur public a le droit de présenter 2 candidats au conseil d'administration de l'audiovisuel public pour l'élection au Parlement de Géorgie et d'élire 3 membres au Conseil de l'aide judiciaire.

L'Institut de Défenseur public de Géorgie a obtenu le statut « A » ce qui sous-entend la conformité complète de l'Institut de Défenseur public de Géorgie avec les principes de Paris de ONU. Par conséquent le Défenseur public de Géorgie peut participer aux travaux des institutions nationales des droits de l'homme aux niveaux international et régional avec le droit de vote, s'exprimer au sein de l'alliance mondiale /de sous-comités des institutions nationales des droits de l'homme et participer aux sessions du Conseil des droits de l'homme.

VI. Service de protection des données personnelles

L'une des principales fonctions du service de protection des données personnelles de Géorgie est de surveiller la mise en œuvre de la législation qui régit la protection des données personnelles et de contrôler la légalité du traitement des données.

Dans ce but le Service exerce ses activités dans quatre directions principales:

- contrôle de la légalité des traitements des données dans les institutions publiques et privées (inspection);
- examen des requêtes des citoyens concernant la protection des données;
- conseils sur les questions liées à la protection des données par les institutions publiques et privées, ainsi que par les particuliers;
- information du public sur l'état de la protection des données personnelles en Géorgie et sur les événements importants y liés.

Inspection

L'inspection est un contrôle de la légalité du traitement des données dans les institutions publiques et privées qui peut être effectué à tout moment par le chef du Service de la protection des données personnelles de sa propre initiative ou sur demande d'une personne intéressée.

Dans le cadre du contrôle le Service de protection des données personnelles est habilité à pénétrer dans tout établissement, à prendre connaissance de tous documents et information indépendamment de leur contenu et la forme de conservation, de demander à toute personne physique ou morale les documents y compris des secrets commerciaux et professionnels, des activités des recherches opérationnelles et du matériel d'enquête criminelle qui appartiennent au secret d'État et sont nécessaires à l'inspection.

Examen des requêtes des citoyens

Si un citoyen estime que ses données sont traitées en violation de la loi, il peut s'adresser au Service de protection des données personnelles. Lors de l'examen de la demande le Service étudie et évalue les faits et les circonstances présentés, le cas échéant demande des informations supplémentaires aux personnes compétentes et inspecte le responsable du traitement et/ou la personne autorisée.

Le délai d'examen des demandes est de deux mois. Sur décision motivée la période d'examen peut être prolongée d'un mois.

Leviers de réponse aux infractions à la loi

Dans le cas où la violation de loi est établie à la suite d'une inspection ou d'un examen de la demande d'un citoyen le Service de protection des données personnelles est autorisé à:

- imposer une responsabilité administrative appropriée au responsable du traitement et à la personne autorisée sous la forme d'un avertissement ou d'une amende;
- donner l'instruction au responsable du traitement de corriger les lacunes sous la forme dans le délais indiqués par lui et imparti; arrêt temporaire ou définitif du traitement des données; blocage, suppression, destruction, dépersonnalisation des données, cessation du transfert vers un autre État et organisation internationale;
- saisir le tribunal si le responsable du traitement ou la personne habilitée ne satisfait pas aux exigences du responsable du service de protection des données personnelles;
- S'adresser à l'organisme habilité s'il estime qu'il existe des indices d'un délit;
- La décision du responsable du Service de protection des données personnelles est obligatoire et peut faire l'objet d'un recours en justice, conformément à la loi.

Consultations

Le Service de protection des données personnelles offre des consultations gratuites aux citoyens et aux organisations sur des sujets liés à la protection des données personnelles. Toute personne physique ou morale intéressée peut contacter le service oralement, par téléphone ou par écrit et obtenir des conseils sur ses droits, ses devoirs, la législation et d'autres questions qui l'intéressent.

VII. Service d'enquête spéciale

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Service spécial d'enquête est indépendant et n'est soumis à aucun organe ou fonctionnaire.

Le chef du Service spécial d'enquête présente une fois par an, au plus tard le 31 mars, un rapport au Parlement géorgien sur l'état d'avancement des enquêtes sur les affaires pénales relevant du Service spécial d'enquête et sur les activités menées par le Service spécial d'enquête durant année précédente.

Le Service d'enquête spéciale assure une enquête impartiale, approfondie et objective sur les crimes individuels commis par un représentant d'un organisme chargé de l'application de la loi, un employé ou une personne assimilée à celui-ci.

Conformément à la loi géorgienne "sur le Service d'enquête spéciale", le service enquête sur les crimes suivants commis par un représentant d'un organisme chargé de l'application de la loi, un fonctionnaire ou une personne assimilée à celui-ci, à compter du 1er novembre 2019:

- torture - Article 1441 du Code pénal de Géorgie ;
- menace de torture - Article 1442 du Code pénal géorgien ;
- traitements humiliants ou inhumains - Article 1443 du Code pénal géorgien ;
- Abus d'autorité officielle, commis par la violence ou l'utilisation d'une arme, ou insulte à la dignité personnelle de la victime - sous-sections "b" et "c" de l'article 332, partie 3 du Code pénal géorgien;
- Excès de pouvoir, commis par la violence ou l'utilisation d'une arme, ou atteinte à la dignité personnelle de la victime - sous-sections "b" et "c" de l'article 333, partie 3 du Code pénal géorgien;
- Contrainte de fournir une explication, une déposition ou une conclusion - article 335 du Code pénal de Géorgie;
- obliger une personne placée dans un établissement pénitentiaire à modifier son témoignage ou à refuser de témoigner, ainsi que forcer une personne condamnée à l'empêcher de remplir son devoir civique - Partie 2 de l'article 378 du Code pénal de Géorgie;
- autre crime qui a entraîné la perte de la vie d'une personne et au cours duquel cette personne s'est trouvée dans un centre de détention provisoire ou un établissement pénitentiaire et/ou dans tout autre endroit, où il lui a été interdit de quitter les lieux contre son gré par un représentant d'un organisme chargé de l'application des lois, un fonctionnaire ou une personne assimilée, et/ou ladite personne était sous une autre forme du contrôle effectif de l'État. Le Bureau de l'inspecteur d'État est autorisé à mener une enquête approfondie sur les crimes susmentionnés et à mener des activités de recherche opérationnelle.
- Crimes prévus par les articles 108, 109, 111, 113-118, 120-124, 126, 1261, 137-139, 143 du Code pénal de Géorgie 144 et 150-1511 commis par un représentant d'un organisme chargé de l'application de la loi (à l'exception du procureur);
- Meurtre avec préméditation - article 108 du Code pénal;
- Meurtre prémédité dans les circonstances aggravantes - article 109 du Code pénal;
- Meurtre intentionnel dans un état d'excitation émotionnel forte et soudaine - article 111 du Code pénal;
- Meurtre dépassant le cadre de la défense nécessaire - article 113 du Code pénal ;
- Meurtre par dépassement la mesure nécessaire à l'arrestation de l'auteur de l'infraction - article 114 du code pénal;
- Actes menant au suicide - article 115 du Code pénal;

- homicide par négligence - article 116 du Code pénal ;
- atteinte grave intentionnelle à la santé - article 117 du Code pénal ;
- atteinte moins grave à la santé - article 118 du Code pénal ;
- légère atteinte intentionnelle à la santé - article 120 du Code pénal ;
- atteinte intentionnelle grave ou moins grave à la santé dans un état d'excitation émotionnelle forte et soudaine - article 121 du Code pénal ;
- atteinte grave ou moins grave à la santé dépassant le cadre de la défense nécessaire - article 122 du code pénal ;
- atteinte grave ou moins grave à la santé par dépassement de la limite nécessaire à l'arrestation du contrevenant - article 123 du Code pénal ;
- atteinte moins grave ou grave à la santé due à la négligence - article 124 ;
- violence - Article 126 du Code pénal ;
- violence domestique - Article 126.1 du Code pénal ;
- viol - Article 137 du Code pénal ;
- autres actes à caractère sexuel - article 138 du Code pénal ;
- forcer la pénétration sexuelle dans le corps d'une personne ou d'autres actes sexuels - article 139 du Code pénal ;
- privation illégale de liberté - article 143 du Code pénal ;
- traite des êtres humains (traite) – Article 143.1 du Code pénal ;
- traite des mineurs – Article 143.2 du Code pénal ;
- utilisation des services d'une victime de la traite des êtres humains (victime) - article 143.3 du code pénal ;
- prise en otage - Article 144 du Code pénal ;
- contrainte - Article 150 du Code pénal ;
- mariage forcé - Article 150.1 du Code pénal ;
- menaces - Article 151 du Code pénal ;
- poursuite - Article 151.1 du Code pénal.
- infractions commises par toute personne en vertu des articles 153-159, 162-163 et 164.4 du Code pénal géorgien ;
- atteinte à la liberté d'expression - article 153 du Code pénal ;
- entrave illégale d'un journaliste dans son activité professionnelle - article 154 du code pénal ;
- entrave illégale à l'application des règles religieuses - article 155 du Code pénal ;
- poursuite - Article 156 du Code pénal ;
- altération d'informations personnelles ou de données personnelles - article 157 du Code pénal ;
- atteinte à la vie privée - Article 157.1 du Code pénal ;
- violation du secret des communications privées - Article 158 du Code pénal ;

- violation du secret de la correspondance personnelle, conversation téléphonique ou communication par d'autres moyens - article 159 du Code pénal ;
- entrave à l'exercice de la volonté lors d'élections, de référendums ou de plébiscites - article 162 du Code pénal ;
- violence ou menace de violence dans le bureau de vote, dans les locaux de la commission électorale ou aux alentours, ou lors de l'agitation préélectorale ou de la campagne préélectorale - article 1621 du code pénal ;
- entrave au travail de la commission électorale ou référendaire - article 163 du Code pénal ;
- influence sur la volonté de l'électeur et/ou violer le secret du vote électoral - article 1644 du code pénal.

Principes d'activité

Indépendance et neutralité politique - le service est indépendant et n'est soumis à aucun organe, pouvoir officiel et/ou politique ;

Légalité - le service est guidé par la Constitution et la loi de la Géorgie dans ses activités ;

Protection et respect des droits et libertés de l'homme - le service protège et respecte les droits et libertés de l'homme, tient compte des besoins et des caractéristiques des groupes vulnérables, est guidé par les principes d'égalité et d'interdiction de la discrimination ;

Impartialité, objectivité et justice - le service fonctionne de manière impartiale, objective et équitable ;

Professionnalisme - le service enquêtera sur chaque cas conformément à la loi de manière qualifiée, rapidement et dans un délai raisonnable, afin d'assurer la haute qualité de l'enquête, il veillera en permanence à attirer du personnel qualifié et à développer les employés actuels ;

Participation du demandeur et de la victime - le service assure l'implication du demandeur et de la victime/victime présumée dans le processus d'enquête et la protection effective de leurs intérêts ;

Transparence et ouverture - le service est responsable devant le public, est ouvert à la coopération et diffusera de manière proactive des informations sur ses activités.

IX. Organes administratifs

Les organes importants pour la protection des droits de l'homme sont représentés par les organes administratifs auxquels, conformément au Code administratif général de Géorgie, il est possible de déposer une plainte administrative.

Selon la sous-section « i » premier paragraphe de l'article 2 du Code administratif général de Géorgie une plainte administrative est une demande écrite présentée par une partie intéressée à un organe administratif autorisé de la manière établie par le présent Code aux fins de rétablir le droit violé par l'annulation d'un acte administratif-juridique émis par le même organe ou un organe subordonné, la modification ou l'émission d'un nouvel acte administratif-légal ou de l'abstention de la part d'un organe administratif de la mise en œuvre d'une action qui n'implique pas la délivrance d'un acte administratif-juridique individuel.

L'article 179 de la même loi stipule qu'une procédure administrative ne sera engagée conformément aux règles établies par le présent chapitre qu'en cas de dépôt d'une plainte administrative, et la plainte administrative doit être formulée par écrit et répondre aux exigences du présent Code.

Par conséquent, la réclamation administrative est une sorte de mécanisme de protection du droit, adressé aux organes administratifs, avant le recours devant le tribunal.

Promotion du dialogue interculturel dans le cadre de la politique étatique d'égalité civile et d'intégration

- ❖ La Géorgie est un pays multiethnique qui, pendant des siècles, s'est distingué par les attitudes de tolérance mutuelle et les relations interculturelles des groupes ethniques vivant dans le pays, la coexistence pacifique et l'expérience positive des efforts communs au profit des intérêts du pays. La diversité ethnique et culturelle est la richesse de notre pays et une ressource importante pour son développement démocratique et stable.
- ❖ Selon les résultats du recensement général effectué en 2014, les représentants des minorités ethniques représentent 13,1 % (488 136 personnes) de la population de la Géorgie (3 713 800 personnes, à l'exception de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud).
- ❖ La diversité culturelle et la contribution des représentants des minorités ethniques sont considérées comme l'un des facteurs importants dans le processus de développement stable du pays.
- ❖ Sous la direction et la coordination du Cabinet du ministre d'État à la réconciliation et à l'égalité civile, Le gouvernement géorgien a élaboré la **«Stratégie et plan d'action de l'État 2021-2030 pour l'égalité civile et l'intégration»**.
- ❖ Le but de la stratégie est de renforcer l'égalité civile et l'intégration dans l'État, ce qui vise à renforcer les relations interethniques dans le pays, à protéger leurs valeurs culturelles et leur identité, à réaliser pleinement les principes d'égalité

dans la société, pour que tous les citoyens géorgiens, quelle que soit leur origine ethnique, puissent contribuer à la vie économique, politique et publique du pays et au processus de développement démocratique.

- ❖ Le "dialogue interculturel" qui vise à renforcer et à soutenir la diversité culturelle est une des priorités de la stratégie.
- ❖ La poursuite du développement du dialogue interculturel dans une société multiethnique favorisera la confiance, la coopération, la tolérance, le respect des différences, l'acceptation.
- ❖ Mener une politique complexe pour renforcer les attitudes tolérantes dans la société comprend la sensibilisation à la diversité culturelle de la Géorgie, la mise en œuvre de divers événements culturels, cognitifs, éducatifs, de divertissement, sportifs et la promotion de la protection et du développement des valeurs culturelles tangibles et intangibles de minorités ethniques.
- ❖ Il est envisagé d'encourager les activités éducatives interculturelles, qui incluent une meilleure familiarisation à la culture géorgienne par les représentants des minorités ethniques, ainsi qu'une familiarisation avec la culture des différents groupes ethniques par les représentants de la société géorgienne, en particulier par les jeunes, ainsi que la mise en œuvre des activités culturelles éducatives communes et des activités sportives traditionnelles aux groupes ethniques.
- ❖ Dans le cadre du dialogue interculturel, les objectifs de la politique de l'État ont été définis de manière à faciliter l'approfondissement de la communication positive entre les différents groupes ethniques à travers des approches multiformes.
- ❖ La promotion des traditions culturelles des minorités ethniques ne se limitera pas à leur protection, mais donnera une impulsion à son développement et le rapprochera des réalisations culturelles modernes. La mise en œuvre régulière d'activités sportives et culturelles communes contribuera à rapprocher les différents groupes ethniques entre eux et des représentants de la majorité, à partager les valeurs, les connaissances, les expériences, à connaître les coutumes des différents groupes ethniques, à renforcer l'expression de soi et tolérance, ce qui se traduira par le renforcement de la communication et de l'intégration interculturelles.
- ❖ Afin de protéger et de populariser le patrimoine culturel, le processus d'enregistrement et d'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel des minorités ethniques, la restauration-conservation des monuments immobiliers du patrimoine culturel, ainsi que le soutien aux activités des théâtres, musées, bibliothèques et diverses manifestations culturelles se poursuivra en mode intensif.
- ❖ Afin de renforcer le dialogue et la solidarité entre les groupes ethniques, l'aménagement d'espaces culturels et sportifs communs, le développement des infrastructures y afférentes seront facilités.

- ❖ La tâche de protection et de développement de l'identité culturelle comprend également des activités telles que : la promotion de la littérature, du folklore, de la musique et le financement des théâtres et musées arméniens, azerbaïdjanais et russes, des événements culturels, y compris des expositions/publications.
- ❖ Afin d'atteindre l'objectif indiqué, le développement d'infrastructures sportives et culturelles dans les régions densément peuplées de représentants de minorités ethniques, soutien au fonctionnement et au développement de bibliothèques, clubs, espaces sportifs et maisons/centres de culture, activités multiculturelles et interculturelles, organisation de manifestations artistiques et sportives, folklore ethnique, traditions et coutumes La promotion est importante.
- ❖ Les valeurs déterminantes de l'identité socioculturelle des différents groupes ethniques, les monuments du patrimoine culturel matériel et immatériel, les traditions créent la diversité culturelle unique du pays, dont le degré de promotion détermine de manière significative le renforcement des attitudes de tolérance et de respect mutuel dans notre société multiethnique.
- ❖ À cette fin, l'État finance les activités des théâtres, des musées, des centres culturels, des projets tels que l'édition d'albums et de traductions, l'organisation des soirées littéraires et culturelles, des festivals et d'autres événements visant à promouvoir et à soutenir les ethno-cultures.
- ❖ Il est à signaler qu'en 2015-2020, le financement de l'État en faveur de la préservation et de la promotion de la culture des minorités ethniques a augmenté de manière significative. L'accent a été mis principalement sur le financement et le soutien des institutions culturelles des minorités ethniques. (Le soutien aux théâtres et aux musées a atteint 1 952 000 GEL en 2021, et 204 000 GEL ont été alloués aux musées).
- ❖ En 2021, leurs activités ont poursuivi: la personne morale de droit public - le Théâtre dramatique d'État professionnel russe Alexandr Griboïedov de Tbilissi se sont poursuivies (a présenté 80 événements), la personne morale de droit public -le Théâtre dramatique d'État professionnel arménien Petros Adamian de Tbilissi (a présenté 20 événements), la personne morale de droit public - le Théâtre professionnel dramatique azerbaïdjanais de Tbilissi Heydar Aliyev (a présenté 5 événements).
- ❖ Des événements ont également eu lieu dans les musées. Notamment:
 - la personne morale de droit public -Le Musée de la culture azerbaïdjanaise Mirza-Fatali Akhundov a mis en œuvre le programme cognitif de la culture azerbaïdjanaise, dans le cadre duquel 21 événements ont été organisés avec la participation de 973 bénéficiaires ;
 - à la personne morale de droit public - le Musée de l'histoire des Juifs géorgiens et des relations géorgiennes-juives Davit Baazov, un programme éducatif de la culture juive a été mis en œuvre, dans le cadre

duquel 3 événements ont été organisés avec la participation de 23 bénéficiaires ;

- Afin de contribuer au dialogue interculturel et d'informer sur la diversité culturelle des événements de grande dimension y compris des concours, des expositions, des festivals de musique, des soirées littéraires et autres ont été organisés dans la capitale ainsi que dans les régions densément peuplées par les représentants des minorités ethniques.

	Signature:	Ratification Accession	Entrée en vigueur
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants Pour la déclaration en vertu des articles 21 et 22, veuillez consulter le lien : https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=080000028003dfc7&clang=en		26/10/1994 (a)	25/11/1994
Protocole facultatif de la Convention contre la torture		09/08/2005 (a)	22/06/2006
Pacte international relatif aux droits civils et politiques Pour les notifications au titre de l'article 4, paragraphe 3, veuillez consulter les liens suivants : https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280004f07&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280004edf&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=080000028056fae5&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=080000028057461c&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280578708&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=080000028057f8a2&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280596707&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=08000002805b3bb1&clang=en https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=08000002805cd329&clang=en		03/05/1994 (a)	03/08/1994

protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques		03/05/1994	3/08/1994
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort		22/03/1999 (a)	22/06/1999
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		26/10/1994 (a)	25/11/1994
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		01/08/2002	01/11/2002
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale Pour la déclaration en vertu de l'article 14, veuillez consulter le lien : https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280008c91&clang=en		02/06/1999 (a)	02/07/1999

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale Pour la déclaration en vertu de l'article 14, veuillez consulter le lien https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280008c91&clang=en		02/06/1999 (a)	02/07/1999
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		03/05/1994 (a)	3/08/1994
Convention relative aux des droits des personnes handicapées	10/07/2009	13/03/2014(r)	12/04/2014
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées		12/04/2021(r)	12/05/2021
Convention relative aux droits de l'enfant		02/06/1994 (a)	02/07/1994
Amendement au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant		11/04/2000 (a)	18/11/2002

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés Pour la Déclaration, faite lors de l'adhésion, veuillez vous référer au lien https://treaties.un.org/Pages/showActionDetails.aspx?objid=0800000280001517&clang=en		03/08/2010 (a)	03/09/2010
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants		28/06/2005 (a)	28/07/2005
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de communications		19/09/2016 (a)	19/12/2016
Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	13/12/2000	05/09/2006	05/10/2006
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	13/12/2000	05/09/2006 (r)	05/09/2006
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide		11/10/1993 (a)	11/10/1993
Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité		31/03/1995(a)	29/06/1995
Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid		21/03/2005(a)	20/04/2005
Convention relative au statut des réfugiés		09/08/1999(a)	7/11/1999
Protocole relatif au statut des réfugiés		09/08/1999(a)	9/08/1999
Convention relative au statut des apatrides		23/12/2011(a)	22/03/2012
Convention sur la réduction des cas d'apatridie		01/07/2014(a)	29/09/2014

Conseil de l'Europe			
Titre	Signature:	Ratification:	Entrée en vigueur
Protocole n° 16 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STCE n° 214) Pour la Déclaration, sous les articles 1 et 10, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=214&codeNature=0	19/06/2014	06/07/2015	01/08/2018
Protocole n° 15 portant amendement la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STCE n° 213)	19/06/2014	06/07/2015	01/08/2021
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) Pour la Réservation, au titre des Articles 30 et 78, merci de vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=210&codeNature=0	19/06/2014	19/05/2017	01/09/2017
Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205)	18/06/2009		
Protocole n° 14bis à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STCE n° 204)	27/05/2009	01/09/2009	01/01/2010
Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) Pour la Déclaration, au titre de l'article 37, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=201&codeNature=0	12/03/2009	23/09/2014	01/01/2015

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=197&codeNature=0	19/10/2005	14/03/2007	01/02/2008
Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, relatif à la recherche biomédicale (STCE n° 195)	21/02/2005	08/04/2010	01/08/2010
Protocole n° 14 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, amendant le système de contrôle de la Convention (STCE n° 194)	13/05/2004	10/11/2004	01/06/2010
Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances (STE n° 187) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=187&codeNature=0	03/05/2002	22/05/2003	01/09/2003
Protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine relatif à la transplantation d'organes et de tissus d'origine humaine (STE n° 186)	25/03/2002	18/12/2002	01/05/2006
Protocole additionnel à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, concernant les autorités de contrôle et les flux transfrontières de données (STE n° 181)	15/05/2013	10/01/2014	01/05/2014
Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STE n° 177) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=177&codeNature=0	04/11/2000	15/06/2001	01/04/2005

list?module=declarations-by-treaty&numSte=177&codeNature=0			
Protocole additionnel à la Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains (STE n° 168)	11/05/2000	22/11/2000	01/03/2001
Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 167)	17/09/1999	13/04/2000	01/08/2000
Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STE n° 164)	11/05/2000	22/11/2000	01/03/2001
<i>Charte sociale européenne (révisée) (STE n° 163)</i> <i>Pour la Déclaration, sous l'article A, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=163&codeNature=0</i>	30/06/2000	22/08/2005	01/10/2005
Accord européen concernant les personnes participant aux procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme (STE n° 161) Pour la Déclaration, sous l'article 4, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=161&codeNature=0	10/05/2001	10/05/2001	01/07/2001
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157)	21/01/2000	22/12/2005	01/04/2006
Protocole n° 11 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, restructurant le mécanisme de contrôle ainsi institué (STE n° 155)	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999
Protocole n° 2 à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 152)	16/02/2000	20/06/2000	01/03/2002

Protocole n° 1 à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 151)	16/02/2000	20/06/2000	01/03/2002
Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 126) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=126&codeNature=0	16/02/2000	20/06/2000	01/10/2000
Protocole n° 8 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 118)	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999
Protocole n° 7 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 117)	17/06/1999	13/04/2000	01/07/2000
Protocole n° 6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (STE n° 114)	17/06/1999	13/04/2000	01/05/2000
Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112) Pour la Déclaration, sous les articles 3, 9 et 17, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=112&codeNature=0		21/10/1997	01/02/1998
Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108: Pour la Déclaration veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=108&codeNature=0	21/11/2001	14/12/2005	01/04/2006

Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (STE n° 098) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=098&codeNature=0	22/03/2000	15/06/2001	13/09/2001
Accord européen sur la transmission des demandes d'assistance judiciaire (STE n° 092) Pour la déclaration, faite lors de l'approbation, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=092&codeNature=0	20/03/2006	17/07/2006	18/08/2006
Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (STE n° 086) Pour la Déclaration, faite lors de la ratification, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=086&codeNature=0	22/03/2000	15/06/2001	13/09/2001
Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (STE n° 085)	07/11/2001	30/04/2002	31/07/2002
Protocole à la Convention européenne sur les fonctions consulaires concernant la protection des réfugiés (STE n° 061A)	06/07/2010	08/03/2011	
Protocole n° 5 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, amendant les articles 22 et 40 de la Convention (STE n° 055)	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999
Protocole n° 4 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, garantissant certains droits et libertés autres que ceux déjà inscrits dans la Convention et dans son premier Protocole (STE n° 046)	17/06/1999	13/04/2000	13/04/2000

Pour les informations sur la dérogation à certaines dispositions, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=046&codeNature=0			
Protocole n° 3 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, amendant les articles 29, 30 et 34 de la Convention (STE n° 045)	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999
Protocole n° 2 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, conférant à la Cour européenne des droits de l'homme compétence pour donner des avis consultatifs (STE n° 044)	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999
Convention européenne d'extradition (STE n° 024) Pour la Réserve et les Déclarations, faites lors de la ratification, veuillez vous référer au lien : https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=024&codeNature=0	22/03/2000	15/06/2001	13/09/2001
Protocole à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 009) Pour les Réserves, Déclarations et Communications sur les Dérogations à certaines dispositions, veuillez vous référer au lien https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=009&codeNature=0	17/06/1999	07/06/2002	07/06/2002
Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 005) <i>Pour les informations sur la dérogation à certaines dispositions, veuillez vous référer au lien</i> https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=declarations-by-treaty&numSte=005&codeNature=0	27/04/1999	20/05/1999	20/05/1999

L'Organisation internationale du travail

Titre	Signature:	Ratification Accession	Entrée en vigueur
Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29)		22/02/1995 (a)	22/06/1993
Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87)		23/06/1999 (a)	03/08/1999
Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98)		29/06/1996 (a)	22/06/1997
Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (No. 100)		29/05/1996 (a)	22/06/1997
Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (No. 105)		16/05/1996 (a)	23/09/1996
Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (No 111)		4/05/1995 (a)	22/06/1997
Convention sur l'âge minimum, 1973 Âge minimum spécifié : 15 ans (No 138)		16/05/1996 (r)	23/09/1996
Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (No 182)		18/05/2002 (r)	24/07/2002

Traités de la Conférence de La Haye

Titre	Signature:	Ratification Accession	Entrée en vigueur

Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants		01/04/2014 (a)	01/03/2015
Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale		09/04/1999 (a)	01/08/1999
Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants Pour la Déclaration, au titre de l'article 36, veuillez vous référer au lien https://treatydatabase.overheid.nl/en/Treaty/Details/000692_b#Georgia		24/07/1997 (a)	01/10/1997

Dans l'espace associatif :

Représentation permanente de la Géorgie à Genève

La représentation permanente de la Géorgie à Genève est membre du "Groupe des ambassadeurs francophones (GAF)". En outre, la représentation coopère avec la représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie à Genève. Les diplomates de la mission participent aux événements organisés par le GAF. Parmi les événements organisés en 2020-2021, nous tenons à souligner les suivants (il est à noter qu'en raison des restrictions Covid, toutes les réunions se sont tenues virtuellement) :

- le 13 mars 2020 : réunion du GAF (au niveau des experts) concernant les déclarations conjointes soumises par le groupe lors de la 43e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ;
- le 02 juillet 2020 : Réunion d'information GAF (au niveau des experts) sur le thème : protection et promotion des droits humains perspective de renforcement des différentes instances en charge des droits humains ;
- le 10 juillet 2020 : réunion de coordination GAF ;
- le 15 juillet 2020 : réunion GAF avec le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;
- le 08 septembre 2020 : réunion du GAF (au niveau des experts) sur les questions préparatoires à la 45-ième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ;
- le 17 septembre 2020 : réunion du GAF avec les candidats à la direction de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du Mexique et du Nigeria ;

- le 29 septembre 2020 : GAF rencontre avec le directeur de l'Organisation International des Télécommunications (ITU) ;
- le 30 octobre 2020 : réunion du GAF avec le directeur de l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM) ;
- le 17 décembre 2020 : réunion du GAF sur les projets 2021 ;
- le 29 janvier 2021 : réunion du GAF avec le directeur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- le 14 février 2021 : réunion préparatoire du GAF (niveau expert) ;
- rencontre pour la 46-ième session du Conseil des droits de l'homme ;
- le 11 mars 2021 : réunion GAF (niveau expert) concernant l'accès au vaccin Covid-19 ;
- le 30 mars 2021 : session plénière du GAF ;
- le 14 avril 2021 : La cérémonie de remise des prix GAF 2020 a eu lieu. Le prix a été décerné à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à l'Association suisse des infirmières (l'ASI). A la même date, un protocole d'accord a été signé entre l'OMS et l'OIF ;
- le 6 mai 2021 : réunion GAF (niveau expert) sur le thème de la promotion de la langue française ;
- le 11 mars 2021 : réunion GAF (au niveau expert) sur l'évolution de la pandémie Covid ;
- le 30 mars 2021 : session plénière du GAF ;
- le 1 avril 2021 : réunion GAF (niveau expert) sur le désarmement ;
- le 21 mai 2021 : réunion des experts francophones responsables des soins de santé dans les missions à Genève ;
- le 9 juillet 2021 : Réunion des experts responsables du multilatéralisme dans les missions à Genève.

La mission géorgienne, en accord avec le bureau central du ministère des Affaires étrangères, s'associe régulièrement aux déclarations communes faites lors des sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU au nom de la représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Dans le cadre de la célébration des "Journées de la Francophonie" en 2021, en raison des restrictions causées par le Covid, seuls les événements suivants ont eu lieu :

- Accrochage des drapeaux avec le logo de l'organisation de la Francophonie sur le pont du "Mont-Blanc" à Genève ;
- Le spectacle « la convivialité », qui s'est déroulé avec l'aide du service technique de traducteurs francophones accrédités par les Nations Unies ;
- Une table ronde avec la participation des Directeurs Généraux des Nations Unies à Genève et à Vienne, ainsi que le Directeur Général des Télécommunications.

La Représentation permanente de la Géorgie auprès des Nations Unies

Les réunions de la Francophonie se tiennent périodiquement à l'Organisation des Nations Unies, l'invitation et l'information à ce sujet vont également à la représentation de la Géorgie et elles y participent souvent.

Les États-Unis

Chaque année, l'Ambassade de Géorgie aux États-Unis participe au Festival de la Francophonie qui se tient à Washington. Dans le cadre du festival, il participe à plusieurs événements : parmi eux, présenter des poètes géorgiens en géorgien et en français lors d'une soirée de poésie, projeter des films géorgiens dans le programme de films, et organiser un coin géorgien avec la diaspora lors de la soirée de gala du festival à l'Ambassade de France.

Le 27 mars 2021 - l'ambassade a participé à l'événement de Francophonie, organisé chaque année par l'Alliance française à Washington.

Le 21 juin 2020 Ina et Nina Chantladzé ont présenté la littérature géorgienne lors de la soirée de poésie en ligne du Festival de la Francophonie, qui s'est tenu à Washington en juin.

Le 4 avril 2019 - L'ambassade de Géorgie, en collaboration avec l'organisation de la diaspora "Georgian Center", a présenté la Géorgie au festival culturel annuel "Francophonie 2019".

Le festival est traditionnellement organisé par l'Ambassade de France et la Smithsonian Institution. Il a été organisé et couvert de diverses activités culturelles tout au long du mois de mars. Les invités ont eu l'occasion de déguster des plats et du vin géorgiens, ainsi que d'admirer les danses traditionnelles géorgiennes.

Le 20 mars 2019 – en partenariat avec l'association Smithsonian Affiliate de la Smithsonian Institution l'Ambassade de Géorgie a organisé la projection du film «Shantrapa » du réalisateur géorgien Otar Iosseliani. Le film a été réalisé avec le soutien du Centre national de la cinématographie de Géorgie.

Le 4 avril 2018 – l'Ambassade, en collaboration avec le Centre géorgien à Washington a présenté la Géorgie à La Grande Fête, ultime événement dans le cadre de la Francophonie, que l'Ambassade de France accueille chaque année. Le coin géorgien était représenté par des costumes nationaux, des clips vidéo sur la Géorgie, des plats géorgiens et du vin.

Le 1 avril 2017 – Festival annuel de la Francophonie où les ambassades présentent des souvenirs reflétant patrimoine national et des costumes traditionnels. Les invités ont dégusté la cuisine géorgienne et du vin.

Le 16 mars 2017 – dans le cadre du Festival de la Francophonie, l'Ambassade a organisé une projection du film « Corn Island » de Guiorgui Ovachvili au bureau de l'Alliance Française de Washington. L'événement a été organisé en partenariat avec les organisations Centre géorgien et Alliance Française. Il est à noter qu'à l'occasion du festival annuel de la Francophonie, les missions internationales accréditées aux États-Unis présentent annuellement le potentiel culturel et touristique de leurs pays.

L'ambassade de Géorgie, en collaboration avec des organisations partenaires de la diaspora, participe depuis des années au Festival de la Francophonie à Washington, qui en raison de la pandémie il s'est tenu en ligne en 2020-2021.

La France, UNESCO

L'Ambassade de Géorgie en France participe régulièrement aux réunions du groupe de la Francophonie de l'UNESCO et à toutes les manifestations organisées par l'organisation.

La Norvège

En 2019, l'Ambassade de Géorgie en Norvège a reçu une invitation à participer aux "Journées de la Francophonie" organisées en Norvège. Après avoir assisté, l'Ambassadeur de Géorgie auprès du Royaume de Norvège a exprimé son souhait de prendre part aux à l'évènement l'année suivante. Malgré la pandémie, l'ambassade a tout de même participé aux « Journées de la Francophonie » en 2020 : La Semaine du film documentaire a présenté le film documentaire "Pirosman" de Nodar Begiachvili, qui a été précédé de l'allocution de l'ambassadeur - "Géorgie et francophonie" où il a parlé en quelques mots de Pirosmani. L'ambassadeur a également participé à la préparation d'une vidéo basée sur les valeurs de la francophonie enregistrée en français par des ambassadrices.

En 2021, à l'initiative de l'ambassadeur, pour la première fois dans l'histoire de la célébration des Journées de la Francophonie en Norvège, deux lycées français sont devenus "amis" - l'école française de Tbilissi/Caucase et le lycée français d'Oslo. 30 élèves et professeurs ont participé au séminaire de français en ligne. Les élèves de Géorgie ont présenté aux étudiants norvégiens l'histoire, la culture, le patrimoine culturel de la Géorgie, et ont également parlé de l'importance de la langue française en Géorgie, des relations franco-géorgiennes et de la francophonie en Géorgie. La présentation des élèves norvégiens a été consacrée aux thèmes suivants : Ibsen, Edvard Munch et sa célèbre toile "Le Cri" ; relations franco-norvégiennes ; perception de la Norvège par les élèves français arrivés dans le pays. La deuxième partie de l'événement, qui coïncide avec le 18-ième Sommet de la Francophonie à Tunis, est prévue pour novembre 2021, auquel l'ambassade prévoit également de participer.

L'Irlande

Depuis 2015, l'Ambassade de Géorgie en Irlande est coorganisateur des événements organisés dans le cadre de la Francophonie. Chaque année il participe activement à tous les événements liés à la francophonie.

Liste des activités :

Le 20 mars 2015, l'Ambassade en tant que l'un des co-organisateurs a participé à l'événement culturel consacré à la journée Internationale la Francophonie : lors de l'événement d'ouverture, l'ambassade a spécialement organisé un coin géorgien, où une table géorgienne avec du vin et des plats traditionnels a été présentée, ainsi que des vêtements nationaux de différentes régions du pays, des souvenirs, des sites touristiques et du matériel d'information sur la culture et le potentiel touristique de Géorgie.

Le 25 février 2016, la présentation du programme culturel "Mois de la Francophonie" s'est tenue au Centre de Langue et de Culture Françaises "Alliance Française" à Dublin, avec la participation de représentants des ambassades qui l'ont organisé.

L'Ambassade de Géorgie en tant qu'organisation internationale de la francophonie La mission diplomatique du pays observateur a coorganisé le "Mois de la Francophonie" avec 19 autres ambassades situées à Dublin et l'Alliance Française. Le "Mois de la Francophonie" s'est tenu dans différentes villes d'Irlande du 1 mars au 6 avril, qui comprenait diverses manifestations culturelles, littéraires, cinématographiques, musicales et éducatives auxquelles l'Ambassade a activement participé.

Le 22 mars 2017, l'Ambassade de Géorgie en Irlande, en tant que l'un des co-organisateurs du programme culturel "Mois de la Francophonie" a participé à l'événement organisé au "Light House Cinema" de Dublin et a traditionnellement organisé un coin géorgien.

Le 15 mars 2018, l'ambassade de Géorgie toujours en tant que co-organisateur a accueilli l'événement au Light House Cinema de Dublin; Le 20 mars la projection du film géorgien "Corn Island" a eu lieu au Centre de langue et de culture française "Alliance Française" à Dublin. Le 27 mars 2019, une cérémonie de remise de prix littéraires s'est tenue à l'Ambassade de Géorgie en Irlande dans le cadre du mois de la Francophonie. Le jury, qui comprenait 26 ambassadeurs des pays membres de la Francophonie, a identifié la meilleure œuvre en langue irlandaise "Spill Simmer Falter Wither", qui a été traduite en français. Des représentants du gouvernement, du corps diplomatique, des médias, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et d'autres organisations (musées, bibliothèques, salle de concert et autres) ont été invités à l'événement. Au cours de la soirée dans l'espace spécialement aménagé à l'ambassade les invités ont eu la possibilité de prendre connaissance des documents sur la culture et la littérature géorgiennes, ainsi que de l'exposition spécialement aménagée "Pages européennes de l'histoire géorgienne".

Dans le cadre du programme culturel du Centre de la langue et de la culture française à Dublin "Mois de la Francophonie » le 28 mars 2019, l'Ambassade avec le soutien du Centre National de la cinématographie a organisé une projection d'un film géorgien. La projection du film "Blind Dates" du réalisateur géorgien Levan Koghuachvili avait pour but la popularisation du cinéma géorgien. L'ambassadeur de Géorgie s'est adressé aux invités.

Le 11 juin 2020, l'ambassadeur de Géorgie en Irlande, Giorgi Zurabachvili, a participé à la cérémonie en ligne de la remise du prix littéraire dans le cadre de la Francophonie. Initialement, l'événement devait se tenir à l'ambassade de Pologne et devait être organisée conjointement par les ambassades de Géorgie et de Pologne, mais il n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation causée par la pandémie.

Au printemps 2021, l'Ambassade a activement participé aux rencontres organisationnelles de la Francophonie et aux événements en ligne.

L'Estonie

Le 16 juin 2021 Archil Karaulachvili, ambassadeur de Géorgie en Estonie, a assisté à la réception organisée dans le cadre de la visite de la secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, en Estonie.

La Bulgarie

En République de Bulgarie, chaque année le Festival international de la Francophonie "Soleil" se tient dans la ville de Sozopol sur la côte de la mer Noire (en 2021, il a eu lieu pour la dixième fois). L'Ambassade de Géorgie en Bulgarie participe régulièrement au festival. Dans le cadre du festival, l'ambassade organise des expositions de photos, des projections de films géorgiens et d'autres événements. En 2021, Tamar Liluachvili, l'ambassadrice de Géorgie en République de Bulgarie, a été élue par les organisateurs comme présidente d'honneur du festival.

L'Azerbaïdjan

Depuis des années, l'ambassadeur de Géorgie en Azerbaïdjan ou les employés de l'ambassade participent aux différents événements organisés par l'Ambassade de France lors des "Journées de la Francophonie".

La Roumanie

Le 12 mars 2019, des diplomates de l'ambassade ont assisté à l'événement consacré à la Journée de la Francophonie. Dans le cadre de la visite à Bucarest du secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie la manifestation a été inaugurée par Klaus Iohannis, président du pays.

La Suisse

La Suisse, en tant que l'un des membres actifs plénipotentiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, organise souvent par l'intermédiaire du département des Affaires étrangères des réunions du corps diplomatique avec la participation des dirigeants de différentes ambassades (pays africains, Canada, etc.).

La Tchéquie

En mars 2021, l'Ambassade de Géorgie a reçu une proposition de l'Institut français de Prague concernant la participation de l'Ambassadeur aux Journées de la Francophonie qu'ils organisent. L'institut susmentionné a préparé un clip vidéo avec la participation d'ambassadeurs accrédités en République tchèque. Dans le clip les ambassadeurs prononçaient des expressions d'auteurs français. Sous cette forme, la Géorgie a également participé à cet événement.

Le Brésil

L'ambassade a assisté à tous les événements organisés dans le cadre des "Journées de la Francophonie" au Brésil. Cependant, dans les années 2020-2021 ces événements n'ont plus eu lieu en raison de la pandémie.

La Slovénie

Sur l'invitation officielle, l'Ambassadeur de Géorgie en Slovénie assiste souvent aux réceptions organisées par l'Ambassadeur de France dans le cadre des "Journées de la Francophonie". L'année passée, par exemple, le ministre slovène des Affaires étrangères a assisté à la réception et à l'événement.

Le Mexique

Avant la pandémie, l'Ambassade de Géorgie au Mexique participait activement aux Journées de la Francophonie, qui se sont tenaient à Mexico. Notamment en 2018/2020, l'Ambassade a organisé plusieurs conférences en français de Zurab Eristavi, Ambassadeur

de Géorgie, dans les milieux gouvernementaux et universitaires. L'ambassade a montré des films promotionnels sur la Géorgie et le vin géorgien. La dégustation de cuisine et de vin géorgiens a été organisée par l'ambassade dans l'une des plus anciennes universités de Mexico.

L'Argentine

Irakli Kurashvili, Ambassadeur de Géorgie en Argentine, assiste systématiquement aux événements organisés par l'ambassadeur de France dans le cadre de la Francophonie. Ils se tiennent chaque année au mois de mars. En 2021 en raison de la pandémie, des événements similaires n'ont pas eu lieu.

Turkménistan

Les représentants de l'Ambassade de Géorgie au Turkménistan participent depuis des années aux "Journées de la Francophonie". Le 26 mars 2010 en collaboration avec les Ambassades de France, d'Ukraine, d'Arménie, de Pologne et de Roumanie l'Ambassade de Géorgie au Turkménistan a organisé une soirée consacrée au lancement de la "Francophonie 2010" au Théâtre dramatique national du Turkménistan Maktum Kuli.

Indonésie, Singapour

La projection du film géorgien "Golden Thread" de Lana Ghoghoberidzé s'est tenue le 25 mars 2021. L'évènement a été organisé par l'ambassade dans le cadre du festival de la Francophonie qui a eu lieu à Singapour du 8 au 28 mars 2021. Compte tenu de la pandémie, une cinquantaine de téléspectateurs ont assisté à la projection du film. Avant le début du film, une allocution vidéo d'Irakli Asashvili, ambassadeur de Géorgie a été présentée, au cours de laquelle l'ambassadeur a présenté le film et a parlé de l'histoire du cinéma géorgien. Le thème principal du festival de cette année était "l'égalité de genre" et c'est par ce critère que le film a été sélectionné. Le film géorgien qui a été présenté au festival a été sélectionné en coopération avec le département des affaires internationales culturelles et humanitaires du Ministère des affaires étrangères de Géorgie et le Centre national de la cinématographie de Géorgie, conformément au thème du festival de cette année et aux critères établis. Notamment le film est réalisé par une réalisatrice et les principaux rôles sont interprétés par les actrices; De plus, le film est une coproduction franco-georgienne. Par ailleurs, le 25 mai 2021 Irakli Asachvili, Ambassadeur de Géorgie, a participé à la réunion des ambassadeurs des pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie organisée par l'Ambassadeur de France à Singapour, qui s'est tenue en format en ligne. L'ordre du jour de travail du groupe des ambassadeurs pour 2021-2022 a été discuté lors de la réunion. Les questions

organisationnelles du Festival de la Francophonie prévu à Singapour en 2022, le choix du thème du festival, les espaces du festival et d'autres enjeux ont été soulignés. L'ambassade prévoit également de participer au festival en 2022, et il se décidera dans quels domaines culturels la Géorgie sera représentée au festival.

Le Vatican

Depuis les derniers mois de 2019, l'Ambassadeur de Géorgie recevait périodiquement des invitations de l'Ambassade de France près le Saint-Siège, ainsi que du GAF (groupe d'ambassadeurs francophones dont les membres sont à la fois les ambassadeurs francophones du Saint-Siège et les missions diplomatiques accréditées en République italienne) de participer aux réunions de travail du groupe, (les rencontres se déroulaient en général en ligne en raison de la situation épidémiologique), ainsi que d'assister à divers événements prévus dans le cadre des Journées de la Francophonie (en direct). Par ex. Festival "Francofilm", remise des prix aux lauréats des concours thématiques et autres.

La Hongrie

Avant la pandémie, plusieurs événements liés aux "Journées de la Francophonie" se sont tenus en Hongrie. Zaal Gogsadzé, ambassadeur de Géorgie en Hongrie, y a participé.

Ouzbékistan

En République d'Ouzbékistan l'ambassade participe activement aux journées de la Francophonie. Pour des raisons évidentes au cours des deux dernières années la participation a été limitée (en 2020 elle les journées ne se sont pas tenues et cette année, elle se sont déroulées en ligne).

La Corée

La question de la Francophonie est très actuelle en Corée. Otar Berdzenishvili, ambassadeur de Géorgie, participe aux réunions/événements et partage souvent avec ses collègues des informations sur les projets culturels et cognitifs que notre pays met en œuvre. La pandémie a relativement freiné l'activité, mais les ambassades membres de tous les groupes francophones sont toujours en contact.

Le Portugal

Au Portugal, les événements liés à la Francophonie sont organisés chaque année (avec la participation des plus hauts représentants du gouvernement portugais), où l'ambassadeur géorgien est toujours invité. Depuis 2020, des événements sont organisés en ligne.

La Lituanie

Pendant des années, l'Ambassade de Géorgie en République de Lituanie était invitée à participer aux "Journées de la Francophonie" et dans la mesure du possible, l'ambassadeur ou le représentant de l'ambassade assistait à l'événement mentionné.

L’Ethiopie

En 2018-2019, les réunions des ambassadeurs des pays de la Francophonie se sont tenues à Addis-Abeba. Zurab Dvalichvili, ambassadeur de Géorgie, assistait personnellement à ces événements. Mais, après le début de la pandémie de Covid, de telles réunions n'ont plus eu lieu.

L’Italie

L'ambassade a participé à de nombreux événements pendant des ans. En mars 2021, il y avait deux invitations :

L'une de la Mission française auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Festival « Francofilm » organisé par l'Institut français dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie ; Et l'autre - également à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie de l'Académie égyptienne de Rome, où une vidéo a été diffusée en ligne sur les découvertes archéologiques au Sahara.

L’Ukraine

Les « journées de la Francophonie » ont été systématiquement organisées en Ukraine. Les principaux organisateurs étaient les ambassades de France et du Canada et « l'Institut français » d'Ukraine. Les activités ont été suspendues en raison de la pandémie de COVID. Les réunions ont renouvelé depuis fin avril 2021. Trois événements ont eu lieu : l'ambassade du Canada a invité l'ambassade de Géorgie à la projection de films en avril et en juin, et l'organisation non gouvernementale « Institut français » a organisé une soirée thématique : « Goulag, histoire soviétique » avec la participation des ambassades de Pologne et d'Allemagne.

L’Arménie

L'Arménie est un pays membre de la Francophonie. En 2018, l'Arménie a accueilli le Sommet de la Francophonie, auquel 80 pays ont participé, dont 38 pays représentés au niveau des Premiers ministres. L'ambassadeur de Géorgie était également présent à l'événement. L'ambassade participe aux invitations officielles organisées dans le domaine de la Francophonie.